

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

INFORMATIONS INTERNES SUR LA PÊCHE

9

Impact régional de la politique de la pêche de la CEE

Situation économique et sociale et perspectives d'avenir du
secteur de la pêche dans certains États de la Communauté:

ABRUZZES - MERISE

CEE/V/61

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

INFORMATIONS INTERNES SUR LA PÊCHE

9

Impact régional de la politique de la pêche de la CEE

Situation économique et sociale et perspectives d'avenir du secteur de la pêche dans certaines régions de la Communauté:

ABRUZZES - MOLISE

Institut national d'économie agricole

IMPACT REGIONAL DE LA POLITIQUE DE
LA C.E.E EN MATIERE DE PECHE

Situation économique et sociale
et perspectives du secteur dans
certaines régions de la Communauté :
Les Abruzzes et la Molise.

DEN REGIONALE VIRKNING AF EF'S FISKERIPOLITIK, DE ØKONOMISKE OG SOCIALE FORHOLD OG PERSPEKTIVERNE FOR SEKTOREN I VISSE REGIONER I EF -

ABRUZZO, MOLISE

Undersøgelsen redegør i første del for fiskeriets nuværende situation i Abruzzo og Molise; på grundlag af de officielle statistikker sammen med supplerende undersøgelser vedrørende de enkelte fiskerflåder analyseres forholdene omkring flådens produktion og sammensætning samt strukturer og virksomhed i forbindelse med sektoren, både før og efter fangsten.

Anden del af undersøgelsen er helliget sektorens problematik. Her omtales igen de emner, der er redegjort for i første del, for at påpege problemerne i forbindelse med kendskab til ressourcerne, markedernes organisering, forarbejdningsindustrierne, de ansattes kvalifikationer, forskning osv.

Endelig omfatter tredje del de mål, der kan forfølges, og den nødvendige indsats. Den politik, som må følges for at opnå en sikker og rationel udvikling af sektoren, gennemgås.

Af særlig interesse er påvisningen af nogle indikatorer vedrørende økonomien og den tekniske effektivitet, der stammer fra en stikprøveundersøgelse, som er foretaget på fartøjer, der er repræsentative med hensyn til størrelse og fiskeritype.

Med oplysningerne fra denne undersøgelse er der endvidere gjort forsøg på at skønne over fangstmængden, som utvivlsomt ligger over den mængde, der er anført i de officielle statistikker.

I bilaget behandles endelig problemet med overudnyttelse af de biologiske ressourcer; dette problem ses i sammenhæng med en effektiv fordeling af ressourcerne, idet maksimering af det biologiske udbytte ikke altid svarer til maksimering af det økonomiske udbytte.

DIE REGIONALEN AUSWIRKUNGEN DER FISCHEREIPOLITIK DER GEMEINSCHAFT
DIE WIRTSCHAFTLICHE UND SOZIALE LAGE SOWIE DIE AUSSICHTEN DER FISCHEREI
IN EINIGEN REGIONEN DER GEMEINSCHAFT : ABRUZZO, MOLISE

In einem ersten Teil zeichnet die Studie die derzeitige Lage der Fischerei in Abruzzo und Molise nach und analysiert anhand amtlicher, durch besondere Untersuchungen über einzelne Fischereiunternehmen ergänzte Statistiken die Aspekte, die mit der Produktion und Zusammensetzung der Flotte in Verbindung zu bringen sind, sowie die Strukturen und Tätigkeiten der vor- und nachgelagerten Branchen.

In einem Zweiten Teil setzt sich die Studie mit den Kernproblemen der Fischwirtschaft auseinander. Die im erstem Teil behandelten Themen werden wieder aufgegriffen, um die Probleme im Zusammenhang mit der Kenntnis der Fischbestände, der Organisation der Märkte, der Verarbeitungsbranchen, der Qualifikation der in der Fischwirtschaft Beschäftigten, der Forschung usw. besonders hervorzuheben.

In einem dritten Teil werden schliesslich die Zielsetzungen und die erforderlichen Interventionen behandelt. In diesem Teil werden die Politiken geprüft, die verfolgt werden sollten, um eine kontinuierliche und rationelle Entwicklung des Sektors zu gewährleisten.

Von besonderem Interesse ist die Feststellung einiger wirtschaftlich aussagekräftiger und über die technische Effizienz aufschlussreicher Indikatoren, denen eine besondere Stichprobenerhebung zugrunde liegt, die auf für den Umfang und die Fischereisparte repräsentativen Boot vorgenommen wurde.

Anhand der aus dieser Stichprobenerhebung übernommenen Daten wurde ausserdem eine Prognose über die Fangmenge aufgestellt, wobei die geschätzte Menge erheblich höher ausfiel als in den amtlichen Statistiken.

Im Anhang wird schliesslich das Problem des Raubbaus der biologischen Meeres-schätze zusammen mit dem Problem einer effizienten Allokation der Ressourcen angegangen, da sich ein biologisch optimaler Ertrag ja nicht immer mit einem optimalen wirtschaftlichen Ertrag deckt.

REGIONAL IMPACT OF EEC FISHERIES POLICY : ECONOMIC AND SOCIAL
POSITION AND OUTLOOK FOR THE SECTOR IN CERTAIN COMMUNITY
REGIONS : ABRUZZO, MOLISE

The first part of the study describes the present situation of fisheries in Abruzzo and Molise. It uses official statistics supplemented by specific surveys covering individual fleets to analyse production and fleet composition, and structures and activities both upstream and downstream of the sector.

A second part deals with the sector's problems. It returns to the topics dealt with in the first part and points out problem areas : resource knowledge, market organization, processing industries worker qualifications, research, etc.

A third and last section covers the objectives to be pursued and the action that will be necessary. Consideration is given to the policies that would have to be followed to ensure real and rational development of the sector.

Of particular interest is the identification of a number of economic and technical efficiency indicators in the light of a sample survey of fishing vessels of representative size and type.

With the data drawn from the survey, an estimate of the total catch was also attempted.

This turned out to be markedly higher than indicated by the official statistics.

Lastly, an appendix deals with the problem of over-exploitation of biological resources, linking it with the problem of efficient resource allocation, since maximum biological yield does not always coincide with maximum economic yield.

IMPACT REGIONAL DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE
- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET PERSPECTIVES DE CE SECTEUR
DANS CERTAINES REGIONS DE LA COMMUNAUTE : ABRUZZES, MOLISE

La présente étude décrit dans une première partie la situation actuelle de la pêche dans les Abruzzes et la Molise en fondant sur les statistiques officielles complétées par des enquêtes précises sur les différentes activités maritimes, l'analyse des aspects relatifs à la composition et à la production de la flotte, ainsi que les structures et les activités situées en amont et en aval du secteur.

La seconde partie de l'étude traite des problèmes particuliers du secteur. Elle reprend les sujets abordés dans la première pour souligner les problèmes que posent la détermination des ressources, l'organisation des marchés, les industries de transformation, la qualification professionnelle, la recherche, etc..

Enfin, la troisième partie étudie les objectifs à atteindre et les mesures à prendre. Elle examine les politiques qu'il conviendrait de mettre en oeuvre pour garantir le développement rationnel du secteur de la pêche.

On notera avec un intérêt particulier les résultats d'une enquête par sondage qui a permis d'isoler certains indicateurs économiques et d'efficacité technique à partir d'un échantillon de bateaux représentatifs par leur taille et le type de pêche auquel ils se livrent.

En se fondant sur les données fournies par l'analyse de cet échantillon on a essayé en outre de faire une estimation qualitative du produit de pêche, qui paraît nettement plus important que ne l'indiquent les statistiques officielles.

Enfin, l'annexe rapproche le problème de la surexploitation des ressources biologiques du problème de leur bonne affectation, à la maximisation du rendement biologique ne correspondant pas toujours à celle du rendement économique.

**IMPATTO REGIONALE DELLA POLITICA DELLA PESCA DELLA CEE -
SITUAZIONE ECONOMICA E SOCIALE E PROSPETTIVE DEL SETTORE
IN ALCUNE REGIONI DELLA COMUNITA' : ABRUZZO, MOLISE**

Lo studio illustra in una prima parte la situazione attuale della pesca in Abruzzo e Molise, analizzando, sulla base delle statistiche ufficiali, integrate da indagini specifiche sulle singole marinerie, gli aspetti relativi alla produzione e alla composizione della flotta, nonché le strutture e le attività che stanno a monte ed a valle del settore.

Una seconda parte dello studio riguarda la problematica del settore. Si riprendono in essa gli argomenti trattati nella prima parte per evidenziarne i problemi relativi alla conoscenza delle risorse, alla organizzazione dei mercati alle industrie di trasformazione, alla qualificazione degli addetti, alla ricerca ecc....

Una terza parte, infine tratta degli obiettivi perseguibili e degli interventi necessari. Vengono prese in esame le politiche che dovrebbero essere seguite per assicurare un sicuro e razionale sviluppo del settore.

Di particolare interesse risulta l'individuazione di alcuni indicatori economici e di efficienza tecnica tratta da un'apposita indagine campionaria eseguita su battelli rappresentativi per dimensione e tipo di pesca.

Con i dati tratti da questo campione si è tentata inoltre una stima della quantità di pescato che è risultata decisamente più elevata rispetto a quanto indicato nelle statistiche ufficiali.

Infine, in appendice, si è affrontato il problema del sovrasfruttamento delle risorse biologiche collegandolo con quello di una efficiente allocazione delle risorse poiché non sempre la massimizzazione del rendimento biologico coincide con quella del rendimento economico.

CONSEQUENTIES VAN HET VISSERIJBELEID VAN DE EEG OP GEWESTELIJK NIVEAU :
ECONOMISCHE EN SOCIALE SITUATIE EN VOORUITZICHTEN IN DE VISSERIJSECTOR
IN ENKELE GEWESTEN : ABRUZZEN, MOLISE

In het eerste deel van de studie wordt een overzicht gegeven van de huidige situatie van de visserijsector in de Abruzzen en Molise; daarbij wordt aan de hand van officiële statistische gegevens, aangevuld met specifieke informatie betreffende de diverse takken van de visserij, een overzicht gegeven van de produktie en de samenstelling van de vloot, alsmede van de structuur en de aard van de toeleveringsbedrijven en de visverwerkende bedrijven.

In een tweede deel van de studie worden de problemen van de visserijsector behandeld. Uitgaande van de in het eerste deel besproken punten worden de daarmee samenhangende problemen toegelicht met betrekking tot de visbestanden, de ordening van de markten, de verwerkende industrie, de scholing van de werknemers in de visserijsector, het wetenschappelijk onderzoek, enz.

Het derde deel betreft de doeleinden van het visserijbeleid en de daartoe vereiste maatregelen. Nagegaan wordt welk beleid moet worden gevoerd om een rationele ontwikkeling van de visserijsector te kunnen garanderen.

Zeer interessant is de beschrijving van enkele indicatoren van de economische situatie en van de technische ontwikkeling, waarbij wordt uitgegaan van een steekproefgewijs onderzoek op enkele vaartuigen die, qua afmetingen en soort, representatief zijn voor de betrokken visserijvloot.

Op basis van die steekproef is ook een raming gemaakt van de visaanvoer die duidelijk hoger blijkt te liggen dan de officiële statistische gegevens ter zake.

In de bijlage, tenslotte, wordt het probleem besproken van de overbevissing, in samenhang met dat van de omvang en verdeling van de vangstquota, aangezien een biologisch optimaal rendement niet noodzakelijk samenvalt met een economisch optimale opbrengst.

INTRODUCTION

La présente étude a été effectuée dans le cadre du programme d'étude de la Direction Générale de la Pêche de la Commission des Communautés Européennes.

La recherche a été suivie par l'Institut National d'Economie Agricole I.N.E.A. Rome.

L'étude a été réalisée par le Pr. Carlo CUPO Directeur de l'Observatoire d'Economie Agricole, pour la Campanie, Calabre et Molise de l'INEA.

Ont collaboré à l'enquête M. Adolfo DALIA et M. Massimo SPAGNUOLO.

La Division "Politique Structurale" de la Direction Générale de la Pêche et la Division "Etudes" de la Direction Générale de la Politique Régionale, ont participé aux travaux.

Ont coopéré :

- L'Institut Central de Statistiques (ISTAT)
- Le Ministère Italien de la Marine Marchande.

Langue originale : Italien.

Manuscrit achevé en janvier 1981.

La présente étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission dans ce domaine.



TABLE DES MATIERES

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET PERSPECTIVES DE LA PECHE
DANS LES ABRUZZES ET EN MOLISE.

Introduction	p. 1
I - <u>EVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ORGANISATION AU COURS DES DERNIERES ANNEES.</u>	
1 - La production	
1.1 Zones de pêche	" 3
1.2 Quantité et composition du produit de la pêche	" 4
1.3 Répartition du produit de la pêche en cours d'année	" 5
1.4 Importance et forme d'exploitation des unités de production	" 6
2 - La flotte de pêche	
2.1 Importance par secteur côtier	" 8
2.2 Composition de la flotte de pêche par type de bâtiment	" 8
2.2.1 Tonnage	" 9
2.2.2 Type de propulsion	" 10
2.2.3 Type d'équipement	" 11
2.2.4 Catégories d'âge	" 12
2.2.5 Equipements assurant la bonne conservation du produit de la pêche	" 13
2.2.6 Equipements auxiliaires de navigation et de pêche	" 14
3 - Les structures portuaires et les activités de chantier	
3.1 Importance et répartition des ports	" 15
3.2 Organisation des services touchant à l'activité de la pêche	" 19
3.3 Chantiers navals	" 20
3.3.1 Importance et répartition	" 20
3.3.2 Classification par type d'activité	" 21
4 - L'approvisionnement en matériel de pêche	" 22
5 - Les structures de commercialisation	" 23
5.1 Organisation et hinterland des marchés	" 23
5.2 Structures de conservation et de traitement	" 26

6 -	Les systèmes de la commercialisation	p. 29
	6.1 Au plan de l'espèce	" 29
	6.2 Au plan de la destination du produit de la pêche	" 30
7 -	La destination de la production	" 31
	7.1 Marché régional et extra-régional	" 31
	7.2 Conservation et transformation	" 32
8 -	Les structures de transformation	" 34
	8.1 Importance et situation des installations	" 34
	8.2 Dimension et répartition par type de traitement	" 35
9 -	Les effectifs	" 38
	9.1 Importance	" 38
	9.2 Répartition par type de pêche	" 38
	9.3 Organisation du travail à bord	" 43
10 -	La productivité des effectifs	" 45
	10.1 Montant et composition de la production	" 45
	10.2 Productivité et revenu des effectifs par catégorie professionnelle	" 47
11 -	Les structures professionnelles, administratives et de recherche	
	11.1 Professionnelles	" 49
	11.2 De recherche	" 49
	11.3 Administratives	" 50
12 -	Les politiques nationales et syndicales	" 51
	12.1 Intervention publique	" 51
	12.2 Qualification professionnelle	" 54
	12.3 Politique syndicale	" 55
	Annexe rassemblant les données statistiques	" 56

II PROBLEMES DU SECTEUR

Introduction

1.	Les ressources	" 73
2.	La production	" 74
3.	La flotte de pêche et l'organisation du travail	
	3.1 Evolution de la flotte de pêche au cours de la période 1968-1979	" 87

3.2	Problèmes spécifiques à l'activité de la pêche	p. 89
3.3	Problèmes relatifs aux services touchant à l'activité de la pêche	" 103
4 -	La commercialisation et les marchés	" 106
5 -	La transformation	" 109
6 -	Les structures portuaires et les chantiers navals	" 111
7 -	La formation professionnelle	" 112
 III - <u>OBJECTIFS SUSCEPTIBLES D' ETRE POURSUIVIS ET INTERVENTIONS NECESSAIRES.</u>		
	Introduction	" 115
1.	La politique de la CEE et son impact dans les régions considérées	" 116
2.	Objectifs à court, moyen et long terme	" 118
3.	Interventions de production	" 120
4.	Interventions de structure	" 121
5.	Interventions d'organisation	" 123
6.	Interventions financières	" 126
7.	Interventions législatives	" 131
8.	Interventions de promotion	" 140
9.	Complémentarité des interventions	" 142
CONCLUSIONS		" 144
ANNEXES		" 152
1.	Bilans d'exploitation de bâtiments à moteurs	" 153
2.	Economie et gestion des ressources dans le secteur de la pêche	" 201

I

EVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ORGANISATION
AU COURS DES DERNIERES ANNEES

INTRODUCTION

Dans les deux régions considérées, le secteur de la pêche ne contribue que très peu à la constitution du revenu global. En effet, son incidence atteint tout juste 3,2 % eu égard à l'ensemble du secteur primaire en 1978 dans les Abruzzes et 1,4 % en Molise. De surcroît, il ressort de ces deux pourcentages que la première région présente un plus grand intérêt pour le secteur examiné. Cela est entièrement dû à des facteurs d'environnement, liés à la configuration et à l'étendue du littoral, qui ont également favorisé la concentration d'une densité démographique relativement élevée.

D'une manière générale, les problèmes et les perspectives de développement de la pêche dans les deux régions susdites sont assez semblables. Afin de les caractériser de manière exacte, nous avons jugé opportun de diviser le présent rapport en deux parties bien distinctes.

La première traite de l'analyse de la situation actuelle du secteur, considérée sous ses différents angles : de celui de la production à celui de l'organisation de la flotte de pêche; de celui des structures portuaires et de chantier à ceux de la commercialisation et de la transformation du produit; des aspects sociaux à ceux des structures professionnelles, etc..

Quant à la seconde partie, elle aborde les problèmes qui grèvent fortement l'économie du secteur et définit les objectifs poursuivis de manière réaliste pour réorganiser efficacement cette dernière.

Et ce, non seulement en vue d'assurer une plus grande tranquillité aux opérateurs concernés, mais également dans le but de définir les interventions à mettre en oeuvre pour accueillir le mieux possible la politique que la Communauté économique européenne s'efforce d'élaborer en faveur du secteur de la pêche.

Comme nous l'avons fait lors de l'étude relative aux régions de la mer Tyrrhénienne (Campanie et Calabre), nous avons recouru pour celles de l'Adriatique centrale aux sources statistiques officielles, mais aussi à une enquête par sondage et à des enquêtes particulières par le biais de relevés directs auprès de la capitainerie de port, des organisations syndicales et professionnelles, ainsi que d'entrevues avec des producteurs et des opérateurs commerciaux, des directeurs de marchés publics, des pêcheurs, des armateurs, etc.

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ORGANISATION AU COURS DES DERNIERES ANNEES.

1. La production.

1.1 Les zones de pêche.

Les zones de pêche des régions considérées sont constituées d'eaux côtières relativement étendues, car la plate-forme continentale est très vaste. Ces eaux représentent un front côtier de plus de 120 km de longueur sur une largeur supérieure à 86 km, c'est-à-dire qu'en fait les zones de pêche ne présentent pas de solution de continuité jusqu'aux eaux territoriales yougoslaves. L'unique exception est constituée par une aire d'environ 300 milles carrés, située dans la zone barycentrique de la mer Adriatique, perpendiculairement à la ville de Pescara, qui présente une bathymétrie de plus de 200 m.

Considérant que l'activité de la "petite pêche" se déroule à moins de 3 milles de la côte, on estime que ce type de pêche dispose d'une aire d'un peu plus de 195 milles carrés; par contre, la grande comme la moyenne pêche hauturière s'effectuent sur une plate-forme d'environ 2560 milles carrés.

Pour se faire une idée de l'étendue et de la configuration des zones de pêche théoriquement attribuables au secteur côtier de Pescara, il suffit d'examiner la carte bathymétrique indiquant les zones de la plate-forme continentale (comprises dans le domaine bathymétrique des 200m) et celle utilisée par la "petite pêche" (zone des 3 milles).

Ledit secteur compte neuf centres de pêche, dont huit (Pescara, Ortona, Vasto, Giulianova, Silvi Marina, Roseto degli Abruzzi, Tortoreto et Martinsicuro) sont situés dans les Abruzzes et un (Termoli) en Molise. Parmi ceux-ci, les plus importants au plan des quantités pêchées sont Giulianova, où l'on capture plus de 50 % du produit de la pêche, Pescara (environ 20 %), Tortoreto (plus de 8 %) et Ortona (environ 7 %).

1.2 Quantité et composition du produit de la pêche.

Au cours de la période allant de 1968 à 1979, la quantité globale de produit s'est notablement accrue dans les Abruzzes et est demeurée en vérité stationnaire en Molise. Plus précisément, quoiqu'avec des hauts et des bas, elle a augmenté de 89,5 % dans la première région et diminué de 17,1 % dans la seconde.

Durant la dernière année de cette période, on a capturé dans les Abruzzes 15.152 tonnes de produit, dont 6.818 t. (45 %) étaient composées de mollusques, 4.514 t. (29,8 %) "d'autres poissons" et 2.953 t. (19,5 %) d'anchois, harengs et maquereaux.

En ce qui concerne les espèces considérées séparément, les captures les plus importantes parmi celles classifiées se sont révélées être, tant dans les Abruzzes qu'en Molise, les anchois parmi les clupéidés (poisson bleu), les lieux, les chinchards et les gobies parmi les "autres poissons", ./..

les seiches et les poulpes parmi les mollusques, ainsi que les squilles et les langoustines parmi les crustacés.

1.3 Répartition du produit de la pêche en cours d'année.

Le rythme des captures est principalement lié à l'état de la mer et au type de pêche qui se pratique habituellement. Les différences relevées en ce qui concerne la composition du produit de la pêche dans les deux régions, se répercutent également sur la répartition mensuelle de ce dernier.

Si l'on examine, par exemple, l'année 1978 (année parmi les plus représentatives de celles considérées ici) on constate que, dans les Abruzzes, les mois de grosse capture sont, par ordre d'importance, septembre, octobre, août et novembre; par contre en Molise, il s'agit des mois de janvier, mars et février. Pour ce qui concerne plus particulièrement les espèces importantes, les plus grandes quantités de poisson bleu sont capturées au cours des mois de juin, mai et juillet; par contre, les "autres poissons" le sont au cours des mois de mai, août et juillet dans les Abruzzes et en janvier, février et octobre en Molise. De surcroît, les mois de grosse récolte pour les mollusques sont aussi différents : septembre, octobre et novembre dans les Abruzzes et janvier, mars et juillet en Molise. Par contre, les grandes périodes de la pêche aux crustacés se révèlent assez semblables : septembre, novembre et octobre pour les deux régions. Faut-il rappeler que les périodes indiquées se rapportent à une année bien précise et qu'elles sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre suivant les conditions

./.

climatiques, tant au plan de la quantité et de la qualité du produit de la pêche que de sa composition et ce, même au sein de chaque groupe d'espèces.

1.4 Importance et forme d'exploitation des unités de production.

L'examen de l'importance et de la répartition par jauge brute de la flotte permet de se faire une idée assez précise de la caractéristique organisatrice de l'activité de la pêche. D'une manière générale, l'entreprise de pêche s'identifie au bâtiment et sa forme d'exploitation est liée au tonnage.

Au cours de la période de 12 ans examinée dans le cadre du secteur côtier de Pescara, qui englobe entièrement les littoraux des deux régions considérées, la composition de la flotte de pêche a évolué comme suit : les chalutiers sont passés de 300 à 375 unités (+ 25 %), les bateaux à moteur de 284 à 409 (+ 44 %) et les embarcations à rames et à voiles de 792 à 649 (- 18,1%).

Toutefois, les unités en activité atteignent normalement environ 90 % pour les chalutiers et 80 % pour les bateaux à moteur.

En 1979, dans l'ensemble du secteur, l'importance de la flotte à moteur s'élevait à 784 unités, dont 70,2% (550 unités) incluant 19,2 % du tonnage global étaient représentés par des unités jaugeant jusqu'à 20 T.J.B., 19 % (149 unités) incluant 30,9 % du tonnage par des unités comprises entre 21 et 50 T.J.B., 7,9 % (62 unités) incluant 30 % du tonnage par des unités comprises entre 51 et 100 T.J.B. et

./.

et 2,9 % (23 unités) incluant 19,6 % du tonnage par des unités de plus de 100 T.J.B.

Si l'on considère que, d'une manière générale, les bâtiments jaugeant jusqu'à 50 T.J.B. impliquent des entreprises à caractère familial en ce sens que le bateau appartient souvent à une famille qui constitue la majeure partie ou la totalité de l'équipage, on peut poser qu'environ 90 % de la flotte motorisée du secteur côtier de Pescara relèvent de l'exploitation familiale. Les entreprises non familiales sont gérées par contrat "à la part". Comme le prévoit la Convention collective nationale du travail en faveur du personnel embarqué sur ^{les}chalutiers pêchant en Méditerranée, ce contrat envisage un minimum garanti pour tous les membres de l'équipage et un pourcentage de coparticipation différent d'après le rôle et les fonctions remplies, pour les quotes-parts de bénéfice accru.

Dans le bilan économique d'un chalutier, on distingue trois éléments comptables fondamentaux : le "montant total", les déductions et le net. Le premier correspond à la valeur brute du produit vendu; les déductions comprennent la consommation réelle de gas-oil et de lubrifiants, la nourriture consommée à bord, la glace et le papier nécessaires à la bonne conservation du produit, les caisses et les emballages perdus, le débarquement, le transport et la vente du produit (y compris les droits de marché), les dépenses relatives aux permis de pêche, etc. Quant au net, il représente la différence entre le "montant total" et les déductions.

2. La flotte de pêche.

2.1 L'importance par secteur côtier.

Au cours de la décennie allant de 1968 à 1977, l'importance de la flotte motorisée en activité dans le secteur côtier de Pescara a enregistré un accroissement global de 20,2 %, en passant de 495 à 595 unités. Toutefois, alors que ce pourcentage se réduit à tout juste 8,6 % pour les chalutiers, il augmente jusqu'à 33,9 % pour les bateaux à moteur. Il s'est donc produit une variation sensible de la composition de la flotte motorisée dans ledit secteur.

Les chalutiers qui constituaient auparavant les 54,1% de la flotte de pêche, ne représentaient plus que 48,9 % à la fin de la décennie. En d'autres mots, on a constaté une augmentation plus rapide du nombre de bateaux à moteur (en remplacement de la flottille à rames et à voiles), due surtout à l'accroissement de l'effort de pêche exigé.

2.2 Composition de la flotte de pêche par type de bâtiment.

La totalité de la flotte de pêche des deux régions considérées est passé de 1376 unités en 1968 à 1.433 unités en 1979 (+ 4,1%). En examinant attentivement le tableau 4 figurant à l'annexe, on peut constater qu'au cours de la période susdite, la composition de la flotte s'est sensiblement modifiée. La flottille à rames et à voiles, qui constituait auparavant 57,6 %, ne représente plus aujourd'hui que 45,3 % (- 12,3 points); par contre, les chalutiers sont passés de 21,8 à 26,2 % (+4,4points) et les bateaux à moteur de 20,6 à 28,5 % (+7,9 points).

En d'autres mots, la tendance à une disparition progressive de la flottille à rames et à voiles, utilisée exclusivement pour la "petite pêche littorale", se manifeste aussi pour le secteur côtier de Pescara. Y contribuent pour une bonne part la nécessité de rechercher des zones de pêche plus éloignées de la côte en raison de l'appauvrissement des ressources, qui rend ladite activité tout à fait anti-économique, ainsi que l'obligation de se doter de bâtiments mieux équipés permettant de se livrer à un type de pêche plus apte à satisfaire les exigences des jeunes générations:

2.2.1 Tonnage

L'importance actuelle de la flotte motorisée du secteur de Pescara se répartit de la manière suivante : 91,1% dans les Abruzzes et 8,9 % en Molise. Le tonnage global, qui atteint 15.915 T.J.B., se localise à raison de 96 % dans la première région et de 4 % dans la seconde. Ce qui tend à indiquer que c'est dans les Abruzzes que se trouve concentrée la plus grande partie de la flotte, tant pour le nombre d'unités que pour le tonnage moyen; en effet, en Molise, il n'existe pas de bâtiments de jauge brute supérieure à 50 tonnes. Plus particulièrement, en Molise, 46,3% du tonnage global concernent des bâtiments jaugeant jusqu'à 10 T.J.B. qui représentent 78,5 % du nombre d'unités et dans les Abruzzes, ces mêmes bâtiments représentent 60,8 % dudit nombre et à peine 12,2 % du tonnage global.

Au cours de la période allant de 1968-1979, dans le secteur côtier de Pescara, l'évolution de la flotte à moteur par classe de jauge brute a été la suivante : + 31,6% pour les bâtiments appartenant à la classe allant jusque 20 T.J.B., + 19,2 % pour ceux de 21 à 50 T.J.B., + 94 % pour ceux de 51 à 100 T.J.B. et + 155,5 % pour ceux de plus de 100 T.J.B. Toutefois, le développement plus soutenu des classes de tonnage supérieur ne s'est pas accompagné d'un accroissement égal du tonnage moyen. En effet, alors que celui-ci est passé de 5,4 à 5,5 T.J.B. dans la première classe, de 31,8 à 33 T.J.B. dans la deuxième et de 75,7 à 77,7 T.J.B. dans la troisième, il est descendu de 297,4 à 136,3 T.J.B. dans la dernière classe. Ce qui tend à démontrer que, dans l'ensemble du secteur, un processus de restructuration de la flotte en fonction des possibilités réelles de pêche est en voie de réalisation. En effet, le tonnage des bâtiments de dimensions moyennes et moyennement grandes augmente de manière non négligeable, tandis que celui des grands bâtiments (au delà de 100 T.J.B.) diminue assez fortement et ce, même si ces derniers voient leur nombre augmenter de manière importante.

2.2.2 Type de propulsion.

Au cours de la période en question, la puissance motrice installée a augmenté encore plus fortement que le tonnage moyen des bâtiments. En effet, en 1968, les unités équipées d'un moteur développant jusqu'à 109 C.V. atteignaient les 81,4 %, celles avec un moteur de $\begin{cases} 110 \text{ à } 144 \text{ C.V.} \\ 150 \text{ à } 249 \text{ C.V.} \end{cases}$ les 4,6 % et celles avec un moteur de plus de 250 C.V. les 5,8 %.

Par contre, en 1979, ces pourcentages se sont avérés respectivement égaux à 69,4 % (- 12 points), 7,1 % (+ 2,5 points), 12 % (+3,8 points) et 11,5 % (+ 5,7 points).

Une simple lecture du tableau 6 permet de se rendre compte qu'au cours de la période susdite, les évolutions signalées sont la résultante d'une tendance régulière dans toutes les catégories de puissance.

Ici encore, il faut en rechercher le motif dans la nécessité d'un accroissement de l'effort de pêche et dans l'exigence d'une augmentation de la sécurité de navigation.

2.2.3 Type d'équipement.

Le système de pêche le plus utilisé au sein de la flotte motorisée du secteur de Pescara, est celui de la pêche à la traîne. Toutefois, au cours de la période étudiée, il a accusé une faible perte d'importance : les unités concernées sont passées de 54,3 % à 49,2 % et le tonnage y relatif de 86,3 % à 84,7 %. Plus importantes encore sont les régressions subies par le système de pêche à la lampara et par les "systèmes multiples". En effet, ces deux derniers qui concernaient ensemble 12,6 % des unités et 10,1 % du tonnage en 1968, n'impliquaient plus que 8,4 % des premières et 6,0 % du second en 1979. Par contre, le système de pêche à la palangre et celui dénommé "autre système" sont en expansion. Le premier a vu augmenter son taux, pour ce qui est des unités utilisées, de 3,6 points (de 9,8 % à 13,4 %) et de 0,7 points (de 1,1 à 1,80 %) pour le tonnage et le second carrément de 9,3 points (de 23,3% à 29,8 %) pour les unités et de 4 points (de 3,5% à 7,5%) pour le tonnage.

En ce qui concerne les classes de jauge brute, alors que le chalutage est pratiqué surtout par les bâtiments de plus grandes dimensions (encore que le nombre d'unités de petites dimensions concernées ne soit pas négligeable), ce sont surtout ces dernières qui utilisent les autres systèmes de pêche; en outre, en Molise, seuls les bâtiments jaugeant jusqu'à 10 T.J.B. en sont dotés.

2.2.4 Catégories d'âge.

La flotte de pêche motorisée des deux régions concernées a sensiblement rajeuni au cours des dernières années. Globalement, les bâtiments à coque de moins de quatre ans constituaient en 1979 18,4 % des unités et 23,4 % du tonnage; par contre, ceux de plus de 25 ans ne représentaient que 15,9 % des premières et 9,4 % du second. Toutefois, ce qui prévaut est le fait que les pourcentages indiqués sont le fruit de deux tendances différentes se manifestant depuis environ 10 ans dans l'ensemble du secteur de Pescara, qui voit augmenter le taux des bâtiments plus récents et diminuer celui des bâtiments plus anciens. Et ce, tant pour les unités de plus petites dimensions que pour celles de plus grandes dimensions, dans les Abruzzes comme en Molise.

En particulier, dans les deux régions, les bâtiments motorisés à coque de moins de quatre ans ont enregistré entre 1977 et 1979 une augmentation de 65,5 % pour le nombre d'unités et de 40,7 % pour le tonnage ,

./.

ceux appartenant à la catégorie d'âge de 5 à 9 ans des accroissements respectifs de 0,7 % et de 0,3 %, ceux de la catégorie de 10 à 14 ans une expansion de 9,1 % pour le nombre et une régression de 17,3 % pour le tonnage, ceux de la catégorie de 15 à 19 ans des augmentations respectives de 5 % et de 8,5 % , ceux de la catégorie de 20 à 24 ans des accroissements respectifs de 4,5 % et de 10,6 % et, enfin, ceux de la catégorie de 25 ans et plus une réduction de 3,1 % pour le nombre et une augmentation de 1,7 % pour le tonnage.

2.2.5 Equipements assurant la bonne conservation du produit de la pêche.

L'importante augmentation du nombre de bateaux à moteur, qui a fortement modifié la composition de la flotte à moteur, a aussi influencé de façon significative la répartition des bâtiments pour ce qui est des équipements assurant la bonne conservation du produit de la pêche. En examinant le tableau 12, on constate une forte réduction des installations frigorifiques ou des glacières et un net accroissement de la flotte dépourvue de tout équipement de ce genre. Dans l'ensemble du secteur de Pescara, les bâtiments dotés d'installations frigorifiques sont passés de 39,3 % du nombre d'unités en 1968 à 24,2 % en 1979; ceux équipés de glacières de 36,7 % à 15,2 %; ceux dépourvus de tout équipement de ce genre ont augmenté de 23 % à 59,8 % .

En comparant les données figurant au tableau 12 à celles du tableau 4, on peut constater que les bâtiments dépourvus d'équipement assurant la bonne conservation du produit sont représentés en fait par les bateaux à moteur et environ 1/6 des chalutiers. Comme on peut l'imaginer, il s'agit là d'une situation très carentielle qui se concilie évidemment mal avec une activité comprise de façon moderne.

2.2.6 Equipements auxiliaires de navigation et de pêche.

En ce qui concerne les équipements auxiliaires de navigation et de pêche, les considérations avancées dans le paragraphe précédent sont également valables. L'important accroissement de la flotte à moteur dépourvue de tout équipement auxiliaire doit être attribuée principalement à l'augmentation du nombre de bateaux à moteur et à leur inclusion dans la statistique relative. Toutefois, en déduisant du nombre de bâtiments sans aucun équipement celui des bateaux à moteur, on constate qu'en 1979 dans les deux régions considérées, 31,5 % des chalutiers (118 unités) étaient encore dépourvus d'équipements auxiliaires. Il faut toutefois ajouter que ce pourcentage, eu égard à celui de 1968, se révèle inférieur de 14,2 points. Dans la période de 12 ans en question, la flotte des chalutiers a donc enregistré une amélioration qualitative sensible, qui se trouve directement liée au "rajeunissement" auquel il a été fait allusion au paragraphe 2.2.4.

3 Les structures portuaires et les activités de chantier.

3.1 Importance et répartition des ports.

Les deux régions donnent sur l'Adriatique. La côte longue de 167 kilomètres est limitée au nord par le fleuve Tronto et au sud par le torrent Saccione; plus précisément, le littoral des Abruzzes s'étend sur 129 kilomètres et celui de la Molise sur 38 kilomètres seulement.

La ligne de démarcation entre les deux régions pour ce qui est du versant adriatique, est matérialisée par le fleuve Trigno.

Les littorals des deux régions, qui sont entièrement compris dans le périmètre du secteur côtier de Pescara, s'abritent dans la grande baie qui s'étend du promontoire du Conero jusqu'à celui du Gargano. Ils sont en grande partie rectilignes, surtout dans la portion allant de Tronto jusque passé Francavilla a Mare, qui forme pour ainsi dire une seule grande plage; à partir de cette localité jusqu'à Marina di Vasto, la côte commence à se denteler, avec des portions relativement escarpées, de petites baies et autant de petits promontoires : Punta di Ferruccio, le promontoire d'Ortona, Punta de Acquabella, Punta Cavaluccio, l'embouchure du Sangro, Punta della Penna. Passé Vasto, la côte redevient basse, sablonneuse et plate, exception faite du promontoire de Termoli.

Du point de vue portuaire, la configuration de la côte ne présente pas beaucoup de possibilités de refuges naturels en dehors de celles offertes par les embouchures des principaux cours d'eau (Tronto, Vomano, Pescara, Sangro, Trigno et Biferno) et

./.

des promontoires d'Ortona, P.della Penna et Termoli. Les ports principaux, c'est-à-dire, les ports dotés de structures permettant d'accueillir aussi des bâtiments de dimensions moyennes, sont justement ceux de Pescara (port-canal) et d'Ortona; les ports de moindre importance, destinés surtout à recevoir les petits bâtiments, sont ceux de Giulianova, Vasto et Termoli. La côte basse et sablonneuse permet en outre de haler les embarcations de faible tonnage directement sur la plage aux endroits où il n'existe pas de structures portuaires.

En particulier, les caractéristiques principales de chacun des ports sont les suivantes :

GIULIANOVA. Le port de Giulianova est doté de deux môles : le môle nord, composé de trois bras de \pm 300 mètres qui sont munis de bittes d'amarrage et d'échelles; le môle sud, également composé de 3 bras qui forment un ensemble de 710 m. Ledit port ayant tendance à s'ensabler, il nécessite des drainages continuels pour que les fonds gardent la profondeur requise (4,5 m) pour assurer un trafic portuaire normal.

PESCARA. Le présent port est normalement destiné au trafic de bâtiments de tonnage modeste; il peut en effet recevoir des bateaux ayant une longueur de 70 m. maximum et un tirant d'eau de 4,50 m.

Sa caractéristique principale est d'être un port-canal situé à l'embouchure du fleuve Pescara, qui se prolonge par deux môles à quais en béton armé, longs de 400 m chacun et distants de 40 m. La rive Sud comprend le quai marchand et, plus en amont, le quai servant à l'accostage des navires de pêche et autres bâtiments de même tonnage; quant à la rive Nord, elle est entièrement réservée à l'accostage de la flotte de pêche, qui dispose de surcroît de sa propre cale de halage.

En moyenne, les profondeurs du bassin sont de 5 m. dans les 100 premiers mètres à partir du débouché en mer du canal d'accès et de 4,5 m. dans les 300 mètres suivants; de 4 m près du quai marchand, sur une longueur de 600 m et de 3 m le long du quai réservé aux bâtiments de plaisance, sur une longueur de 310 m.

Vu que le port de Pescara a également tendance à s'ensabler, il dispose d'une drague constamment en service et de 2 zones de versage des boues extraites (dont le rayon est de 500 m) à l'extérieur du port, dans lesquelles la pêche est interdite.

La configuration particulière du port en rend l'accès difficile aux bâtiments de plus grand tonnage, en raison des vents du premier et du quatrième quartier.

FRANCAVILLA AL MARE. Dans cette localité, il existe un petit ponton long de 70 m, exclusivement réservé à l'amarrage des bâtiments à coque ne dépassant pas 1,5 m.

ORTONA. Il s'agit là du port le plus étendu du secteur de Pescara. On y accède par un canal rectiligne d'une profondeur de 6 m; il dispose d'un bassin d'évolution de 250 x 200 m et d'un quai marchand près duquel la profondeur est de 6 m. De surcroît, on a terminé en 1976 la construction d'un tronçon de quai longeant la rive, d'une longueur de 230 m.

Le port permet d'accueillir des bâtiments ayant une longueur de 75 m maximum et une coque de 4,60 m.

Un peu plus au sud d'Ortona, à la hauteur de la plage de S. Vito Chietino, près de l'embouchure du torrent Petrino, il existe encore un petit môle avec fanal dont les fonds atteignent 2 m, qui permet l'accostage de petites embarcations.

VASTO. Le port de Vasto est situé près de P. Penna, où il existe une petite baie naturelle. Il se compose de deux môles (du Levant et du Ponent) et de trois jetées dont certains tronçons sont dotés de quais.

La caractéristique principale de ce port est qu'il dispose d'un fond assez important (7 m).

La longue portion de côte s'étendant entre Vasto et Termoli est basse et sablonneuse et dépourvue de toute structure portuaire; l'unique refuge pour les petites embarcations est l'embouchure du fleuve Trigno, en partie navigable.

TERMOLI. C'est l'unique port de la Molise. Il est composé de deux môles : celui qui fait face au nord se divise en quatre bras ayant une longueur totale de 970 m, dont deux sont dotés de quais et deux sont rocheux ;

quant au môle Sud long de 300 m, il ne comporte pas de quai. Il existe de surcroît un quai longeant la rive (terminé en 1974), qui se compose de trois tronçons longs de 100, 130 et 40 m.

La profondeur maximale à l'intérieur du port est de 4,5 m. En général, tous les ports du littoral des Abruzzes et de la Molise sont d'accès facile et bien desservis par le réseau de routes d'Etat et d'autoroutes; les liaisons avec les voies de pénétration à l'intérieur des deux régions sont également très aisées.

3.2 Organisation des services touchant à l'activité de la pêche.

Eu égard à l'importance de la flotte motorisée en activité et des centres de pêche, on peut affirmer que l'arc côtier des régions considérées est relativement bien équipé au plan des structures de service touchant à l'activité de la pêche.

Pour entrer dans les détails, il compte 4 cales de halage sises à Pescara (1), Ortona (2) et Termoli (1); ces centres de pêche constituent le port d'attache de plus des 2/3 de toute la flotte de pêche motorisée du secteur côtier.

En ce qui concerne la répartition des centres de distribution de carburant, la situation s'avère encore plus favorable. Au total, il n'y a pas moins de 13 centres de distribution de carburant et lubrifiant, situés dans les cinq centres de pêche. Ils se répartissent de la façon suivante :

./.

Pescara	5
Ortona	2
Giulianova	2
Vasto	1
Termoli	3

En fait, seuls quatre centres de pêche (Silvi Marina, Roseto degli Abruzzi, Tortoreto et Martinsicuro) qui constituent le port d'attache de plus de 1/5 des bâtiments à moteur, se trouvent dépourvus de distributeurs de carburant et lubrifiant .

3.3 Chantiers navals.

3.3.1 Importance et répartition.

L'importance et la répartition des chantiers navals, pas plus que celles des ateliers de mécanique s'occupant de la réparation et l'entretien des moteurs, ne sont pas du tout adaptées aux exigences de l'activité de la pêche dans le secteur côtier de Pescara. Cela est tellement vrai qu'aujourd'hui encore une partie considérable de la demande est satisfaite par des chantiers situés dans la région avoisinante des Marches.

Lors du recensement de l'industrie et du commerce en 1971, les deux régions considérées ne comptaient que des chantiers de charpenterie navale en bois, dont cinq dans les Abruzzes qui occupaient 20 personnes (l'un d'entre eux comptait 4 personnes et n'était pas doté de force motrice) et un en Molise (Termoli) qui n'occupait que deux personnes et n'avait pas non plus de force motrice.

Actuellement, la situation semble s'être quelque peu améliorée. En particulier, à Ortona où il existe deux chantiers navals de dimensions modestes, qui effectuent habituellement des travaux de construction en bois et des réparations diverses, mais aussi un chantier qui est en mesure d'exécuter des travaux de charpenterie navale de n'importe quel type et de construire des bâtiments de tonnage assez important; de surcroît, le chantier installé à Pescara a développé la production de chalutiers en fer cimenté, qui ont reçu non seulement l'approbation des armateurs locaux, mais également celle d'armateurs venant d'autres régions de la péninsule et plus particulièrement du nord de l'Italie.

3.3.2 Classification par type d'activité.

Comme nous l'avons signalé au paragraphe précédent, la proximité des Marches où se trouve concentré le gros de l'activité de chantier de l'Adriatique centrale, n'a pas favorisé le développement du secteur dans les Abruzzes et en Molise.

En effet, les tentatives d'expansion de certains chantiers, qui étaient installés dans les deux régions considérées, sont fort récentes et assez étroitement liées à l'augmentation du nombre de bateaux à moteur venus remplacer les vieilles unités à rames et à voiles.

4. Approvisionnement en matériel de pêche.

Le secteur de Pescara est également fort tributaire de la région avoisinante des Marches, pour ce qui est de l'approvisionnement en matériel de pêche. C'est en effet cette dernière qui possède les plus importantes industries de production de filets et autres accessoires habituellement utilisés pour la pêche, qui alimentent non seulement le marché du littoral adriatique, mais également une bonne partie de celui de la mer Thyrrhénienne. Dans le cadre des deux régions considérées, il n'existe par contre que des activités artisanales qui arrivent à satisfaire la majeure partie de la demande de matériel divers, comme les plateaux, etc. Toutefois, même pour ce dernier, l'utilisation accrue de matériel de fabrication industrielle suite à la large diffusion des matières plastiques, tend à conditionner de plus en plus le travail artisanal.

5 Les structures de commercialisation.

5.1 Les marchés : organisation et hinterland.

Parmi les 9 centres de pêche existant dans le secteur de Pescara, 5 (Pescara, Ortona, Giulianova, Vasto et Termoli) sont dotés de marchés de gros. Environ 9/10 des quantités pêchées sont habituellement commercialisées dans ces derniers.

La structure d'organisation de ces marchés est en général assez satisfaisante, tant pour ce qui est des services fournis que de l'activité de gestion.

Plus particulièrement, les caractéristiques marquantes de chacun d'eux sont les suivantes:

PESCARA. Le présent marché est équipé d'installations modernes et efficaces; toutefois, pour mieux répondre aux nouvelles exigences d'exploitation, il s'efforce d'augmenter sa capacité de conservation. C'est ainsi que la Commune, qui gère le marché, construit pour l'instant des chambres frigorifiques d'une capacité de 300 m³ et une chambre dite "de servitude" pour le dépôt temporaire du produit durant le laps de temps s'écoulant entre le débarquement et la vente de ce dernier.

La commercialisation du produit s'effectue par le système des enchères publiques, en utilisant l'appareillage électrique approprié. Les horaires de marché durant les jours d'activité (du lundi au vendredi) sont les suivants: en été, de 6.30 h à 9.30 h et de 16.30 h à 19 h; en hiver, de 6 h à 9 h et de 16 h à 18.30 h.

De nos jours, il est extrêmement rare de trouver un marché ouvrant le matin et l'après-midi. Dans le cas présent, il faut en rechercher le motif dans l'importance du nombre de petites unités qui ont leur port d'attache au centre de pêche, ainsi que dans la nécessité de favoriser les grossistes et les gros consommateurs locaux. Tout ceci répond également à des exigences précises de la part des producteurs, surtout des petits, qui réussissent de la sorte à obtenir des prix plus rémunérateurs. Ces derniers permettent en effet de doubler la valeur du produit pêché par rapport aux quantités négociées.

Les droits perçus par la direction du marché sont de deux types : obligatoires et facultatifs. Ils représentent 10,24 % de la valeur négociée et sont répartis comme suit :

<u>Droits obligatoires</u>	4,94 %
- Droits communaux	3,50 %
visant : les enchères	1,25 %
le marché	1,20 %
et	
la construction du	
nouveau marché	1,00 %
- Droits de caisse	0,80 %
- T.V.A.	0,64 %
<u>Droits facultatifs</u>	5,30 %
- Droits de baisse du poisson	
(en faveur des acheteurs)	1,80 %
- Droits de déchargement (Ligue des	
déchargeurs), y compris les plateaux	2,50 %

Droits de commission

(facultatifs car exigés volontai-
rement par l'armateur producteur)

1,00 %

10,24 %

Les opérations d'approvisionnement du marché matinal commencent à minuit et celles du marché de l'après-midi à 14.30 h; dans les deux cas, elles doivent être terminées une heure avant l'ouverture. A leur arrivée, les pêcheurs reçoivent un numéro d'ordre pour l'organisation des enchères publiques.

Les opérateurs accrédités auprès de la direction du marché sont aussi bien des grossistes que des détaillants; normalement le marché n'assure que la consommation locale. Rares sont les grossistes qui envoient le produit aux grands centres extra-régionaux (Milan , Rome , etc.)

Un centre d'étude pour l'hygiène et le contrôle vétérinaire des produits pêchés et un musée de la mer sont annexés au marché.

ORTONA. Le présent marché recourt également au système des enchères publiques. Il est géré par une coopérative entre armateurs et pêcheurs, mais la Commune s'est réservé la gestion des services qui, légalement, ne peuvent pas faire l'objet de concession.

GIULIANOVA. Il s'agit d'un marché de gros où arrivent les plus grandes quantités pêchées dans le secteur de Pescara et qui figure au nombre des plus importants marchés de toute l'Adriatique. Sa gestion est assurée directement par la Commune.

VASTO. Le présent marché est aussi géré directement par la Commune. Son exploitation est plus que normale eu égard aux quantités pêchées, qui y sont négociées.

TERMOLI. La gestion du marché est assurée par une coopérative. Le produit qui y est négocié, est ensuite envoyé sur les marchés régionaux, voire dans d'importants centres extra-régionaux tels que Rome et Naples.

Tous les marchés cités ont un hinterland qui dépasse largement le cadre territorial de leur centre de pêche respectif. Et ce, soit en raison des bonnes disponibilités d'équipement qui attirent des productions provenant d'autres centres de pêche, soit en raison de l'activité de la flotte de pêche qui opère également dans des eaux extra-territoriales, soit enfin en raison du déséquilibre actif existant, surtout pour ce qui concerne certaines espèces, qui permet d'alimenter un marché extra-régional.

5.2 Structures de conservation et de traitement.

Dans l'ensemble, les 5 marchés de gros sont dotés de structures permettant la réfrigération et la conservation du produit de la pêche. Toutefois, ils ne possèdent pas les indispensables parcs de moyens de transport réfrigérants, qui sont pour une bonne part aux mains de propriétaires privés.

En résumé, les structures existant dans le cadre de chaque marché sont aujourd'hui les suivantes :

PESCARA. Le marché jouit de 40 chambres frigorifiques en état de marche, dont 16 ont une capacité de 24 m³ chacune. De surcroît, au voisinage de ce dernier, une association d'armateurs et de pêcheurs a récemment construit une unité de production de glace et de conservation du poisson; toutefois, la production de glace, qui atteint à peine 30 q. par jour, est insuffisante pour répondre aux besoins.

Enfin, non loin de Pescara (Montesilvano), fonctionne une unité de conservation du poisson qui a une capacité de 344 m³ et comporte 6 chambres frigorifiques.

ORTONA. Les entrepôts frigorifiques du marché suffisent aux besoins locaux. Ils comptent en effet 6 installations frigorifiques dont 5 appartiennent à des privés et 1 à la coopérative qui gère le marché, ainsi qu'une unité de production de glace. Pour la conservation à court terme, ladite coopérative utilise également un autre entrepôt frigorifique.

Le transport réfrigéré des produits est entièrement aux mains de propriétaires privés.

GIULIANOVA. Le marché possède deux installations frigorifiques. Toutefois, il existe deux autres chambres frigorifiques appartenant à des propriétaires privés, dont les capacités sont respectivement de 1000 et 5000 q. de poisson.

VASTO. Il n'existe aucune installation frigorifique, publique ou privée. Le produit négocié sur le marché est envoyé dans les centres de consommation dans des caisses recouvertes d'une couche de glace. La production locale de cette dernière est suffisante pour répondre aux besoins du marché.

TERMOLI. Dans l'enceinte du marché, fonctionne une unité de production de glace, qui appartient à la coopérative qui gère ledit marché. De surcroît, il existe deux petites installations frigorifiques privées et l'on construit deux installations de congélation et conservation d'une capacité globale de 150 m³, qui permettront le traitement de 800 tonnes de produit.

6 Les systèmes de commercialisation.

6.1 Au plan des espèces.

Eu égard aux activités exercées, les unités de pêche ont une bonne structure d'organisation qui leur permet de traiter et de conditionner à bord la quasi totalité du produit de leur pêche (exception faite des clupéidés). Celui-ci peut donc être commercialisé dès qu'il est débarqué, par le biais des diverses organisations coopératives desquelles dépendent la majeure partie des bâtiments.

C'est ainsi que, pour toutes les espèces, le système de commercialisation le plus utilisé, grâce aussi à la structure appropriée des marchés dont sont dotés les principaux centres de pêche, est fondamentalement le même. Habituellement, on n'enregistre que trois étapes : de l'armateur ou de la coopérative qui gère les bâtiments au grossiste (ou au gros détaillant pour les petits lots de produit de choix) et de ce dernier aux détaillants et puis aux consommateurs. Toutefois, il peut arriver que des pêcheurs et/ou même des coopératives assurent directement la distribution à ces derniers sur les môles ou dans le voisinage immédiat des marchés, plus particulièrement le cas de petites productions ou de produit mixte et de moindre prix, surtout s'ils sont débarqués à des moments ne coïncidant pas avec les heures d'ouverture du marché de gros.

Le prix de chaque espèce ou de chaque lot n'est jamais déterminé à l'avance, mais fixé par le biais du système d'enchères publiques, habituellement adopté dans les plus importants marchés à la production et en gros. Les grossistes acheteurs qui opèrent sur de tels marchés ne sont pas seulement ceux de la région. Des quantités considérables de produit sont envoyées vers les marchés extra-régionaux, soit par des opérateurs locaux, soit par des commerçants venus de l'extérieur.

6.2 Au plan des diverses destinations du produit de la pêche.

Comme on peut aisément le déduire de la composition du produit de la pêche, toute la production des deux régions considérées est destinée à satisfaire la demande de poisson frais. Font toutefois exception certaines quantités de clupéidés, qui sont utilisées par les industries locales dans le cadre de l'activité de transformation.

Le système de commercialisation adopté, tant pour les ventes de poisson destiné à être consommé frais que pour celles de poisson destiné à l'industrie de transformation, est pratiquement identique. Les étapes suivies par la marchandise entre le producteur et le consommateur sont au nombre de deux ou plus suivant l'importance de la production et, surtout, du profil économique de l'entreprise de gestion des bâtiments de pêche.

7. La destination de la production.

7.1 Marché régional et extra-régional.

L'absence de statistiques régionales relatives aux échanges au plan du produit de la pêche, ne permet pas de faire des évaluations valables au sujet des mouvements réels des quantités pêchées dans les deux régions considérées.

Sur la base des indices de consommation du poisson par région déterminés par l'I.S.T.A.T, il nous a été possible d'établir le bilan d'approvisionnement pour chacune des deux régions. En 1977, les Abruzzes annonçaient un excédent de production atteignant 9,24 % et la Molise un déficit d'approvisionnement proche de 35 %. Globalement, elles n'enregistraient qu'un déficit de 0,5 %. Eu égard à leurs consommations par tête d'habitant, les deux régions présentaient donc en fait, pour l'année 1977, un bilan d'approvisionnement en produit de la pêche indiquant qu'elles se suffisaient quasi totalement à elles-mêmes. Toutefois, à ce sujet, il y a lieu de signaler que les consommations moyennes calculées pour les deux régions étaient les plus basses de toutes celles obtenues dans le Mezzogiorno continental et insulaire. C'est ainsi que, si la consommation de ces régions s'était révélée au moins égale à la moyenne calculée pour l'ensemble du Mezzogiorno (12,4 kg), le déficit d'approvisionnement en produit de la pêche dans les Abruzzes et en Molise se serait élevé à au moins 27,2 %, c'est-à-dire à 52.440 quintaux de produit.

Considérant qu'une partie de la quantité pêchée est destinée à satisfaire la demande extra-régionale et qu'une autre partie, même si elle est minime, est utilisée par l'industrie de transformation, il ressort que les deux régions considérées étaient en fait tributaires, pour un pourcentage important, de productions provenant d'autres localités, nonobstant les faibles niveaux de consommation par tête annoncés.

Tab. 1 - Bilan d'approvisionnement en produit de la pêche.

P O S T E S	Abruzzes	Molise	Total
Consommation par tête (kg)	9,00	9,40	9,08 ⁽¹⁾
nb. d'habitants au 31/12/77	1.228.000	332.000	1.560.000
Consommations totales (q)	110.520	31.208	141.728
Production (q)	120.740	20.260	141.000
Déséquilibre (q)	+10.220	-10.948	- 728
% de la consommation	+ 9,24	-35,0	- 0,5

(1) Moyennant le fait que, dans l'ensemble du Mezzogiorno continental et insulaire, la consommation moyenne par tête a été de 12,4 kg.

7.2 Conservation et transformation.

Les quantités de produit destinées à être transformées, ne sont pas très importantes; elles concernent cependant presque exclusivement les clupéidés. En outre, les quelques industries existantes ont presque toutes une activité saisonnière, à savoir que les périodes de travail sont limitées aux moments d'arrivées massives de produit, durant lesquels il est possible de l'obtenir à des prix plus intéressants.

8 Les structures de transformation.

8.1 Importance et situation des installations.

Le recensement (1971) de l'industrie et du commerce a dénombré dans les Abruzzes six unités locales de traitement et de conservation des denrées alimentaires en provenance de la pêche, qui employaient au total 151 personnes; par contre, en Molise, il n'en existait aucune.

Parmi ces unités locales, deux avaient une structure artisanale et trois étaient dépourvues de force motrice. Celles qui étaient capables d'atteindre certains niveaux de production étaient au nombre de quatre, dont deux étaient dépourvues de force motrice. En fait, il n'existait pas d'installation de grandes dimensions dans tout le secteur côtier de Pescara. En ce qui concerne les effectifs, les 6 installations se répartissaient comme suit : une avec 1 employé; trois qui occupaient au total 41 personnes, à raison de 10 à 20 employés chacune; une avec 48 employés et une avec 61 employés.

Aujourd'hui, les conserveries les plus importantes sont toujours au nombre de quatre, dont une est située à Montesilvano, deux à Giulianova et une à Martinsicuro.

Tableau 2 - Les unités locales de traitement du produit de la
pêche dans les Abruzzes en 1971 ⁽¹⁾

Unités locales	nb	Effectifs	Puissance utilisable (KW)
avec force motrice	3	76	472
dont.....	1	10	9
à structure artisanale			
sans force motrice.....	3	75	-
dont	1	1	-
à structure artisanale			
Total	6	151	472

Source : Recensement général de l'industrie et du commerce.

8.2 Dimensions et répartition par type de traitement

La répartition et les possibilités de production des conserveries actuellement en service peuvent se définir comme suit .

GIULIANOVA. Ce centre compte cinq installations :

- G.T.O. Pesca S.p.A. (Giulianova - Tortoreto Oceania Pesca), qui dispose d'un grand entrepôt doté des équipements les plus modernes pour le traitement et la conservation du produit capturé par les navires de pêche océanique de la société même; le produit est toutefois débarqué à S. Benedetto del Tronto, qui est le port d'attache des dits navires. Cette installation transforme environ 425 tonnes de produit par an.

(1) En Molise, il n'existait à cette époque aucune unité locale.

- CIMAR qui traite et commercialise 5.000 tonnes de produit par an.
- SARDAL qui s'occupe exclusivement du traitement et de la conservation de sardines et d'anchois salés dans des caques et des boîtes de 5 à 10 kg. Elle est en mesure de traiter environ 150 tonnes par an.
- SPECIAL a la possibilité de mettre annuellement en conserve environ 380 tonnes de produit salé et à l'huile.
- ALIMESCA traite environ 175 tonnes de poisson et 800 tonnes de palourdes.

ROSETO DEGLI ABRUZZI. La Société Savini s'occupe principalement de la conservation des palourdes, à raison d'environ 16 tonnes par jour.

SCERNE DI PINETO. L'installation de Russino et Chiappini se consacre au traitement et à la conservation du poisson bleu , à raison de 10.000 quintaux à l'année. Russino produit environ 5 millions de boîtes de poisson bleu .

TORTORETO. Traitement et conservation des palourdes par Specca Vincenzo, ainsi que traitement et conservation du poisson bleu par Vernisi Italia.

MARTINSICURO : Cette industrie n'est équipée que pour le traitement et la conservation du poisson bleu, à raison de 8.000 à 9.000 quintaux par an.

MONTESILVANO. La Société Clemente et C° ne traite que durant l'été une quantité peu importante de poisson bleu. Elle est spécialement équipée pour le traitement et la mise en boîte de poisson en saumure.

Le produit traité dans ces divers établissements est principalement destiné à satisfaire la demande régionale; seuls de petits lots de produit traité de façon particulière, peuvent être envoyés sur les marchés extra-régionaux.

9 Les effectifs.

9.1 Importance.

Les données fournies par la capitainerie de port de Pescara indiquent que, dans les Abruzzes et en Molise, les effectifs globaux du secteur de la pêche en 1979 s'élevaient à 6297 personnes, dont 662 (10,5 %) exerçaient des activités annexes à terre et 84 (1,3 %) s'occupaient de madragues et autres installations fixes. Le nombre total de navigants était de 5.551 (88,1%) personnes, dont 5411 (97,5%) appartenaient aux centres de pêche des Abruzzes et 140 (2,5 %) à ceux de la Molise.

Si la pêche constituait l'activité principale de 81,4 % des navigants (4519 personnes, dont les 140 pêcheurs de la Molise), elle n'était exercée qu'à titre d'activité secondaire par les 19,6 % restants (1032 personnes).

Parmi les préposés aux installations fixes, 75 (89,3 %) étaient attachés au centre de pêche de Pescara.

9.2 Répartition par type de pêche.

Dans l'ensemble du secteur de Pescara en 1979, la répartition du personnel navigant par type de bâtiment était la suivante : 28,2 % du total (1567 personnes) étaient embarqués sur des chalutiers, dont 86,7 % (1359 personnes) sur des unités de jauge brute supérieure à 10 tonnes et équipées d'un moteur de plus de 12 chevaux, tandis que les 71,80 % restants (3984 personnes) navigaient sur des bateaux à moteur et/ou la flottille à voiles et à rames.

Un peu moins du tiers des navigants se consacrent donc à la pêche hauturière en Méditerranée et, pour une petite partie, aussi dans l'Atlantique.

L'absence de données ne nous a malheureusement pas permis d'évaluer le nombre de journées de travail réellement effectuées par chacun des navigants.

Nous n'avons pu réaliser cette évaluation que pour les personnes embarquées sur des navires de pêche hauturière, de jauge brute supérieure à 10 tonnes. D'après les données fournies par la "Casa Maritima Adriatica", chaque personne occupée par la pêche en Méditerranée en 1979 a effectué en moyenne 318 journées de travail, chiffre qui se réduisait à 179 journées pour ce qui concernait la pêche atlantique. Il s'agissait donc d'emplois à plein temps dans le premier cas et à temps partiel dans le second. A ce sujet, il faut toutefois signaler que les chiffres indiqués ont été obtenus en considérant que chaque "poste de travail" a été occupé par la même personne au cours de l'année considérée.

Pour ce qui est des systèmes de pêche pratiqués, la quasi totalité du personnel embarqué sur les chalutiers se consacre à la pêche à la traîne. De tous les chalutiers recensés en 1979 dans le secteur côtier de Pescara, 58,8 % avaient leur port d'attache au centre de pêche de Pescara et 16,8 % à celui d'Ortona. La pêche à la palangre, pratiquée par la majorité des bateaux à moteur et de la flottille à voiles et à rames, est très répandue au centre de pêche de Pescara (29,6 % du total du secteur côtier) et à celui de Vasto (18,2 %). Par contre les autres systèmes sont principalement pratiqués au centre de pêche de Tortoreto (38,5%) et encore de Pescara (20,2 %).

Pour ce qui est de la pêche à la lampara, les centres les plus intéressants s'avèrent être Vasto (50,%) et Giulianova(31,8 %).

Tab. 3 - Bâtiments et personnel navigant assurés à la "Cassa Maritima Adriatica " dans le secteur côtier de Pescara en 1979⁽¹⁾ (en nombre).

Rubriques	Pêche en Méditerranée	Pêche atlantique	Total
Bâtiments	334	3	337
Hommes ⁽²⁾	1.330	29	1.359
Journées	423.130	5.193	428.323
Journées par homme	318	179	315

Tab. 4 - Répartition du personnel navigant par type de bâtiment dans le secteur côtier de Pescara en 1978 et 1979.

Navigants	N		%	
	1978	1979	1978	1979
- Sur chalutiers	1574	1567	31,0	28,2
- Sur bateaux à moteur et/ou flottille à voiles et rames	3511	3984	69,0	71,8
Total	5085	5551	100,0	100,0

(1) Embarqués sur des chalutiers de jauge brute supérieure à 10 tonnes et équipés de moteurs de plus de 12 chevaux.

(2) Le chiffre se rapporte aux "postes de travail".

Tab. 5 - Le personnel navigant et celui exerçant les activités annexes de la pêche dans les Abruzzes et en Molise (situation au 31 décembre 1978).

Centres de pêche	NAVIGANTS						Total global	En madra- gues et installa- tions fi- xes	Acti- vités an- nexes à terre	Total global
	Activité principale			Activité second.						
	1 ^{re} Catég.	3 ^{re} Catég.	TOTAL	1 ^{re} catég.	3 ^{re} catég.	TOTAL				
Pescara	1.322	558	1.880	344	87	431	2.311	64	96	2.471
Ortona	160	215	375	15	25	40	415	-	30	445
Vasto	60	55	115	3	7	10	125	5	15	145
Giulianova	643	18	661	72	83	155	816		187	1.003
Silvi Marina	124	57	181	22	15	37	218		12	230
Roseto d.Abruzzi	75	43	118	10	18	28	146		30	176
Tortoreto	209	20	229	50	5	55	284		130	414
Martinsicuro	400	20	420	100	120	220	640		50	690
ABRUZZES	2.993	986	3.979	616	360	976	4.955	69	550	5.574
Termoli	110	20	130	-	-	-	130	4	20	154
MOLISE	110	20	130	-	-	-	130	4	20	154
TOTAL GLOBAL	3.103	1.006	4.109	616	360	976	5.085	73	570	5.728

Tab. 6 - Le personnel navigant et celui exerçant les activités annexes de la pêche en Abruzzes et en Molise (situation au 31 décembre 1979).

Centres de pêche	NAVIGANTS						Total global	En madra- gues et instal- lations fixes	Acti- vités annexes à terre	Total global
	Activité principale			Activité second.						
	1 ^{re} Catég.	3 ^e Catég.	TOTAL	1 ^{re} catég.	3 ^e catég.	TOTAL				
Pescara	1.624	564	2.188	347	88	435	2.623	75	112	2.810
Ortona	180	255	435	18	25	43	478		50	528
Vasto	60	55	115	3	7	10	125	5	15	145
Giulianova	651	20	671	70	145	215	886		230	1.116
Silvi Marina	138	62	200	10	15	25	225		12	237
Roseto d.Abruzzi	65	40	105	15	14	29	134		48	182
Tortoreto	215	20	235	50	5	55	290		130	420
Martinsicuro	400	30	430	100	120	220	650		50	700
ABRUZZES	3.333	1.046	4.379	613	419	1.032	5.411	80	647	6.138
Termoli	115	25	140	-	-	-	140	4	15	159
MOLISE	115	25	140	-	-	-	140	4	15	159
TOTAL GLOBAL	3.448	1.071	4.519	613	419	1.032	5.551	84	662	6.297

9.3 Organisation du travail à bord.

Alors que les équipages embarqués sur les chalutiers pêchant en Méditerranée jouissent d'une convention nationale collective du travail, qui discipline tout le domaine du travail à bord, il n'existe encore aucune convention pour les effectifs de la pêche océanique.

L'absence de convention spécifique a influé négativement sur le développement de ce dernier type de pêche dans l'ensemble du secteur côtier de Pescara où il avait eu, comme dans le reste de l'Adriatique, une certaine diffusion.

Les deux unités de pêche océanique, qui avaient leur port d'attache au centre de pêche de Giulianova, ont été vendues en 1979 parce que leurs armateurs ne réussissaient plus à trouver les équipages nécessaires. Il s'agit là d'un aspect revêtant une certaine gravité, car il est loin de favoriser l'activité de la pêche dans le secteur côtier de Pescara, compte tenu des importantes baisses de productivité enregistrées par les bâtiments pêchant en Méditerranée et, partant, par les quelques industries de conservation et de traitement.

De surcroît, l'absence de convention favorise évidemment le recours au "travail noir", qui contribue à aggraver encore la situation précaire des pêcheurs concernés. Ces circonstances unies aux insuffisances du système de prévoyance en faveur des effectifs de la petite pêche, n'encouragent pas les jeunes à se diriger vers l'activité de la pêche.

L'augmentation de l'âge moyen des pêcheurs, d'une part, et la présence sur les petits bâtiments de jeunes en dessous de l'âge légal, d'autre part, constituent les signes les plus évidents du malaise qui règne au niveau de l'emploi, dans le secteur concerné.

Pour de plus amples précisions sur le système de prévoyance des effectifs de la pêche et la nouvelle convention collective du travail, le lecteur s'en rapportera entièrement au volume II, Campanie - Calabre.

10 La productivité des effectifs.

10.1 Montant et composition de la production.

De 1976 à 1978, la valeur globale de la pêche dans les deux régions considérées est passée, à prix courants, de 16 à 21 milliards de lires environ (+ 31,2 %). Toutefois, ce dernier pourcentage s'est avéré égal à 28,4 % dans les Abruzzes et à 62,1 % en Molise. La participation de la première région à la masse de la production de pêche de l'ensemble du secteur côtier de Pescara, a légèrement diminué, en passant de 91,9 % à 90,2 % (- 1,7 points).

L'importante différence rencontrée dans les deux régions au plan du pourcentage d'incidence des consommations intermédiaires sur la totalité de la production négociable, se révèle encore plus intéressante. Alors que la valeur ajoutée représente actuellement 58,6 % de la production dans les Abruzzes, elle atteint largement 82,6 % en Molise. Ce qui a permis à la valeur totale d'enregistrer un taux d'expansion au cours de la période précitée, qui était sensiblement supérieur à celui de la production. Dans l'ensemble des deux régions, le montant de la valeur ajoutée est passé, toujours à prix courants, de 8,1 à 12,2 milliards de lires environ (+ 50,2 %).

De surcroît, au cours de la même période, l'apport de la région des Abruzzes est passé de 86,6 % à 85,7 % (- 0,9 point).

Actuellement, les groupes d'espèces qui concourent le plus à la constitution de la valeur de la production globale sont les "autres poissons" à raison de 61,8 % et les mollusques à raison de 17,7 %, dans les Abruzzes; par contre ^{en Molise,} _{à raison} les groupes les plus importants sont les mollusques de 57,8 % et les crustacés à raison de 41,2 % .

Cette composition explique donc la faible incidence des consommations intermédiaires sur la production de la pêche en Molise, par rapport à celle des Abruzzes.

10.2 Productivité et revenu des effectifs par catégorie professionnelle.

Pour avoir une idée de la productivité moyenne des effectifs du secteur de la pêche, il y a lieu de diviser la valeur de la production brute par le nombre des navigants, En 1978, la productivité par tête a atteint 4.132.000 liras environ dans l'ensemble du secteur de Pescara, 3.813.000 dans les Abruzzes (-7,7 %) et 16.308.000 en Molise (+ 294,7 %).

Toutefois, pour avoir une indication sommaire du revenu des effectifs réels, il y a lieu de diviser le montant de la valeur ajoutée par le nombre de navigants dont la pêche est l'activité principale. Cette valeur pour l'année 1978 a atteint 2.633.000 liras dans les Abruzzes, 13.477.000 en Molise et 2.976.000 dans l'ensemble.

L'important écart entre le niveau de productivité et celui du revenu d'une région à l'autre, doit très probablement être imputé à l'organisation différente du système de pêche, ainsi qu'à la position de quasi monopole dont jouit le centre de pêche de Termoli par rapport à l'ensemble de la région de la Molise.

Sur la base des chiffres précités qui sont à considérer, entre autres choses, comme très approximatifs toujours par défaut, il s'avère donc que, pour les deux régions considérées, la pêche arrive à fournir des revenus moyens par personne plus qu'acceptables en Molise et très modestes dans les Abruzzes. En effet, alors que le premier apparaîtrait supérieur de 224 % au revenu moyen comparable ⁽¹⁾, le second est par contre inférieur de 45,1 %.

L'organisation coopérative est assez présente dans le secteur côtier de Pescara, même si elle n'est pas très répandue. Elle compte en effet treize coopératives de pêcheurs réparties dans les différents centres de pêche de la manière suivante :

- trois à Pescara

- . La coopérative d'armateurs " Luigi Spina "
- . L'association d'armateurs et pêcheurs "Kennedy"
- . La coopérative "Sciarra "

- deux à Ortona

- . La coopérative de la petite pêche "S. Andréa"
- . La coopérative d'armateurs et pêcheurs

- une à Casalbordino

- . La coopérative " Vongopesca "

- deux à Vasto

- . La coopérative d'armateurs et pêcheurs "S. Pietro"
- . La coopérative des pêcheurs de la petite pêche "Madonna di Punta Penna "

(1) Ce revenu pour 1978 a été estimé à 4.798.000 liras dans les Abruzzes et à 4.160.000 en Molise.

- une à Roseto degli Abruzzi
 - . La coopérative " Rosetana Pescatori "

- une à Giulianova
 - . L'association d'armateurs de chalutiers

- une à Martinsicuro
 - . La coopérative maritime de Martinsicuro

- deux à Termoli
 - . La coopérative du groupement syndical de la petite pêche
 - . La coopérative entre armateurs "La Motopesca"

Dans la majeure partie des cas, les organisations coopératives exercent principalement une activité d'assistance à leurs membres, en s'occupant des démarches auprès des instituts de prévoyance.

11 Structures professionnelles, administratives et de recherche.

11.1 Professionnelles.

Dans les Abruzzes et en Molise, il existe en tout deux écoles techniques de marine respectivement situées à Ortona et à Termoli, ainsi qu'un institut professionnel d'activités maritimes à Pescara. Ces structures se révèlent toutefois inadaptées aux exigences du secteur, surtout en ce qui concerne la formation professionnelle spécifique au secteur de la pêche; sans compter que, même dans ces régions, il existe une réelle cassure entre le monde de l'école et celui du travail. En d'autres mots, les pêcheurs attribuent peu de poids aux diplômes car ils considèrent que ceux-ci recouvrent seulement des notions théoriques et, partant, n'offrent à ceux qui en sont porteurs que de faibles possibilités d'emploi. C'est pourquoi, les jeunes sont très souvent contraints de poursuivre leurs études et, donc, de s'éloigner complètement des activités maritimes et de la pêche en particulier.

11.2 De recherche.

Aucune des deux régions ne possède de structure de recherche en matière de biologie marine. Cela ne constitue fort probablement pas une grave carence, étant donné que la région avoisinante des Marches possède à Ancona un laboratoire de technologie de la pêche très bien équipé.

11.3 Administratives.

Comme nous l'avons signalé, la totalité des eaux côtières des deux régions dépend administrativement du secteur côtier de Pescara. La capitainerie de port correspondante, qui dépend à son tour de la direction maritime d'Ancone, comprend deux bureaux de circonscription : celui d'Ortona dont la juridiction s'étend de l'embouchure du torrent Saccione jusqu'à celle du fossé Petrarò et celui de Pescara dont la juridiction s'étend du fossé Petrarò à l'embouchure du fleuve Tronto. Il existe en outre des offices maritimes locaux à Giulianova, Vasto et Termoli, ainsi que des délégations de plage à Martinsicuro (Colonnella), Tortoreto, Roseto, Silvi, Francavilla al mare et Marina di S. Vito Chietino.

12 Politique nationale et régionale.

12.1 L'intervention publique.

Une simple lecture des lois édictées au cours des vingt dernières années en faveur du secteur de la pêche, indique que l'intervention publique ne s'est pas effectuée d'une manière coordonnée, c'est-à-dire répondant à des lignes précises de développement du secteur. En effet, celle-ci a concerné parfois les bâtiments, parfois certaines structures à terre (ports, installations de commercialisation, etc.) sans tenir compte des véritables marges d'efficacité opérationnelle. Elle a de ce fait très souvent contribué, particulièrement en ce qui concerne la flottille de pêche, à stimuler des entreprises ne correspondant pas toujours aux compétences et aux capacités spécifiques des opérateurs intéressés. Tout ceci s'est traduit dans la majeure partie des cas par un gaspillage de ressources financières et, ce qui est encore plus grave, par une débandade générale dans le monde de l'entreprise, qui a influé négativement sur la croissance générale du secteur.

Une grande partie des déséquilibres se manifestant aujourd'hui dans le pays et même dans l'environnement des deux régions considérées, doivent être attribués à l'absence d'un programme précis de développement du secteur de la pêche, ainsi que d'aménagement du territoire, qui représente, comme on le sait, une des conditions fondamentales de l'élimination des sources de pollution des eaux côtières.

L'accroissement des efforts de pêche et l'augmentation sensible des coûts de production constituent les signes les plus évidents des difficultés dans lesquelles se débattent les entrepreneurs qui voient, entre autres choses, leurs recettes chaque jour plus menacées par les importations de produit étranger.

Pour répondre aux exigences générales des pêcheurs, la capitainerie de port de Pescara a décidé en 1979 de publier des ordonnances visant principalement à discipliner la capture de certaines espèces; ordonnances qui ont toutes été accueillies favorablement par les opérateurs. Le tableau 7 rassemble les principales d'entre elles.

Tab. 7 : Liste des ordonnances publiées par la capitainerie de port de Pescara en 1979.

- Ordonnance n° 03/07 du 14/2/1979, qui autorise l'exercice de la pêche sportive les jours fériés et la veille desdits jours;
- Ordonnance n° 08/79 du 3/4/1979, qui établit l'ordre de déroulement de la pêche sportive;
- Ordonnance n° 09/79 du 10/4/1979, qui discipline la pêche des seiches à l'aide de nasses et de filets fixes (reti da posta);
- Ordonnance n° 19/79 du 5/7/1979, qui limite la récolte des palourdes à 25 quintaux par jour;
- Ordonnance n° 20/79 du 12/7/1979, qui oblige les armateurs des bâtiments équipés pour la pêche des palourdes de se munir d'un cahier spécial pour tenir note des quantités de produit pêché chaque jour;
- Ordonnance n° 23/79 du 6/8/1979, qui permet la récolte des mollusques comestibles et de tous les fruits de mer dans le plan d'eau compris entre l'établissement "Eriberto" et l'établissement "Pinalla" de Pescara, après l'exécution des analyses sanitaires prescrites.

Tab. 8 - Liste des règlements C.E.E. relatifs à la pêche, de 1970 à nos jours.

- Règlement CEE n° 2141/70 du Conseil du 27 octobre 1970, relatif à la mise en vigueur d'une politique commune en matière de structures dans le secteur de la pêche (J.O. n° L 336 du 27/10/70)
- Règlement CEE n° 101/76 du 19/1/76, relatif à la mise en vigueur d'une politique commune en matière de structures dans le secteur de la pêche (J.O. n° L 20 du 28/10/76)
- Règlement CEE n° 355/77 du Conseil du 15/2/1977, relatif à une action commune en vue de l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles (J.O. n° L 51 février 1977)
- Règlement CEE n° 1852/78 du Conseil du 25/7/78 qui définit une action commune provisoire de restructuration du secteur de la pêche côtière (J.O. n° L 211 du 1/8/1978)
- Règlement CEE n° 2572/78 de la Commission du 26/10/1978, relatif aux demandes de contribution du Fonds européen agricole d'orientation et de garantie, section orientation, en faveur des projets du secteur de la pêche côtière visés au règlement CEE n° 1852/78 (J.O. n° L 308 du 21/11/1978)
- Règlement CEE n° 592/79 du Conseil du 26/3/1979 portant modification du règlement CEE n° 1852/1978 (J.O. n° L 78 du 30/3/1979)
- Règlement CEE n° 1713/80 du Conseil du 27/6/1980 portant modification du règlement CEE 1852/1978 (J.O. n° L 167 du 1/7/1980)
- Règlement CEE n° 1898/80 de la Commission du 9/7/1980 portant modification du règlement CEE n° 2572/1978 (J.O. n° L 187 du 21/7/1980)
- Règlement CEE n° 2062/80 de la Commission du 31/7/1980, relatif aux conditions et à la procédure de concession et de révocation de la reconnaissance des organisations de producteurs et des associations correspondantes dans le secteur des produits de la pêche (J.O. n° L 800 du 1/8/1980).

12.2 Qualification professionnelle.

Le fort pourcentage de bâtiments à moteur n'ayant à bord aucun équipement de navigation, de pêche ou de conservation des captures, constitue un indice hautement significatif du manque de modernité d'une partie importante de la flotte de pêche. Toutefois, ledit indice témoigne aussi du niveau de qualification professionnelle existant parmi les effectifs du secteur.

Même si le profil scolaire des instituts professionnels ou techniques de la marine révèle certaines carences surtout au niveau de la répartition territoriale, il ne peut pas être considéré comme la cause principale du fait que les opérateurs ne possèdent pas toujours la qualification professionnelle requise. Celui-ci doit être principalement attribué à la procédure irrationnelle que doivent suivre les diplômés des instituts professionnels pour acquérir la qualification professionnelle. En effet, pour ce faire, ces derniers doivent prouver qu'ils ont été embarqués pendant un certain nombre de mois, période durant laquelle ils n'exercent toutefois que des activités relevant principalement du travail du "mousse". Comme il s'agit là d'un travail que les jeunes diplômés se refusent à faire, ils ne réussissent pas à obtenir la qualification indispensable pour pouvoir occuper des postes correspondant à leur diplôme.

Les organisations syndicales et professionnelles s'efforcent d'organiser des cours post-scolaires, ainsi que des cours visant à la qualification de travailleurs non intégrés dans l'activité du secteur ou de jeunes à la recherche de leur premier emploi et ce, dans le but d'élever le niveau général de professionnalisme des effectifs actuels et potentiels. Les cours en question concernent non seulement le personnel navigant, mais aussi celui exerçant les activités annexes de la pêche à terre.

12.3 Politique syndicale.

Habituellement, l'activité syndicale est principalement consacrée à la sauvegarde des intérêts des travailleurs salariés, tant au plan de la défense du poste de travail qu'à celui de l'amélioration des conditions de travail et des salaires. A cet égard, les organisations syndicales ont déjà fait un grand pas en avant avec l'obtention de la nouvelle convention collective nationale du travail en faveur des effectifs de la pêche en Méditerranée. Toutefois, elles ne sont pas encore parvenues à obtenir une convention en faveur de ceux de la pêche océanique qui, entre autres choses, est celle qui se prête le mieux aux manoeuvres relatives à l'emploi de travailleurs étrangers et à l'alimentation du marché du "travail noir".

La petite pêche qui est exclusivement aux mains de travailleurs indépendants, souvent secondés par des membres de leur famille, n'intéresse pas particulièrement les organisations syndicales. Dans la majeure partie des cas, elles se limitent à mener des campagnes en faveur de la création d'organismes coopératifs. Ce n'est en effet qu'après leur création, qu'elles ont la possibilité d'exercer plus complètement leur rôle. Toutefois, dans les Abruzzes et en Molise, les coopératives de pêcheurs s'occupent principalement des activités d'assistance.

XIV/143-81-Fr.
Orig: It.

ANNEXE RASSEMBLANT LES DONNEES
STATISTIQUES.

Tab. 1 - Production de la pêche dans les Abruzzes et en Molise,
1958-1979

(tonnes)

Années	Thons	Anchois		Mollusques	Crusta- cés	TOTAL
		Sardines Maquereaux	Autres poissons			
a) Abruzzes						
1968	0,4	2.056,8	3.521,3	1.982,5	434,5	7.995,5
1972	-	3.018,4	4.027,1	1.860,4	401,8	9.307,7
1976	134,0	3.155,0	6.310,0	19.238,0	530,0	29.367,0
1977	33,0	2.968,0	6.632,0	1.898,0	543,0	12.074,0
1978	-	2.485,0	4.910,0	4.061,0	634,0	12.090,0
1979	-	2.953,0	4.514,0	6.818,0	567,0	15.152,0
b) Molise						
1968	-	54,7	903,8	223,6	51,4	1.233,5
1972	-	24,5	1.027,9	105,2	48,5	1.206,1
1976	-	67,0	787,0	505,0	68,0	1.427,0
1977	-	42,0	951,0	917,0	116,0	2.026,0
1978	-	12,0	528,0	539,0	85,0	1.164,0
1979	-	29,0	521,0	420,0	52,0	1.022,0

- 58 -

Tab. 2 - Répartition mensuelle du produit de la pêche dans les
Abruzzes et en Molise.
(tonnes)

Mois	1968 (')	1972 (')	1976	1977	1978	1979
a) Abruzzes						
Janvier	556	363	2.539	826	688	
Février	643	639	2.678	742	495	
Mars	812	776	2.231	915	755	
Avril	691	817	3.199	1.022	905	
Mai	1.010	727	3.766	1.354	1.172	
Juin	1.110	783	1.181	1.327	970	
Juillet	887	1.064	4.495	1.116	1.072	
Août	1.112	989	2.321	958	1.227	
Septembre	1.092	917	2.369	836	1.423	
Octobre	969	1.017	1.903	1.023	1.275	
Novembre	1.047	548	1.493	984	1.216	
Décembre	584	589	1.192	971	892	
b) Molise						
Janvier			57	142	149	
Février			108	158	118	
Mars			106	159	130	
Avril			97	171	102	
Mai			81	192	58	
Juin			100	135	50	
Juillet			101	181	107	
Août			127	149	89	
Septembre			182	160	79	
Octobre			182	200	92	
Novembre			152	193	91	
Décembre			144	186	99	

(') Ces données se rapportent à l'ensemble du secteur côtier de Pescara, qui englobe les deux régions.

- 59 -

Tab. 3 - Importance de la flotte motorisée en activité dans le secteur côtier de Pescara.(1968-1979)

Nombre d'unités.

Années	Chalutiers	Bateaux à moteur	TOTAL
1968	268	227	495
%	54,1	45,9	100,0
1972	292	282	574
%	50,9	49,1	100,0
1976	281	306	587
%	47,9	52,1	100,0
1977	291	304	595
%	48,9	51,1	100,0
1978			
%			
1979			
%			

Tab. 4 - Composition de la flotte de pêche par type de bâtiment
dans le secteur côtier de Pescara de 1968 à 1979.
(Nombre d'unités).

Années	Chalutiers	Bateaux à moteur	Flottille à rames et à voiles
1968	300	284	792
1972	322	348	772
1976	316	383	540
1977	324	383	573
1978	357	397	649
1979	375	409	649

5 - Tab. 5 - Importance de la flotte motorisée par classe de jauge brute dans le secteur côtier de Pescara de 1968 à 1979.

Années	Jusqu'à 20 T.J.B.		21-50 T.J.B.		51-100 T.J.B.		Plus de 100 T.J.B.	
	N.	T.J.B.	N.	T.J.B.	N.	T.J.B.	N.	T.J.B.
1968	418	2.258	125	3.978	32	2.423	9	2.677
%	71.6	19.9	21.4	35.1	5.5	21.4	1.5	23.6
1972	470	2.283	125	3.975	57	4.575	18	3.835
%	70.1	15.6	18.7	27.1	8.5	31.2	2.7	26.1
1976	497	2.569	121	3.843	56	4.467	25	4.374
%	71.1	16.8	17.3	25.2	8.0	29.3	3.6	28.7
1977	499	2.631	126	3.988	58	4.607	24	4.233
%	70.6	17.0	17.8	25.8	8.2	29.8	3.4	27.4
1978	530	2.833	137	4.424	61	4.805	26	4.474
%	70.3	17.3	18.2	26.7	8.1	29.0	3.4	27.0
1979	550	3.051	149	4.910	62	4.820	23	3.134
%	70.2	19.2	19.0	30.9	7.9	30.0	2.9	19.6

- 62 -

Tab. 6 - Importance de la flotte motorisée par catégorie de puissance dans le secteur côtier de Pescara de 1968 à 1979.
(Nombre d'unités).

Années	1-109 C.V.	110-149 C.V.	150-249 C.V.	Plus de 250 C.V.
1968	475	27	48	34
%	81,4	4,6	8,2	5,8
1972	521	30	53	66
%	77,8	4,5	7,9	9,8
1976	531	37	63	68
%	76,0	5,3	9,0	9,7
1977	529	38	68	72
%	74,8	5,4	9,6	10,2
1978	544	45	80	85
%	72,1	6,0	10,6	11,3
1979	544	56	94	90
%	69,4	7,1	12,0	11,5

Tab . 7 - Flotte motorisée par système de pêche dans le secteur côtier de Pescara
(1968 à 1979).

Années	A la traîne		A la lampara		A la palangre		Autre système		Systèmes multiples	
	N	T.J.B.	N	T.J.B.	N	T.J.B.	N	T.J.B.	N	T.J.B.
1968	317	9.788	35	313	57	128	136	397	39	710
%	54.3	86.3	6.0	2.8	9.8	1.1	23.3	3.5	6.6	6.3
1972	334	12.800	36	287	80	192	185	634	35	791
%	49.9	87.1	5.4	1.9	11.9	1.3	27.6	4.3	5.2	5.4
1976	323	12.902	36	237	92	261	211	1.052	37	801
%	46.2		5.2		13.2		30.2		5.3	
1977	330	13.089	35	228	92	260	210	1.047	40	835
%	46.7	84.6	5.0	1.5	13.0	1.7	29.7	6.8	5.6	5.4
1978	366	14.187	32	200	95	259	222	1.147	39	783
%	48.6	85.6	4.2	1.2	12.6	1.6	29.4	6.9	5.2	4.7
1979	386	13.477	30	192	105	294	227	1.195	36	757
%	49.2	84.7	3.8	1.2	13.4	1.8	29.0	7.5	4.6	4.8

Tab . 8 - Flotte motorisée par jauge brute et système de pêche en 1979, dans les Abruzzès et en Molise.

Jauge (T.J.B)	A la traîne		A la lampara		A la Palangre		Autre système		Systèmes multiples		TOTAL		%	
	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB
a) Abruzzes														
jusqu'à 3	33	67	19	30	76	130	100	197	4	8	232	432	32.5	2.8
de 4 à 10	77	570	7	44	10	61	97	668	11	89	202	1.432	28.3	9.4
" 11 à 20	43	647	-	-	1	19	9	105	1	12	54	783	7.6	5.1
" 21 à 35	75	1.951	3	76	-	-	1	24	6	162	85	2.213	11.9	14.5
" 36 à 50	50	2.185	1	42	-	-	1	39	4	192	56	2.458	7.8	16.1
" 51 à 100	58	4.491	-	-	-	-	1	70	3	259	62	4.820	8.7	31.6
" 101 à 199	23	3.134	-	-	-	-	-	-	-	-	23	3.134	3.2	20.5
TOTAL	359	13.045	30	192	87	210	209	1.103	29	722	714	15.272	100.0	100.0
b) Molise														
jusqu'à 3	-	-	-	-	4	6	6	13	1	3	11	22	15.7	3.4
de 4 à 10	12	87	-	-	14	78	12	79	6	32	44	276	62.8	42.9
" 11 à 20	7	106	-	-	-	-	-	-	-	-	7	106	10.0	16.5
" 21 à 35	6	152	-	-	-	-	-	-	-	-	6	152	8.6	23.6
" 36 à 50	2	87	-	-	-	-	-	-	-	-	2	87	2.9	13.6
TOTAL	27	432	-	-	18	84	18	92	7	35	70	643	100.0	100.0

Tab . 9 - Flotte motorisée par catégorie d'âge de la coque dans le secteur côtier de Pescara de 1968 à 1979.

Années	Jusqu'à 5 ans			6-10 ans			11-20ans			21 et plus			Inconnue		
	N	TJB	CV	N	TJB	CV	N	TJB	CV	N	TJB	CV	N	TJB	CV
1968	171	5.835	19.070	148	2.142	8.166	181	1.939	7.759	82	1.414	5.140	2	6	24
%	29.3	51.5	47.5	25.3	18.9	20.3	31.0	17.1	19.4	14.1	12.5	12.8	0.3	-	-
1972	147	5.391	20.136	159	4.738	15.302	217	2.656	10.682	145	1.877	7.455	2	6	24
%	21.9	36.8	37.6	23.7	32.3	28.6	32.4	18.1	19.9	21.7	12.8	13.9	0.3	-	-
1976	176	5.999	22.820	155	4.231	14.244	221	3.431	13.952	144	1.585	7.497	3	7	30
%	25.2	39.3	39.0	22.2	27.8	24.4	31.6	22.5	23.8	20.6	10.4	12.8	0.4	-	-
1977	97	2.924	12.281	162	5.950	20.488	240	4.292	16.902	204	2.276	10.807	4	17	90
%	13.7	18.9	20.4	22.9	38.5	33.8	33.9	27.8	27.9	28.9	14.7	17.9	0.6	0.1	-

Tab. 10 - Flotte motorisée par catégorie d'âge de la coque dans le compartiment côtier de Pescara (1977-1979)

Années	Années											
	0-4		5-9		10-14		15-19		20-24		25 et plus	
	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB
1977	87	2.651	140	4.600	143	3.629	119	1.719	89	1.097	129	1.463
%	12.3	17.5	19.8	30.4	20.2	23.9	16.8	11.3	12.6	7.2	18.3	9.7
1978	116	3.139	137	3.736	154	4.153	124	1.832	92	1.141	131	1.575
%	15.4	18.9	18.2	28.6	20.4	25.1	16.4	11.0	12.2	6.9	17.4	9.5
1979	144	3.729	141	4.616	156	3.001	125	1.866	93	1.215	125	1.488
%	18.4	23.4	18.0	29.0	19.9	18.9	15.9	11.7	11.9	7.6	15.9	9.4

Tab . 11 - Flotte motorisée par jauge brute et âge de la coque en 1979, dans les Abruzzes et en Molise.

Jauge(T.J.B.)	Age de la coque															
	0-4		5-9		10-14		15-19		20-24		25 et plus		TOTAL	%		
	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB	N	TJB
a) Abruzzes																
Jusqu' à 3	22	41	33	56	64	124	49	100	33	57	31	54	232	432	32.5	2.8
de 4 à 10	48	435	49	301	29	188	13	79	28	209	35	220	202	1.432	28.3	9.4
de 11 à 20	16	211	1	11	2	31	9	144	6	92	20	294	54	783	7.6	5.1
de 21 à 35	8	202	3	86	51	401	18	453	13	367	28	704	85	2.213	11.9	14.5
de 36 à 50	9	424	4	169	17	807	14	576	10	396	2	86	56	2.458	7.8	16.1
de 51 à 100	13	950	29	2.515	15	1.068	3	177	1	56	1	54	62	4.820	8.7	31.6
de 101 à 199	8	1.238	11	1.413	3	328	1	155	-	-	-	-	23	3.134	3.2	20.5
TOTAL	124	3.501	130	4.551	145	2.947	107	1.684	91	1.177	117	1.412	714	15.272	100.0	100.0
b) Molise																
Jusqu' à 3	4	6	3	5	3	8	-	-	-	-	1	3	11	32	15.7	3.4
de 4 à 10	10	85	7	49	8	46	14	71	1	5	4	20	44	276	62.8	42.9
de 11 à 20	3	44	1	11	-	-	1	19	-	-	2	32	7	106	10.0	16.5
de 22 à 35	2	44	-	-	-	-	2	54	1	33	1	21	6	152	8.6	23.6
de 36 à 50	1	49	-	-	-	-	1	38	-	-	-	-	2	87	2.9	13.6
TOTAL	20	228	11	65	11	54	18	182	2	38	8	76	70	643	100.0	100.0

Tab. 12 - Flotte motorisée munie d'équipements de conservation du produit de la pêche dans le secteur côtier de Pescara.

Années	Installation frigorifique			Glacière			Inst. frigo. et glacière			Aucun équipement		
	N	TJB	CV	N	TJB	CV	N	TJB	CV	N	TJB	CV
1968 (')	118	7.788	24.837	110	1.968	7.667	3	113	345	69	635	2.823
%	39.3	74.0	69.6	36.7	18.7	21.5	1.0	1.1	1.0	23.0	6.2	7.9
1972 (')	150	10.696	35.614	102	1.909	7.643	4	259	890	66	607	2.671
%	46.6	79.4	76.1	31.7	14.2	16.3	1.2	1.9	1.9	20.5	4.5	5.7
1976	155	11.004	37.922	105	2.008	8.683	3	142	450	436	2.099	11.488
%	22.2	72.1	64.8	15.0	13.2	14.8	0.4	0.9	0.8	62.4	13.8	19.6
1977	157	11.016	38.316	111	2.152	9.955	4	170	550	435	2.121	11.747
%	22.2	71.3	63.3	15.7	13.9	16.4	0.6	1.1	0.9	61.5	13.7	19.4
1978	177	12.024	43.705	114	2.020	9.910	6	276	1.220	457	2.256	13.492
%	23.5	72.5	64.0	15.1	12.2	14.5	0.8	1.7	1.8	60.6	13.6	19.7
1979	190	11.272	44.630	119	2.057	10.942	6	262	1.205	469	2.324	15.148
%	24.2	70.8	62.0	15.2	12.9	15.2	0.8	1.7	1.7	59.8	14.6	21.1

(') Ces données se rapportent uniquement aux chalutiers.

Tab . 13 - Flotte motorisée munie d'équipements de navigation ou de pêche⁽¹⁾
dans le secteur côtier de Pescara.

Années	Nombre d'équipements				Autre équipement	Aucun équipement
	1	2	3	4		
1968	89	37	25	11	1	137
%	29.7	12.3	8.3	3.7	0.3	45.7
1972	72	42	59	16	3	130
%	22.4	13.0	18.3	5.0	0.9	40.4
1976	70	45	69	11	16	488
%	10.0	6.4	9.9	1.6	2.3	69.8
1977	72	48	68	14	15	490
%	10.2	6.8	9.6	2.0	2.1	69.3
1978	71	63	75	15	16	514
%	9.4	8.4	9.9	2.0	2.1	68.2
1979	74	71	81	15	14	527
%	9.5	9.1	10.3	1.9	1.8	67.4

(1) Radar, radiotéléphone , sonar, ichtyoscope

- 70 -

Tab. 14 - Hommes d'équipage de la flotte motorisée dans le secteur côtier de Pescara (1968-1979).

Années	Chalutiers	Bateaux à moteur	TOTAL
a) nombre			
1968	1.414	514	1.928
1972	1.523	623	2.146
1976	1.412	665	2.077
1977	1.449	658	2.107
1978	1.574	692	2.266
1979	1.567	705	2.272
b) pourcentage			
1968	73,3	26,7	100,0
1972	71,0	29,0	100,0
1976	68,0	32,0	100,0
1977	68,8	31,2	100,0
1978	69,5	30,5	100,0
1979	69,0	31,0	100,0
c) indice (1968 = 100)			
1972	107,7	121,2	111,3
1976	99,8	129,4	107,7
1977	102,5	128,0	109,3
1978	111,3	134,6	117,5
1979	110,8	137,2	117,8

Tab . 15 - Valeur ajoutée de la pêche dans les Abruzzes et en Molise.
(1968 à 1979)
- Millions de lires -

Années	Production brute négociable	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée
a) Abruzzes			
1974	8.055	4.140	3.915
%	100,0	51,4	48,6
1975	14.600	8.649	7.951
%	100,0	59,2	40,8
1976	14.710	7.662	7.048
%	100,0	52,1	47,9
1977	14.718	5.859	8.869
%	100,0	39,8	60,2
1978	18.894	7.417	10.477
%	100,0	41,4	58,6
1979			
%			
b) Molise			
1974	952	845	307
%	100,0	88,8	11,2
1975	1.094	716	378
%	100,0	65,4	34,6
1976	1.308	215	1.093
%	100,0	16,4	83,6
1977	2.426	365	2.061
%	100,0	15,0	85,0
1978	2.120	368	1.752
%	100,0	17,4	82,6
1979			
%			

II

LES PROBLEMES DU SECTEUR

Introduction.

Dans le présent chapitre de l'étude, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence les aspects particuliers que présente le secteur de la pêche dans ses diverses branches.

En d'autres mots, nous avons cherché à cerner par le biais de l'analyse de la situation actuelle au plan de l'organisation, les problèmes à résoudre pour permettre à l'activité de la pêche d'exercer, dans les meilleures conditions possibles, le rôle qui lui a été confié.

Dans les deux régions considérées, ledit secteur présente en effet des possibilités de production qui, si elles sont bien valorisées, peuvent contribuer efficacement à satisfaire les exigences socio-économiques des populations des zones plus directement intéressées.

1. Les ressources.

Pour avoir une idée, même approximative, de la véritable situation de la pêche dans les deux régions considérées, nous avons jugé opportun de calculer, pour la décennie en question, le train des captures par unité "d'effort de pêche" et par tonne de jauge brute de la flotte impliquée. Les deux trains montrent une légère différence qui est due aux modifications subies par la flotte motorisée au cours de cette période. En effet, face à une régression moyenne d'environ 10 % des captures par cheval vapeur (quintaux/CV), il y a eu une augmentation d'environ 10 % de la productivité par unité de jauge brute (quintaux/T.J.B.). Il est évident que cela doit être attribué à un accroissement plus accentué de la puissance motrice installée par rapport au tonnage moyen de chaque bâtiment. Nous en avons trouvé la confirmation dans le fait qu'entre 1968 et 1979, alors que la puissance moyenne par bâtiment passait de 68,7 à 91,7 CV (33,5%), ce tonnage ne s'est élevé que de 19,4 à 20,3 T.J.B. (+ 4,6 %).

En vue de fournir un cadre cognitif plus exact (toujours sur la base des données fournies par les sources statistiques officielles) de la production des zones de pêche, nous avons calculé en outre le rendement par mille carré en espèces necto-benthiques et à oeufs démersaux.

Les quantités pêchées (exprimées en tonnes) des espèces citées par rapport aux zones de pêche évaluées (1439 milles carrés pour les Abruzzes et 422 milles carrés pour la Molise)

./.

ont sensiblement augmenté dans la région des Abruzzes et faiblement diminué en Molise. Dans l'ensemble du secteur côtier de Pescara, ce rapport serait passé de 3,8 tonnes/mille² en 1968 à 7,1 tonnes/mille² en 1979 (+ 110 %).

Faut-il rappeler que cet accroissement de productivité ne doit pas être attribué à une augmentation significative des ressources dans la zone de pêche examinée, mais plutôt à l'apport assez important de quantités capturées sur les côtes yougoslaves, où la flotte de pêche des Abruzzes fait de nombreuses incursions. Ce fait se trouve confirmé par l'accroissement majeur de la puissance motrice par rapport à celui du tonnage, ainsi que nous l'avons déjà signalé, qui est peut-être dû précisément à l'exigence de disposer d'une plus grande puissance motrice pour rejoindre des zones de pêche de plus en plus distantes.

Tab. 1 - Quantités d'espèces nectobenthiques et à oeufs démersaux, capturées dans le secteur côtier de Pescara de 1968 à 1979.

Années	Abruzzes		Molise		Secteur côtier de Pescara	
	Tonnes	tonn/ mille ²	Tonnes	tonn/ mille ²	tonnes	tonn/ mille ²
a) Valeurs absolues						
1968	5.938,3	4,1	1.178,8	2,8	7.117,1	3,8
1972	6.289,3	4,4	1.181,6	2,8	7.470,9	4,0
1976	24.878,0	17,3	1.360,0	3,2	26.238,0	14,1
1977	9.073,0	6,3	1.984,0	2,3	11.057,0	6,0
1978	9.605,0	6,7	1.152,0	2,7	10.757,0	5,8
1979	12.199,0	8,5	993,0	2,3	13.192,0	7,1
b) Valeurs indi- (1968 = 100,0) ces:						
1972	105,9	107,3	100,2	100,0	105,0	105,3
1976	418,9	421,9	115,4	114,3	368,7	371,0
1977	152,8	153,6	168,3	82,1	155,3	157,9
1978	161,7	163,4	97,7	96,4	151,1	152,6
1979	205,4	207,3	84,2	82,1	185,3	186,8

Tab. 2 - Quantités pêchées par rapport à la puissance motrice et à la jauge brute utilisée, dans le secteur côtier de Pescara.

Années	quintaux/C.V.	quintaux/T.J.B.
a) Valeurs absolues		
1968	2.30	8.14
1972	1.96	7.17
1976	5.26	20.19
1977	2.33	9.12
1978	1.94	7.99
1979	2.55	10.16
b) Valeurs indices: (1968 = 100,0)		
1972	82.2	88.1
1976	228.7	248.0
1977	101.3	112.0
1978	84.3	98.1
1979	97.8	124.8

2. La production.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater à maintes reprises (cfr. document n° 2), les données statistiques officielles relatives à la production s'avèrent approximatives par défaut. De surcroît, elles ne reflètent pas toujours fidèlement la véritable situation des trains de production réellement enregistrés au cours des différentes années. Ceci peut s'expliquer par les efforts que fait l' ISTAT pour essayer de rendre les données relatives à la production toujours plus véridiques.

Il est évident que tout ceci complique de beaucoup l'évaluation de la véritable évolution qualitative et quantitative des productions.

A partir des bilans d' unités de pêche pratiquant les différents systèmes de pêche, il nous a été possible de prouver que les quantités pêchées sont supérieures à celles figurant dans les statistiques.

Sur la base des relevés faits sur un échantillon de bâtiments, nous avons pu chiffrer la production globale de l'ensemble du secteur à 52.350 tonnes, c'est-à-dire à 323,67 % de celle indiquée pour l'année 1979, la répartition mensuelle du produit de la pêche étant supposée identique au cours de l'année des dits relevés (1980).

Même si l'échantillon sélectionné ne représente pas exactement ni l'ensemble de la flotte de pêche en activité, ni tous les types de pêche pratiqués dans les deux régions, il fournit toujours des indications extrêmement précieuses.

A cet égard, nous pouvons en effet affirmer que ce sont précisément les résultats obtenus par le biais de cette enquête, qui permettent de connaître à fond les divers problèmes inhérents à tout le secteur de la production.

Dans le cadre du secteur côtier de Pescara, il a été procédé à l'établissement de seize bilans de bâtiments dont cinq pratiquaient la pêche à la traîne, cinq la pêche à la lampara (avec filet coulissant ou tournant et sources lumineuses) et six récoltaient des palourdes. Pour chaque système de pêche, des bâtiments de jauge brute différente ont été pris en considération.

La description analytique des bâtiments et des bilans économiques concernant le mois auquel se rapporte l'enquête (octobre 1980) figure à l'annexe, mais les données économiques les plus importantes se trouvent rassemblées dans les tableaux du présent paragraphe.

Pêche à la traîne.

Cinq bilans ont été établis pour ce type de pêche, les bâtiments pris en considération allant de 21,4 à 122,35 T.J.B. Le montant moyen de la valeur de la production s'élevait pour le mois en question à 14.227.740 liras, dont 41 % étaient représentés par les "autres poissons", 39,31 % par les crustacés, 13,41% par les mollusques et 6,19 % par les clupéidés (poisson bleu). De ce montant, 31,7 % (5.228.240) ont servis à rémunérer l'équipage composé de 4 à 5 personnes et 12,91 % (1.837.489 liras) sont revenus à l'armateur.

La rétribution mensuelle/^{du} marin⁽¹⁾ s'est élevée à 690.787 liras, c'est-à-dire à 53.293 liras par journée de travail effectif (au nombre de quatorze). Compte tenu du fait que la production d'octobre représente en moyenne 8,02 %⁽¹¹⁾ de celle de l'année, la rémunération totale du marin se consacrant au dit système de pêche peut-être estimée à environ 8.614.110 liras.

La valeur des bâtiments était comprise entre 128,1 et 567 millions de liras, tandis que la rentabilité annuelle du capital investi allait de 3,74 % pour le bâtiment de plus petit tonnage (21,4 T.J.B.) à 11,22 % pour celui de tonnage moyen (63,4 T.J.B.). La rentabilité moyenne a été de 8,98 % pour l'année et de 0,72 % pour le mois d'octobre.

(1) Le marin perçoit 1 part du net; le commandant, le chef d'embarcation et le chef mécanicien 1,5 part; le réparateur de filet, qui est généralement un pensionné qui travaille à terre, 0,5 part.

(11) Incidence moyenne pour 1977 et 1978 de la production d'octobre sur la totalité des "autres poissons" et crustacés capturés.

Tab. 3 - Bilans d'exploitation relatifs au mois d'octobre 1980, de bâtiments se livrant à la pêche à la traîne dans le secteur côtier de Pescara.

P O S T E S	T.J.B./bâtiment					Moyenne arithmétique
	43,12	87,20	122,35	63,40	21,40	
Valeur du produit pêché	9.559	16.742	23.160	14.300	7.376	14.227
Poisson bleu	749	1.118	1.098	1.064	378	881
Autres poissons	4.672	5.130	9.495	6.300	3.632	5.845
Mollusques	2.536	835	1.082	2.896	2.188	1.907
Crustacés	1.602	9.659	11.485	4.040	1.178	5.592
Frais à charge de l'armateur	1.986	3.255	4.474	2.905	1.966	29.172
Frais à déduire du montant total	2.187	4.550	5.684	3.156	2.486	3.651
Val. de la part de l'équipe	3.687	6.096	8.738	5.572	2.347	5.288
Nb. de membres d'équip.	4	4	5	5	4	4.4
Nb. de journées de travail	18	12	12	16	13	14.2
Rétrib. mens. du marin	670	1.108	1.248	796	426	690
Rétrib. journal. du marin	37	92	104	49	32	53
Val. de la part de l'armat.	1.701	2.840	4.264	2.667	381	1.837
Val. glob. du bâtiment	218.188	421.200	572.500	306.600	133.100	330.337
Rentab. du capital investi (%)	0,8	0,7	0,7	0,9	0,3	0,72
Rentab. annuelle (%)	9,98	8,73	8,73	11,22	3,74	8,98

Pêche à la lampara.

Des cinq bâtiments concernés, le plus petit atteignait 76,07 T.J.B. et le plus grand 109,71 T.J.B. La valeur de la production constituée entièrement de poisson bleu, qui n'était pas étroitement liée au tonnage des bâtiments, a atteint en moyenne 40.585.000 liras. Sa répartition entre l'équipage et l'armateur s'est effectuée à raison de 47,3 % et 30,4 %. L'équipage se consacrant à ce système de pêche est composé de 12 personnes. Au cours du mois du relevé, chaque marin a reçu une rémunération de 1.252.425 liras, c'est-à-dire de 83.495 liras par journée de travail (au nombre de quinze). Compte tenu du fait que la production du mois d'octobre représente 8,75 %⁽¹⁾, leur rémunération annuelle peut être estimée à 14.313.428 liras.

La valeur moyenne des navires de pêche, qui est de 518.764.000 liras, est constituée comme suit : 85,70 % pour le bâtiment en tant que tel et 14,3 % pour le matériel de pêche. Quant à la rentabilité du capital investi par l'armateur, elle a été globalement de 27,5 %, avec un minimum de 18,89 % pour le bâtiment de plus grande dimension (109,71 J.T.B.) et un maximum de 33,43 % pour celui de dimension moyenne (80,92 T.J.B.).

(1) Incidence moyenne pour 1977 et 1978 de la production d'octobre sur la totalité du poisson bleu capturé.

Tab. 4 - Bilans d'exploitation relatifs au mois d'octobre 1980, de bâtiments se livrant à la pêche à la lampara (avec filet coulissant ou tournant et sources lumineuses) dans le secteur de Pescara. (en milliers de lires)

P O S T E S	T.J.B./bâtiment					Moyenne arithmétique
	80,92	109,71	104,26	99,89	76,08	
Valeur du produit pêché	39.900	37.800	43.750	44.100	37.375	40.585
Poisson bleu	39.900	37.800	43.750	44.100	37.375	40.585
Frais à charge de l'armateur	5.900	7.718	7.513	7.174	6.080	6.877
Frais à déduire du montant total	1.423	2.849	2.799	2.227	1.485	2.156
Val. de la part de l'équip.	19.238	17.475	20.475	20.936	17.945	19.214
Nb. de membres d'équip.	12	12	12	12	12	12
Nb. de journées de travail	15	15	15	15	15	15
Rétrib. mensuelle	1.374	1.248	1.162	1.495	1.281	1.251
Rétrib. journalière	91	83	77	99	85	83
Val. de la part de l'armateur	13.337	9.756	12.962	13.760	11.864	12.336
Val. globale du bâtiment	456.300	589.840	570.540	540.560		436.580
Rentab. du capital investi (%)	2.92	1.65	2.27	2.54	2.72	2.38
Rentab. annuelle (%)	33.43	18.89	25.99	29.08	31.14	27.25

Récolte des mollusques (palourdes).

Les bâtiments qui pratiquent ce type de pêche sont tous de petites dimensions; ceux figurant dans l'échantillon étudié allaient de 5,52 T.J.B. à 11,53 T.J.B. L'équipage se compose en général de trois personnes, qui gèrent habituellement le bâtiment en coparticipation. Dans la majorité des cas, il s'agit de membres de la même famille.

En vue de pouvoir établir des comparaisons utiles, nous nous en sommes tenus au critère suivi lors de l'étude des deux systèmes de pêche précédents pour déterminer la rémunération de l'équipage et la rentabilité du capital investi dans le bâtiment de pêche.

Au cours du mois du relevé, les six bateaux se livrant à la récolte des palourdes ont fourni en moyenne une production de 8.909.330 livres, dont 46,95 % ont servi à rémunérer l'équipage et 39,67 % à rentabiliser le capital.

La rémunération perçue par chaque marin s'est élevée à 1.566.890, c'est-à-dire à 102.410 livres par journée de travail effectif. En posant que la production d'octobre représente 12,85 %⁽¹⁾ de la totalité des mollusques récoltés au cours de l'année dans le secteur côtier de Pescara, le revenu de travail annuel par personne occupée s'élèverait à 13.083.530 livres.

(1) Incidence moyenne pour 1977 et 1978 de la production d'octobre sur la totalité des mollusques récoltés au cours de l'année.

Tab. 5 - Bilans d'exploitation relatifs au mois d'octobre 1980, de bâtiments se livrant à la récolte des palourdes dans le secteur de Pescara.

(en milliers de lires)

P O S T E S	T.J.B./bâtiment						Moyenne arithmétique
	5,94	5,52	9,98	11,53	8,02	9,80	
Valeur du produit pêché	5.920	6.260	8.456	10.252	7.568	15.000	8.909
Mollusques	5.920	6.260	8.456	10.252	7.568	15.000	8.909
Frais à charge de l'armateur	482	590	723	704	600	794	649
Frais à déduire du mont. total	286	602	649	443	639	640	543
Val. de la part de l'équip.	2.816	2.829	3.903	4.904	3.464	7.179	4.183
Nb. de membres d'équip.	2	3	3	3	2	3	2.67
Nb. de journées de travail	14	18	15	15	15	15	15.3
Rétrib. mensuelle	1.408	943	1.301	1.634	1.732	2.393	1.566
Rétrib. journalière	100	52	86	108	115	159	102
Val. de la part de l'armateur	2.334	2.238	3.180	4.200	2.864	6.385	3.534
Val. globale du bâtiment	37.000	40.500	54.000	52.000	48.500	55.000	47.833
Rentab. du capital investi(%)	6.41	5.53	5.89	8.08	5.91	11.61	7.39
Rentab. annuelle(%)	52.69	46.17	49.18	67.47	49.35	96.94	61.71

Quant à la valeur des bâtiments, elle allait de 37.000.000 et 55.000.000 liras (la valeur moyenne était de 47.833.330 liras); la rentabilité du capital a atteint en moyenne 61,71 %, avec un minimum de 46,17 % pour le bâtiment de plus petite dimension (5,52 T.J.B.) et un maximum de 96,94 % pour celui de dimension moyenne (9,80 T.J.B.).

3. La flotte de pêche et l'organisation du travail.

3.1 Evolution de la flotte de pêche au cours de la période allant de 1968 à 1979.

Pour la période susdite, les indices les plus significatifs de l'évolution de la flotte de pêche procèdent de l'augmentation du nombre de chalutiers, qui est passé de 300 à 375 (+25 %) et de celle du nombre de bateaux à moteur, qui s'est élevé de 284 à 409 (+ 44 %). Toutefois, la véritable dynamique de la flotte est définie par les paramètres touchant au tonnage de jauge brute (T.J.B.) et à la puissance des moteurs installés (CV), qui sont différents dans les deux catégories de bâtiments.

De 1968 à 1979, le tonnage moyen s'est accru de 7,1% (de 35 à 37,5 T.J.B.) pour les chalutiers et de 55,9 % (de 2,9 à 4,5 T.J.B) pour les bateaux à moteur. Il en va tout autrement pour la puissance motrice installée, qui a augmenté de 34,5 % (de 119 à 160 CV) pour les chalutiers et de 10,3 % (de 5,8 à 6,4 CV) pour les bateaux à moteur.

La différence d'évolution entre les deux paramètres a eu pour conséquence que, dans l'ensemble, la disponibilité de puissance motrice par unité de jauge brute (CV/TJB) a enregistré en moyenne un accroissement de 26,5 % (3,4 à 4,3) pour les chalutiers et une régression d'au moins 30 % (de 2 à 1,4) pour les bateaux à moteur.

Tab . 6 - Evolution de la flotte de pêche dans le secteur côtier de Pescara (1968 - 1979).

ANNEES	Chalutiers			Bateaux à moteur			TOTAL		
	N	T.J.B.	C.V.	N	TJB	CV	N	TJB	CV
1968	300	10.522	35.672	284	814	4.487	584	11.336	40.159
1972	322	13.471	46.818	348	1197	6.781	670	14.668	53.599
1976	316	13.602	49.073	383	1651	9.470	699	15.253	58.543
1977	324	13.781	51.053	383	1678	9.515	707	15.459	60.568
1978	357	14.807	58.022	397	1769	10.305	754	16.576	68.387
1979	375	14.066	60.018	409	1849	11.907	784	15.915	71.925

Ces tendances peuvent s'expliquer, d'une part, par la nécessité d'une augmentation réelle de "l'effort de pêche" pour les chalutiers de plus en plus intéressés à rechercher les bancs de poisson dans des zones toujours plus éloignées de la côte et, d'autre part, par la nécessité ressentie eu égard au type de pêche pratiquée par les bateaux à moteur, qui est celle de disposer de bâtiments de plus grandes dimensions. Cette dernière considération se trouve renforcée par la forte régression de la flottille à rame (- 18,1 %) survenue au cours de cette même période, les embarcations de ce genre étant de moins en moins utilisées par les pêcheurs professionnels.

3.2 Problèmes spécifiques à l'activité de la pêche.

L'accroissement significatif de "l'effort de pêche" n'a pas débouché sur une augmentation de la productivité par une unité de puissance motrice installée. Il s'est produit par contre un certain accroissement de productivité pour ce qui est du tonnage et, bien que les données figurant au tableau 2 ne puissent pas être considérées comme très proches de la réalité en ce qui concerne les valeurs absolues obtenues à partir de rapports entre des valeurs ayant un degré de fiabilité différent (celle relative à la production d'une part et celles correspondant respectivement à la puissance motrice et au tonnage, d'autre part), il n'en demeure pas moins qu'elles fournissent une bonne idée de la tendance en cours .

En vue de comprendre les problèmes spécifiques à l'activité de la pêche dans le secteur de Pescara, nous avons jugé opportun de recourir à un traitement particulier des données tirées des bilans effectués grâce à l'enquête par sondage.

Ici encore, nous avons décidé de présenter séparément les analyses relatives aux trois systèmes de pêche examinés.

Avant de passer à ladite présentation, il convient de faire quelques observations préliminaires en vue d'une meilleure utilisation des données analysées.

a) La formule de contrat considérée pour les trois types de pêche en question est celle "à la part". En fait, alors que cette formule correspond à la réalité dans le cas de la pêche à la traîne et à la lampara, il n'en va pas de même pour la récolte des palourdes. Dans ce dernier cas, la forme d'exploitation de l'entreprise est la coparticipation : deux ou trois pêcheurs forment une société de fait en divisant en parts égales la recette obtenue et se révèlent ainsi les chefs de l'entreprise concernée. Afin de distinguer les revenus du capital de ceux du travail, nous avons préféré nous en tenir à la formule de contrat "à la part".

b) Les bilans s'avèrent nets d'impôts et d'intérêts financiers passifs. Ici encore, nous avons un peu forcé les choses en ce sens que les bâtiments de construction récente sont en principe soumis au paiement d'intérêts passifs importants en raison du décalage entre la date d'attribution des apports financiers, et le règlement effectif par l'organisme de distribution.

C'est surtout dans les régions avoisinantes, qui ne profitent pas de l'activité de la "Cassa per il Mezzogiorno", que le problème atteint des proportions alarmantes en raison du fonctionnement insuffisant du Fonds de roulement. Il existe des cas où les intérêts financiers passifs dépassent le coût d'investissement. En vue d'une meilleure "homogénéisation" des bilans entre les bâtiments neufs et les vieux, nous avons préféré exclure cette donnée. En effet, le secteur présente une double réalité : d'un côté, il y a les bâtiments ayant huit à dix ans de service, qui ne payent plus d'intérêts passifs, ont amorti le capital et réalisent des bénéfices relativement importants et, de l'autre, les bâtiments de construction récente, qui sont criblés de dettes. En principe, ces derniers sont contraints de consacrer tout le bénéfice au paiement des intérêts passifs et du capital et, partant, le revenu effectif provient de la part revenant au chef d'embarcation, qui le plus souvent est également le propriétaire. Cela rend impossible toute création de société d'armement de bâtiments de pêche, dont les membres ne feraient pas aussi partie de l'équipage. Il faut toutefois signaler que, pour les bâtiments neufs, il n'est pas possible de prévoir le paiement des intérêts passifs dans le même temps que le placement des quotes-parts d'amortissement normales : s'il en était ainsi, ce serait la faillite assurée. En réalité, pour ces bâtiments, il n'y a aucun placement et seuls les intérêts passifs sont payés : il s'agit là d'une pratique qui est non seulement permise par la législation en vigueur, mais encore justifiée par le fait qu'entre les apports en compte capital et les apports de soutien, les pêcheurs payent en moyenne de 30 à 40 % de la valeur du bâtiment.

Toutefois, il n'est pas rare de voir des pêcheurs déclarer un paiement bien supérieur à la réalité pour le bâtiment et ce, dans le seul but d'obtenir un taux de financement égal à la valeur de leur acquisition.

A. Situation et problèmes relatifs à la flotte se livrant à la pêche à la traîne.

Ledit type de pêche est de loin le plus important de ceux utilisés dans les Abruzzes et en Molise. En effet, il concerne aujourd'hui 49,2% des unités en activité et englobe 89,7 % du tonnage existant. Une simple lecture des tableaux figurant à l'annexe de la première partie du présent document indique que la flotte qui se livre à ce type de pêche est extrêmement hétérogène, en raison de variations de jauge et de dimension très importantes. Pour ce motif, il y a lieu de procéder à une "stratification" de l'échantillon en choisissant pour chaque classe de jauge un bâtiment représentatif.

Notre échantillon compte donc des bâtiments de 21,4 à 122 T.J.B. Le motif de ce manque d'homogénéité réside dans le fait qu'à l'intérieur de la même classe de bâtiments pratiquant cette technique, il en est qui se limitent à la pêche côtière rapprochée, qui ne nécessite pas de très grandes unités et d'autres qui au contraire, en raison de l'appauvrissement de nos eaux côtières, se livrent à la pêche hauturière dans les eaux yougoslaves, en prenant le risque de se voir infliger de lourdes amendes par la police de cet Etat.

Afin de limiter ce risque, les bateaux sortent le plus souvent quand le gros temps empêche les vedettes yougoslaves de prendre la mer. Tout ceci explique les faits suivants: a) la valeur du produit pêché par les plus petits bâtiments est normalement limitée et loin d'être proportionnelle par rapport aux plus grands; b) quant à la valeur du produit pêché par les plus grands bâtiments, c'est surtout par gros temps, quand les embarcations ont des difficultés à naviguer et/ou ne sortent pas du tout, que ceux-ci réalisent les plus riches captures. De surcroît, ces différences influent négativement sur les revenus des bâtiments plus petits parce que, vu l'abondance des captures de choix faites par les plus grands, les prix ont tendance à se maintenir à des niveaux peu rémunérateurs étant donné les faibles quantités d'espèces de choix capturées par les premiers. Le fait que le prix de l'espèce de moindre valeur enregistre dans le même temps une certaine hausse, n'a aucun poids. En effet, dans ces cas, les augmentations n'arrivent pas à compenser les pertes ou il n'y a carrément aucun bénéfice réel si le mauvais état de la mer a empêché les bâtiments plus petits de gagner le large.

Les informations obtenues à partir des relevés effectués comprennent non seulement les caractéristiques techniques du bâtiment, mais aussi la quantité et la composition des captures, le prix de vente moyen par semaine de pêche, les frais encourus par l'armateur, les frais à déduire du montant total, les coûts d'entretien de la coque et des équipements moteurs de bord.

Aperçu I - Indicateurs techniques et économiques de bâtiments équipés par la pêche à la traîne.

I.A - Caractéristiques des bâtiments(en chiffres)

n.	TJB	C.V.	Mètres	Bordées	Jours	Equipage
1	21.40	200	15.65	13	1	4
2	43.12	150	22.04	9	1.5	4
3	63.40	200	23.19	11	1.5	5
4	87.20	300	25.66	6	2	4
5	122.25	408	27.90	6	2	5
Moyenne	67.52	252	22.88	9	1.6	4.4

I.B - Résultats économiques (val. en 000/lires)

n	Val. du pr. pêché	Dép. comm	Val. nette		Dép. armat	amor-tiss.	Bénéfice	Invest. nouveaux	ROI	RI	c/v	c/u
			total	1/2								
1	7.376	2.681	4.695	2.347	1.966	1.254	381	11.091	0.14	0.03	0.30	5.94
2	9.558	2.187	7.371	3.685	1.985	1.167	1.701	18.233	0.15	0.09	0.19	1.08
3	13.700	3.156	10.544	5.272	2.904	1.904	2.367	25.250	0.16	0.09	0.20	1.17
4	16.742	4.550	12.191	6.095	3.255	2.183	2.840	35.108	0.14	0.08	0.25	1.47
5	23.160	5.683	17.476	8.738	4.473	3.141	4.264	47.708	0.15	0.09	0.22	1.22
Moy.	14.107	3.651	10.455	5.227	2.916	1.929	2.310	27.478	0.15	0.08	0.23	2.17

I.C - Indices techniques et économiques des bâtiments.(lires)

n.	v/TJB	v/CV	v/M	v/c
1	344.762	36.880	461.309	886
2	211.184	60.708	413.170	1.409
3	216.088	68.500	590.772	1.337
4	198.800	57.809	675.867	1.090
5	189.451	56.860	830.125	1.186
	232.057	56.151	594.248	1.181

v = val. du pr.pêché; c = carburant ; M = mètres ; U = Bénéfice (profit de l'armateur; RI = Bénéf./investis.nouveaux; ROI = bénéfice + amortissements/investissements nouveaux.

Il a dès lors été possible de refaire des bilans suffisamment fiables, se rapportant à l'activité d'entreprise exercée au cours du mois d'octobre par chacun des bâtiments de l'échantillon.

Comme il ressort de l'examen de l'aperçu 1A, qui résume les caractéristiques techniques des bâtiments, il existe un rapport strictement proportionnel entre la puissance et le tonnage, qui est en moyenne de l'ordre de 100 CV sur 30 tonnes de jauge brute.

Fait exception à la règle le premier bâtiment qui présente un rapport de 100 CV sur 10 TJB et est, comme on le verra, celui qui atteint les moins bons résultats économiques. En outre, parmi les caractéristiques les plus marquantes qu'il est possible de rencontrer dans le cadre de notre échantillon, figure l'étroite corrélation existant entre la recette de chaque bâtiment et le tonnage utilisé. Toutefois, l'aperçu 1 B permet de constater que cette corrélation n'explique pas, comme on pouvait s'y attendre, les effets sur les rendements de l'investissement. En effet, ceux-ci s'avèrent en général homogènes et s'élèvent à environ 8-9 %, l'unique exception déjà signalée étant constituée par le premier bâtiment. Cette tendance trouve sa justification dans le fait que le présent type de pêche se caractérise par une incidence très élevée des coûts du carburant, qui oscillent entre 19 et 30 % de la recette globale et entre 108 % et 117 % du bénéfice (fait encore exception à cette règle le premier bâtiment dont le rapport carburant/bénéfice atteint 594 %).

Une large part des ressources utilisées sont évidemment absorbées par le carburant qui est, à son tour, dépendant de la puissance du moteur. Ceci explique le mauvais résultat obtenu par le premier bâtiment qui présente une combinaison "tonnage-puissance du moteur" excessive par rapport à la moyenne et, partant, présente également une incidence des coûts du carburant beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est pour les autres bâtiments.

Enfin, il y a lieu de noter que l'incidence des quotes-parts d'amortissement s'élève à environ 6 %. Celle-ci constitue en effet la différence moyenne entre les rendements de l'investissement net et brut des amortissements.

Le premier bâtiment présente toutefois une incidence de l'ordre de 11 %, qui doit être attribuée au fait qu'il enregistre des bénéfices peu importants.

Les amortissements ont été calculés sur vingt ans en ce qui concerne la coque et sur 10 ans pour ce qui est du moteur et des équipements électroniques.

B - Situation et problèmes relatifs aux bâtiments se livrant à la pêche à la lampara (filet coulissant et sources lumineuses)

A l'instar des systèmes multiples, ce type de pêche a vu diminuer au fil du temps le poids qu'il avait acquis parmi les différentes activités de la pêche. Aujourd'hui, il ne concerne plus que 8,9 % des unités et 6 % de la totalité de la puissance motrice installée.

Une simple comparaison avec les chiffres de 1968 (12,6 % pour les unités et 10,1 % pour la puissance) permet de saisir l'importance de la transformation survenue au cours de la période écoulée. Toutefois, il y a lieu de noter qu'une transformation continue s'est aussi effectuée dans le sens d'une plus grande homogénéité des bateaux concernés. Ce qui a grandement facilité la constitution d'un échantillon représentatif. Ce dernier a en effet été sélectionné parmi des bâtiments dont les longueurs et les tonnages différaient tout au plus de 2,79 mètres et de 33,69 tonnes. Un des plus importants aspects à considérer dans le cas présent, est le coût très élevé de l'investissement initial pour ce type de bâtiment. Il est évident que ce coût influence sensiblement le résultat de gestion, puisqu'il peut s'accompagner de rendements passifs susceptibles d'absorber une grande partie des bénéfices. Comme on peut le prévoir, les amortissements influent sur les rendements à raison de 6 % en moyenne.

L'échantillon examiné concerne un type de pêche qui n'est pratiquée que durant 7 mois de l'année (de mai à novembre) et tous les indicateurs employés, y compris les amortissements, se rapportent à cette période. Cela peut ne pas être correct si l'on suppose, comme cela arrive d'habitude, que les bâtiments opèrent armés pour la pêche à la traîne et avec environ cinq hommes d'équipage, durant les cinq mois restants. Toutefois, comme l'un des objectifs de la présente étude est d'analyser séparément chaque type de pêche, le rendement au cours de la période restante n'a pas été évalué.

Aperçu 2 - Indicateurs techniques et économiques de bâtiments

équipés pour la pêche avec filet coulissant et sources lumineuses.

2.A - Caractéristiques des bâtiments (en chiffres)

n.	TJB	CV	Mètres	Bordées	Journées	Equipage
1	76.07	199	24.55	15	1	12
2	80.92	190	25.05	15	1	12
3	99.89	313	26.90	15	1	12
4	101.26	400	29.39	15	1	12
5	109.71	408	27.34	15	1	12
Moyenne	94.17	302	26.64	15	1	12

2.B - Résultats économ. (valeurs 000/lires)

n.	Val. du p. pêché	Dép. comm.	Val. nette total	1/2	Dép. armat.	Amor-tiss.	Béné-fice	Invest. nouveaux	ROI	RI	CV	CU
1	37.375	1.485	35.890	17.945	6.080	3.671	11.865	62.370	0.24	0.19	0.035	0.
2	39.900	1.423	38.476	19.238	5.900	3.842	13.337	65.185	0.26	0.20	0.031	0.
3	44.100	2.227	41.873	20.936	7.174	4.542	13.761	67.222	0.23	0.17	0.046	0.
4	43.750	2.790	40.951	20.475	7.513	4.807	12.962	81.505	0.22	0.16	0.06	0.
5	37.800	2.849	34.950	17.475	7.718	4.970	9.756	84.262	0.17	0.11	0.07	0.
Moy.	40.585	2.156	38.372	19.213	6.877	4.366	12.336	72.108	0.22	0.17	0.048	0.

2.c - Indices techniques et économiques des bât(ments) (lires)

n.	v/TJB	v/CV	v/M	v/c
1	496.910	189.949	1.539.714	7.769
2	493.079	210.000	1.592.814	8.763
3	441.485	140.894	1.639.405	5.883
4	419.624	109.375	1.488.601	4.559
5	344.544	92.647	1.382.589	3.865
Moyenne	439.128	148.573	1.540.624	6.167

v = Val. du pr. pêché ; C = carburant ; M = mètres ; U = Bénéfice (recette de l'armateur) ; RI = Bénéfice/investiss.nouveaux ; ROI = Bénéfice + amortissements/investissements nouveaux.

Des données relevées, émerge un élément qui revêt un grand intérêt: l'augmentation des dimensions des bâtiments débouche sur une diminution des captures par unité d'effort de pêche. Ce qui ne semble pas devoir être attribué à un éventuel appauvrissement des stocks existants, mais plutôt au fait que la capacité de capture n'est pas fortement influencée par l'importance de la jauge, du moteur ou de la longueur du bâtiment. Il est probable que des variables, telles que la capacité d'arrimage et la longueur des filets, jouent un plus grand rôle de la détermination des accroissements de production. Il s'ensuit que les indicateurs techniques et économiques figurant dans les aperçus 2B - 2C montrent une tendance décroissante pour ce qui est des valeurs correspondantes. L'unique exception dans le cadre de notre échantillon est constituée par le deuxième bateau qui, à l'instar du premier, présente une combinaison tonnage-longueur particulièrement heureuse. Ces deux bâtiments montrent en effet des taux de rendement plus élevés, même si ce n'est pas de beaucoup, eu égard aux trois autres cas examinés. Il semble donc que les bateaux ayant une longueur de plus ou moins 25 mètres et un tonnage d'environ 80 tonnes, atteignent des résultats plus intéressants que ceux des unités de plus grandes dimensions.

Il existe d'autres éléments méritant que l'on s'y arrête non seulement dans la faible incidence du carburant sur le bénéfice d'exploitation (16,9 % en moyenne) et sur le profit global (4,84 en moyenne), mais encore dans l'importance relative des rendements de l'investissement, qui sont en moyenne de l'ordre de 16,9 % bruts des amortissements et de 22,9 % nets de ses derniers et, partant, représentent des indicateurs d'efficacité économique ayant un certain intérêt et ce, particulièrement si ces valeurs sont comparées à celles concernant la pêche à la traîne et à celles d'autres régions italiennes.

C. Situation et problèmes relatifs aux bâtiments se livrant à la récolte des palourdes.

Cette technique de pêche est surtout pratiquée le long des côtes adriatiques, en raison des fonds sablonneux qui les caractérisent. Au cours de ces dernières années, elle a connu un tel développement qu'il a fallu introduire des formules de limitation de l'effort de pêche (ce qui est rare en Italie). Les raisons dudit développement sont multiples et de diverse nature. En effet, comme l'indique l'aperçu 3 B, ce type de pêche implique une forte rentabilité des capitaux engagés qui dépassent rarement les 50 - 60 millions pour un bâtiment de 12 mètres, y compris tous les équipements techniques et électroniques. A cela vient s'ajouter le fait que la production est habituellement livrée, directement ou par l'intermédiaire de coopératives, aux industries de transformation, qui garantissent un prix d'achat constant et indépendant de la quantité pêchée.

Aperçu 3 - Indicateurs techniques et économiques de bâtiments équipés par la récolte des palourdes.

3.A - Caractéristiques des bâtiments (en chiffre)

n.	TJB	CV	Mètres	Bordées	Journées	Equipage
1	5.52	90	9.12	14	1	3
2	5.94	39	9.50	14	1	3
3	8.02	90	10.80	15	1	3
4	9.98	98	12.31	15	1	3
5	11.53	60	12.50	15	1	3
6	9.80	120	11.50	15	1	3
Moyenne	8.46	82.8	10.95	14.60	1	3

3.B - Résultats économiques (Val. 000/lires)

n.	Val. du pr. pêché	Dép. comm.	Val. total	nette 1/2	Dép. armat.	Amor- tiss.	Béné- fice	Invest. nouveaux	ROI	RI	C/V	C/U
1	6.260	601	5.659	2.830	591	288	2.238	3.375	74.8	66.3	0.08	0.05
2	5.920	286	5.634	2.817	482	258	2.334	3.125	82.9	74.6	0.05	0.02
3	7.568	638	6.930	3.465	600	362	2.864	4.041	79.8	70.8	0.07	0.05
4	8.456	649	7.807	3.904	723	408	3.180	4.589	78.1	69.2	0.07	0.06
5	10.252	443	9.809	4.905	704	391	4.201	4.330	106.0	97.0	0.03	0.03
6	15.000	640	14.360	7.180	794	465	6.835	5.000	146.0	136.7	0.01	0.03
Moy.	8.909	542.8	8.366	4.183	649	362	3.608	4.076	94.6	85.8	0.05	0.04

3.c - Indices techniques économiques des bâtiments (lires)

n.	V/TJB	V/CV	V/M	V/C
1	1.134	69	686	2.415
2	996	151	625	6.776
3	943	84	700	3.503
4	847	86	686	3.595
5	889	170	820	7.119
6	1.530	125	1.304	6.989
Moyenne	1.056.5	114.16	803.5	5.066

V = val. pr. pêché ; C = carburant ; M = mètres ; U = bénéfice (recette de l'armateur) ; RI = bénéfice/investiss. nouveaux ;
ROI = bénéfice + amortissements/investissements nouveaux.

Toutefois, en raison de la forte production atteinte au cours des dernières années, les quantités pêchées ont fortement diminué à cause des formules de limitation biologiques et administratives, qui ont été adoptées par la capitainerie de port de Pescara.

Les dites formules impliquent :

- 1) l'interdiction totale de la pêche en vue d'un répit biologique durant le mois de juin
- 2) un prélèvement maximum de 25 quintaux par jour pour chaque unité de pêche
- 3) le renouvellement du permis de pêche tous les ans au lieu de tous les quatre ans, comme c'est le cas pour toutes les autres techniques de pêche.

Du point de vue économique, il faut noter le haut niveau des indicateurs d'efficacité économique et plus particulièrement du rendement opérationnel de l'investissement, qui atteint en moyenne 94,6 % et du rendement global de l'investissement, qui est de 85,7 % . De surcroît, l'incidence des quotes-parts d'amortissement (9 % de la valeur du capital envisagé) s'avère plus élevée que pour les autres types de pêche.

Parmi les indicateurs restants, ceux qui méritent que l'on s'y arrête concernent la faible incidence du carburant sur le bénéfice (4 %) et sur le profit global (5 %) et la tendance décroissante du rapport entre la valeur des captures et le tonnage utilisé.

Les autres indicateurs (U/CV et U/M) ne permettent pas de conclure à une tendance inversement proportionnelle entre les dimensions du bâtiment et les résultats obtenus par lui, tandis que les indices de rentabilité s'avèrent même dans l'ensemble proportionnels aux dites dimensions. L'unique exception dans le cadre de notre échantillon, est constituée par le sixième bâtiment qui enregistre des profits importants et supérieurs à la moyenne. Ceci est dû au fait qu'il réussit à atteindre la limite maxima des 25 quintaux journaliers et probablement même à la dépasser.

3.3 Problèmes relatifs aux services touchant à l'activité de la pêche.

Les marines des Abruzzes et de la Molise disposent en général de structures adaptées aux activités de la pêche telle qu'elle est organisée aujourd'hui et ce, tant pour ce qui est des volumes de production que pour ce qui concerne la composition de la flotte de pêche. En effet, dans un certain sens, les anomalies relevées concernent plus la future base d'organisation du secteur que l'actuelle. Toutefois, dans la perspective d'une rationalisation radicale de l'activité de la pêche et surtout pour qu'elle puisse satisfaire mieux et plus complètement aux exigences économique-sociales des régions - en fournissant de plus grands volumes de produit et en garantissant des postes de travail stables - la nécessité de programmer des plans d'intervention permettant d'assurer aux effectifs les services dont ils ont besoin, se fait sentir de manière impérieuse dans la zone considérée également.

Pour entrer dans les détails, les structures qui devront être agrandies et modernisées sont les structures portuaires (eu égard à la modification profonde de la composition de la flotte de pêche) et celles relatives à la conservation, la transformation et le transport du produit de la pêche.

Ce sont surtout ces dernières les carences les plus ressenties et qui, aujourd'hui déjà, influent négativement sur les résultats économiques des entreprises de pêche, parce qu'elles les empêchent de valoriser complètement les productions.

A cet égard, il est symptomatique de voir que de grosses quantités de produit, principalement composées de mollusques (palourdes) et de poisson bleu, sont achetées par des importateurs étrangers et traitées dans leurs pays pour être ensuite renvoyées en partie dans le nôtre après transformation. Comme on peut facilement se l'imaginer, il s'agit là d'activités qui devraient être directement liées aux centres de pêche afin de donner aux opérateurs intéressés la possibilité de pouvoir écouler tranquillement leur produit sans être soumis aux aléas de la demande des importateurs étrangers et de s'approprier la valeur ajoutée, qui est aujourd'hui l'apanage d'autres pays.

De plus, pour que les grosses possibilités de production de poisson bleu puissent être utilement et économiquement valorisées, elles ont besoin de trouver à terre un marché qui permette de traiter convenablement de telles productions et même de les programmer en ce qui concerne les quantités et les périodes de capture.

Un autre problème qui touche tout le secteur de la pêche et ne se limite pas aux régions considérées, est la nécessité d'un approfondissement et d'une diffusion des connaissances en matière de biologie marine, en vue d'éviter tout gaspillage des ressources et surtout de supprimer ou tout au moins endiguer le plus possible les sources de pollution, qui provoquent des dommages parfois irréversibles. A ce sujet, il est indispensable qu'à côté de l'effort de diffusion de telles connaissances, il y ait une intensification des recherches et des études, ainsi que de la surveillance relative au respect des normes formulées en vue de la sauvegarde du patrimoine marin; recherche et surveillance qui s'avèrent très souvent carentielles en raison de la limitation des moyens et des effectifs mis à la disposition des organismes responsables.

4 La commercialisation et les marchés.

Ainsi que nous l'avons signalé dans la première partie, le secteur de la pêche dans les Abruzzes et en Molise ne connaît généralement pas de gros problèmes pour la vente des produits, tant au plan des systèmes de commercialisation pratiqués qu'à celui de l'organisation des marchés. Toutefois, ceux-ci présentent des anomalies, qui doivent être corrigées de façon adéquate pour permettre au secteur de remplir entièrement le rôle qui lui a été confié dans l'économie des zones intéressées. Pour entrer dans les détails, les plus grosses carences à corriger rapidement dans les plus importants centres de pêche du secteur côtier sont les suivantes:

PESCARA : Les exigences les plus pressantes concernent l'installation d'une fabrique de glace - à adjoindre à celle déjà existante - qui devrait avoir une capacité de production d'au moins 50 quintaux de glace par jour, l'installation d'un établissement de traitement du poisson bleu, ainsi que la réalisation d'un réseau frigorifique efficace et de moyens de transport réfrigérants pour l'envoi du produit de la pêche sur les marchés des régions septentrionales.

ORTONA : Parmi les principaux problèmes dénoncés, il y a avant tout celui de l'agrandissement et de la modernisation du marché (y compris l'installation d'un système d'enchères automatique et ce,

parce que les structures existantes sont devenues totalement insuffisantes à la suite de l'accroissement de la capacité de production de la flotte de pêche et de l'augmentation du nombre d'acheteurs qui y opèrent. A cette exigence, viennent s'ajouter par ordre d'importance la réalisation d'une installation frigorifique et la construction d'une fabrique de glace plus grande que celle déjà en service.

GIULIANOVA : La nécessité d'une conserverie de poisson bleu, répondant aux besoins locaux, se fait particulièrement sentir dans le présent centre de pêche.

VASTO : Le problème dénoncé avec le plus de force par les opérateurs locaux est l'absence d'une installation de réfrigération. Le produit qui ne peut être ni traité ni conservé, doit être immédiatement envoyé vers les centres de l'arrière-pays dans les cassettes traditionnelles, où il repose sous une couche de glace.

TERMOLI : Dans ce centre comme dans le précédent, les carences les plus déplorées concernent le manque de chambres frigorifiques et d'installations de congélation adéquates.

ROSETO DEGLI ABBRUZZI : Etant donné l'absence de structures portuaires, les pêcheurs locaux demandent avant tout la construction d'un petit port leur permettant d'amarrer et de réparer leurs embarcations qu'ils doivent actuellement haler à grand peine sur la plage, causant ainsi un grave préjudice aux activités touristique-balnéaires durant la saison d'été.

Cette construction devrait s'accompagner de la réalisation de structures adéquates pour la réfrigération et la conservation du produit de la pêche.

Comme on peut facilement s'en rendre compte, il s'agit là de problèmes susceptibles d'être rapidement résolus grâce à la mise en oeuvre d'une bonne politique d'intervention en faveur du secteur et surtout de l'emploi responsable des opérateurs locaux, qui devront s'organiser efficacement de façon à gérer rationnellement et économiquement les installations demandées. Et ce, comme nous avons eu l'occasion de le signaler dans le document 2, pour éviter que ces dernières ne deviennent des instruments de pouvoir aux mains de spéculateurs qui utilisent les structures non pas en faveur, mais contre les intérêts des pêcheurs.

5 La transformation.

Ainsi que nous l'avons signalé dans la première partie, l'activité de transformation est répartie dans les marines où les volumes de captures négociés pour satisfaire la demande de produit frais, sont les plus faibles; elle concerne quasi exclusivement le traitement du poisson bleu et celui des palourdes.

Presque toutes les installations sont de petite taille et relèvent d'une gestion familiale ou artisanale.

Cette structure d'organisation, valable jadis lorsque le marché était alimenté entièrement par des productions locales, subit aujourd'hui la concurrence impitoyable de grands groupes industriels, parfois étrangers, qui s'emparent peu à peu du marché national. Ainsi que nous l'avons signalé au paragraphe 3.3, certaines des exploitations ainsi acquises, s'approvisionnent en matière première sur place également.

Si la structure très ramifiée des industries de transformation doit être privilégiée à tout prix en vue de mieux répondre aux exigences des petites marines et parce qu'elle est plus en ligne avec les capacités d'entreprise locales et la structure socio-économique de l'endroit, il lui faut une organisation à la fois horizontale et verticale. Et ce, afin d'acquérir des économies d'échelles dans l'achat de la matière première, ainsi que dans l'utilisation de certaines structures de service (installations frigorifiques pour la conservation des stocks, installations de mise en boîte, moyens de transport réfrigérés, etc..)

et de former une image commune du marché pour la défense et la valorisation des produits locaux.

En d'autres termes, compte tenu des types de traitement qui ^{sont} étroitement liés aux ressources locales, la zone n'a pas tellement besoin de gros complexes qui assurent une régularité de production durant presque toute l'année, mais de connexions rationnelles entre les opérateurs existants. Ces dernières peuvent aussi être à la source d'autres initiatives, stimulées soit par les résultats positifs découlant de la constitution du "cartel" des transformateurs, soit encore et surtout par la perspective de mieux affronter la concurrence des groupes venant de l'extérieur.

6. Les structures portuaires et de chantier.

La modernisation et l'agrandissement des ports existants, y compris l'amélioration de la manutention, constituent l'exigence principale de la plupart des centres de pêche, à l'exception de l'un ou l'autre d'entre eux qui est encore dépourvu de toute structure portuaire (Roseto degli Abruzzi, par exemple). De surcroît, il n'est pas rare de voir surtout en période d'été des bateaux de plaisance venir occuper les bassins réservés à la flotte de pêche, créant ainsi des problèmes parfois cruciaux pour le bon déroulement de l'activité de la pêche.

En résumé, il semble donc que le littoral des Abruzzes et de la Molise ne pose pas de problèmes difficile à solutionner en ce qui concerne les ports, puisqu'il s'agit dans la plupart des cas de questions de gestion et d'interventions financières, qui ne sont pas excessivement graves.

Une situation analogue, voire meilleure se présente pour les structures de chantier, compte tenu de la proximité du gros centre de S. Benedetto del Tronto, où se trouve concentrées les plus grandes d'entre elles qui satisfont à elles seules une grande partie de la demande du Mezzogiorno.

Les chantiers existants sont en mesure d'assurer non seulement les travaux habituels de halage et de réparation, mais aussi la construction de chalutiers de très grande dimension.

7 La formation professionnelle.

Les effectifs du secteur de la pêche ont une qualification professionnelle strictement adaptée au type de pêche pratiqué et au bateau utilisé. Il s'agit dans la grande majorité des cas de fils de pêcheurs, qui exercent cette activité par tradition ou pour des raisons familiales, ce qui tend à indiquer que le secteur de la pêche dans les Abruzzes et en Molise ne dispose généralement pas de jeunes dotés de qualifications professionnelles permettant de satisfaire à la demande croissante d'activités plus spécialisées. Cette situation se trouve encore aggravée par le fait que les jeunes sont généralement peu attirés non seulement par le travail à bord, mais aussi par les activités à terre.

Par conséquent, le problème de la qualification professionnelle doit être correctement posé et solutionné parce que le développement rationnel du secteur en dépend. Il est en effet impensable de programmer un renouvellement complet de la flotte de pêche et une restructuration des installations à terre, sans être certain de pouvoir disposer du personnel compétent pour exploiter utilement les nouvelles structures. Pour ce faire, l'organisation de cours sérieux pour gens de mer et de terre apparaît comme une des solutions les plus adéquates.

Toutefois, pour que ceux-ci puissent vraiment produire les effets espérés, ils doivent être suivis par un personnel apte aux activités, qu'il faut convenablement encourager en lui accordant des primes de fréquentation ou surtout en lui garantissant des postes de travail correspondant à sa nouvelle formation.

III

LES OBJECTIFS SUSCEPTIBLES D'ETRE
POURSUIVIS ET LES INTERVENTIONS
NECESSAIRES.

INTRODUCTION

L'examen attentif de la structure d'organisation et la caractérisation des problèmes fondamentaux de la pêche dans les régions considérées - spécialement ceux qui ont été mis en lumière par l'analyse des bilans des entreprises de pêche, effectuée sur un échantillon de 16 unités - ont permis de préciser les directives d'intervention à suivre pour permettre au secteur de se développer harmonieusement. Et ce, non seulement pour qu'il puisse mieux satisfaire aux exigences économiques et sociales des effectifs actuels, mais surtout pour qu'il devienne un secteur alternatif d'emploi et de revenu pour les jeunes générations. En effet, c'est principalement en fonction de la réalisation de ce dernier objectif que les diverses interventions ont été étudiées et proposées.

La présente étude a donc fourni certaines idées générales et particulières pour l'imposition de programmes spécifiques et/ou d'inputs essentiels pour l'élaboration correcte d'un plan de développement de la pêche dans les Abruzzes et en Molise. Plan qui - de par l'étroite intégration et la complémentarité relevée entre les centres de pêche et plus encore de par l'homogénéité relative des problèmes et des possibilités de production de ceux-ci - devrait être unique pour les deux régions. Ce qui est en ligne avec la juridiction administrative du secteur côtier de Pescara dont dépend tout le littoral des Abruzzes et de la Molise.

1. La politique de la CEE et son impact dans les régions considérées.

Les considérations exposées au document 2 qui traite des régions de la Campanie et de la Calabre, valent également pour celles des Abruzzes et de la Molise.

Aussi bien les premières que les secondes attendent la mise en vigueur du règlement proposé par le Conseil de la CEE qui établit "une action de restructuration, modernisation et développement du secteur de la culture en milieu aquatique" et ce, parce que celui-ci oblige les parties intéressées (organismes publics, semi-publics ou privés) à élaborer des "projets" spécifiques s'encadrant dans des programmes d'orientation bien définis, qui s'étendent sur plusieurs années et offrent des garanties précises sur la bonne fin des initiatives.

Tous les objectifs visés à l'article 2 dudit règlement présentent un certain intérêt pour les deux régions considérées dans le présent document, parce qu'ils correspondent non seulement aux exigences spécifiques des structures d'organisation existantes, mais aussi parce qu'ils permettent le renforcement des centres d'assistance, de formation et de recherche technico-scientifique dans le secteur de la pêche et de la culture en milieu aquatique, qui constitue la condition fondamentale pour amorcer la mise en vigueur d'un plan visant au rééquilibrage biologique général des mers.

Un objectif particulièrement intéressant pour le littoral des Abruzzes et de la Molise est celui visé au point D) de ce même article 2, qui prévoit "la construction de récifs artificiels destinés à faciliter le repeuplement au plan halieutique de zones côtières spécifiques". Il s'agit là d'une intervention qui a déjà produit d'excellents résultats lors d'expériences tentées sur le littoral des Marches.

En conséquence de quoi, il est indispensable que les organisations professionnelles et les organismes intéressés se fassent les promoteurs d'initiatives concrètes débouchant sur des projets précis, afin d'éviter que les mesures providentielles prévues par le règlement en question ne restent inutilisées, ou du moins ne soient envisagées avec peu d'à-propos.

A. Les objectifs à court, moyen et long terme.

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit au chapitre correspondant du document 2, car les objectifs à poursuivre dans les Abruzzes et en Molise sont essentiellement les mêmes.

Nous nous contenterons de souligner que le secteur halieutique a une plus grande incidence sur l'économie et que la pêche présente des possibilités de production relativement plus importantes dans ces deux dernières régions. Ce qui tend à indiquer que, indépendamment du fait qu'ils soient à court, moyen ou long terme, les objectifs susceptibles d'être poursuivis doivent généralement être atteints plus rapidement; chose qui est rendue encore plus aisée par l'existence de meilleures structures d'organisation sur mer et à terre dans le secteur côtier de Pescara.

Parmi les interventions qui revêtent une très grande importance pour le littoral des régions considérées, on trouve au nombre de celles à court terme : la création de "barrières artificielles" pour les initiatives de culture marine, le blocage des permis et de "l'effort de pêche". Au nombre de celles à moyen terme, la création d'un marché pour le poisson bleu, le renforcement des structures de traitement et de stockage des produits, ainsi que la mise en connexion des activités tant productives que commerciales des installations de transformation.

Au nombre de celles à long terme et prioritaire au sens absolu, il y a la constitution d'une demande de produits de la pêche, correspondant aux possibilités de production de nos mers, qui s'avèrent aussi les plus accessibles à un groupe toujours plus grand de consommateurs.

Pour atteindre de tels objectifs, il est nécessaire d'arriver à une plus grande coordination entre les politiques adoptées pour la pêche aux différents niveaux : régional, national et communautaire. Ce n'est que par le biais de ce processus qu'il est véritablement possible d'obtenir au terme de délais techniques raisonnables des résultats positifs et de nature à permettre le renflouement effectif et la relance au plan productif de l'ensemble du secteur.

3. Interventions de production.

Comme on le sait, ces interventions concernent essentiellement la sauvegarde des équilibres biologiques, la reconstitution des stocks et l'augmentation de la productivité des entreprises de pêche.

Les premières ne sont réalisables que par le biais d'une amélioration générale de l'activité de recherche biologique, qui fournit toute la masse de connaissances et d'indications nécessaires pour programmer correctement des calendriers de pêche, par zone et par espèce.

En liaison étroite avec ces premières interventions, il y a celles visant à la reconstitution des stocks, qui constitue une condition essentielle pour éviter un appauvrissement total des ressources et permettre une amélioration de la productivité des entreprises impliquées.

Parmi les interventions du troisième type, on trouve celles relatives à la restructuration de la flotte de pêche, qui visent surtout à contenir les coûts de production afin de garantir, d'une part, une rémunération plus adéquate des effectifs et, de l'autre, un niveau de prix d'offre plus contenus permettant d'affronter efficacement la concurrence des productions en provenance d'autres pays, tant pour les produits frais que pour les produits transformés.

4. Interventions de structure.

L'examen ponctuel des structures portuaires, de chantier, de commercialisation et de transformation, effectué dans la première partie de l'étude, a clairement montré que les centres de pêche du littoral des Abruzzes et de la Molise ne présentent généralement pas de problèmes importants.

Ainsi que nous l'avons signalé dans la deuxième partie de l'étude, les problèmes cernés concernent en fait plus la rationalisation et le développement des structures existantes que la création de nouvelles.

C'est pourquoi, les interventions souhaitables doivent tendre essentiellement à la réalisation de tels objectifs dans les diverses sections examinées. Faut-il rappeler que, pour pouvoir obtenir des effets positifs tangibles, les interventions en question comme celles touchant à la production doivent déboucher sur un projet unique, afin d'éviter que ne se produisent des discordances qui empêcheraient d'atteindre des résultats que seule la parfaite synchronie des interventions indiquées peut fournir. Il est évident qu'il ne servirait à rien de réaliser une restructuration ponctuelle de la flotte de pêche si l'on ne s'efforçait pas dans le même temps d'améliorer les structures à terre en vue d'une meilleure utilisation des captures après leur débarquement;

./.

de même un renforcement des structures de traitement et de transformation ne pourrait pas entraîner des grands effets sans une augmentation correspondante de la production et cette connexion entre les entreprises de traitement en vue de défendre et de valoriser le produit final, dont il a déjà été fait mention.

Enfin, il faut préciser que l'élaboration des projets d'intervention doit surtout tenir compte des rôles productifs et commerciaux qu'exercent les divers centres de pêche, eu égard à leur localisation et à leurs hinterlands d'influence respectifs; même si, dans la réalité spécifique au littoral des Abruzzes et de la Molise, il n'existe pas de nettes séparations entre l'un et l'autre centre de pêche, ces rôles peuvent influencer fortement sur la stratégie générale à adopter pour la réalisation des projets.

5 Interventions d'organisation.

La faible diffusion du mouvement coopératif et d'autres formes d'association entre les pêcheurs, figure parmi les obstacles qui empêchent un développement sain et rapide du secteur de la pêche dans les deux régions considérées. De surcroît, les rapports entre les armateurs et le personnel embarqué à bord de leurs chalutiers ne sont pas toujours tels qu'ils devraient être pour favoriser l'intégration de jeunes travailleurs. Ce n'est en effet qu'au début de l'année 1980, que fut signée la convention collective du travail en faveur des effectifs de la pêche à l'intérieur des détroits; celle-ci ne s'applique toutefois pas au personnel embarqué sur des navires de pêche océanique, pour lequel il n'existe encore aucune convention.

Par conséquent, dans une telle situation, il est non seulement impossible de voir s'accroître le pouvoir contractuel des travailleurs du secteur de la pêche, mais qui plus est aucun processus de restructuration radicale de ce même secteur ne peut prendre place à la cause du manque de jeunes travailleurs. En d'autres mots, il subsiste toujours le risque que l'on poursuive la gestion des structures existantes sous des formes traditionnelles et que l'on ne s'efforce pas de modifier de fond en comble toutes les sections de l'activité, allant de la production à la transformation et la commercialisation des produits.

Une des conditions essentielles de l'expansion harmonieuse de ladite activité est donc la présence d'un puissant mouvement coopératif de producteurs, qui soit en mesure de gérer rationnellement et pour son propre compte les structures sur mer et à terre.

Il est certain que des encouragements financiers destinés non seulement à l'achat de structures, mais aussi à la gestion de celles-ci, peuvent jouer un rôle important dans la croissance du mouvement associatif. Ce sont en effet les difficultés rencontrées par les coopératives lors de la constitution du capital d'exploitation, qui entravent le plus ladite croissance.

Pour ce qui concerne plus directement les interventions d'organisation au plan de la commercialisation des produits frais ou transformés, la ligne d'action à suivre conjointement à celle de la rationalisation des structures existantes, touche à la réalisation d'un réseau de distribution qui soit en mesure de mieux desservir les centres de consommation plus éloignés de ceux de la production, qui sont pour la plupart encore très mal desservis aujourd'hui. A ce sujet, il faut préciser qu'une campagne de vulgarisation visant au développement de la consommation des produits de la mer (surtout de ceux dont notre mer est particulièrement riche) ne pourrait avoir d'effets certains si elle n'était pas accompagnée - ou peut-être précédée - d'un réseau de distribution efficace et très ramifié. Les maigres résultats obtenus récemment encore dans notre pays sont la confirmation éclatante de cet état de chose.

A cet égard, il faut dire que la demande n'est pas encore parvenue à s'exprimer totalement tant au plan de la qualité que de la quantité à cause justement du manque d'informations complètes sur l'utilisation des produits et de l'étroitesse de la gamme de produits offerts par l'industrie de transformation, qui s'est cristallisée sur le traitement de produits de choix provenant de l'extérieur. Ce qui bien évidemment ne favorise pas le développement de la consommation des produits nationaux et influe même négativement sur la balance des paiements en encourageant la demande de produits de choix, dont nos mers sont plutôt dépourvues.

6. Interventions financières.

Comme nous avons eu l'occasion de le signaler dans les paragraphes précédents, les deux régions considérées ont enregistré au cours des dernières années une importante modernisation de leurs structures de mer et de terre. En effet, s'il n'apparaît aujourd'hui aucune carence particulière dans l'activité du secteur de la pêche, c'est surtout grâce aux efforts réalisés par les opérateurs et les organismes publics, qui ont su utiliser sagement les sommes mises à leur disposition par la Caisse pour le Mezzogiorno.

Pour toute l'année 1977, les interventions effectuées dans l'ensemble du secteur côtier de Pescara ont absorbé 10,8 % des sommes distribuées par la Caisse dans toute sa zone de compétence (235,2 milliards de liras). Si l'on compare ce pourcentage à celui relatif au poids de la valeur des captures faites à l'intérieur de cette même zone (6,7 %), on constatera que les deux régions considérées ont effectué un plus grand effort de pêche. Les sommes allouées à ces dernières se répartissaient comme suit : 75,6 % du total aux Abruzzes contre 24,4 % à la Molise.

Un examen attentif des données figurant au tableau 7, révèle que les investissements ont été presque entièrement utilisés pour la modernisation de la flotte de pêche : 66 % d'entre eux ont été absorbés par la construction de nouvelles coques, 17,2 % par l'achat de moteurs, 14,4 % par l'achat d'équipements de pêche et de bord, 1,3 % pour le montage d'installations frigorifiques à bord de bâtiments et environ 1 % pour le "rajeunissement" de vieilles coques; par contre, les installations à terre et les moyens de transports n'ont absorbé qu'un pourcentage tout à fait négligeable.

Tab. 7 - Coût des ouvrages et équipements répartis par catégorie
(Situation au 31/12/1977)

RUBRIQUES	Abruzzes		Molise		TOTAL	
	Milions de lires	%	Milions de lires	%	Milions de lires	%
Nouvelles coques	12.647	66.0	4.099	66.4	16.746	66.0
Rajeunissement de coques	181	0.9	38	0.6	219	0.9
Moteurs	3.075	16.0	1.296	20.9	4.371	17.2
Équipements de pêche et de bord	2.996	15.6	669	10.8	3.665	14.4
Installations frigorifiques à bord	257	1.3	77	1.2	334	1.3
Install. sur mer	-	-	-	-	-	-
Install. à terre	2	-	-	-	2	-
Moyen de transport	8	-	-	-	8	-
Impôts, emballage et transport	35	0.2	8	0.1	43	0.2
	19.201	100.0	6.187	100.0	25.388	100.0

Source: Cassa per il Mezzogiorno.

Ces pourcentages, qui se rapportent à l'ensemble du secteur côtier, ne subissent pas de fortes variations d'une région à l'autre.

Si l'on passe à l'examen du tableau 8, il apparaît que 62,2 % des investissements ont été effectués par des pêcheurs isolés, 32,6 % par des sociétés de fait et 5,2 % par des sociétés constituées; les coopératives ont effectué des investissements tout à fait négligeables et localisés seulement en Molise.

Les pourcentages indiqués pour le secteur côtier de Pescara, ne s'écartent pas beaucoup de ceux enregistrés pour toute la zone de compétence de la Caisse, tant pour ce qui concerne les ouvrages et les équipements que pour ce qui est des bénéficiaires. Quelle que soit la manière de prendre les choses, il apparaît qu'à l'effort réalisé pour améliorer les équipements de production ne correspond aucun effort analogue pour adapter les structures à terre.

Ce sont en effet ces dernières qui présentent encore des carences particulières et pour lesquelles il faut réserver en priorité les interventions financières. Comme on le sait, ce n'est que par le biais de la réorganisation et de la gestion rationnelle de celles-ci qu'il est possible de valoriser pleinement la production.

Tab. 8 - Bénéficiaires répartis par position juridique
(Situation au 31/12/1977)

POSTES	Abruzzes	Molise	TOTAL
	a) nombre		
Pêcheurs isolés	461	95	556
%	49.3	53.7	50.0
Sociétés de fait	471	80	550
%	50.4	45.2	49.5
Coopératives	-	2	2
%		1.1	0.2
Sociétés constituées	3	-	3
%	0.3		0.3
TOTAL	835	117	1.112
%	100.0	100.0	100.0
	b) coût des ouvrages (millions de lires)		
Pêcheurs isolés	11.758	4.050	15.800
%	62.1	65.4	62.2
Sociétés de fait	6.124	2.120	8.244
%	31.9	34.3	32.6
Cooperatives	-	17	17
%		0.3	..
Sociétés constituées	1.319	-	1.319
%	6.0		5.2
TOTAL	19.201	6.187	25.388
%	100.0	100.0	100.0

Source: Cassa per il Mezzogiorno.

A cet égard, il est juste de dire que les initiatives des opérateurs privés, isolés ou associés, ne suffisent pas et qu'une intervention plus ponctuelle des organismes publics s'avère nécessaire parce que certaines des plus importantes interventions demandées ne sont pas de la compétence des privés. Il faut même préciser qu'elles ne seront vraiment réalisées que si l'on élabore des plans de secteurs opportuns et complets, qui doivent engager conjointement la responsabilité des opérateurs privés et publics, parce que c'est seulement grâce au synchronisme avec lequel ces interventions seront effectuées, que le secteur de la pêche pourra obtenir les résultats qui lui permettront de devenir un secteur alternatif valable, particulièrement sur le plan de l'emploi.

7 Interventions législatives.

Il est indubitable que l'année 1980 est très importante pour le secteur de la pêche. En effet de nombreux problèmes d'assistance et de prévoyance - dénoncées dans le document 2 (page 175-178) - qui mettaient le secteur dans une position d'infériorité absolue par rapport aux autres activités de production, ont finalement trouvé une solution au cours de cette dernière.

En ce qui concerne le régime de prévoyance, la loi n° 33 du 29 février 1980 stipule à l'article 17 que " en prévision de la réforme du système de prévoyance des inscrits maritimes, à partir du premier janvier 1980, pour les travailleurs inscrits auprès des administrations de la CNPM (Cassa Nazionale per la previdenza marinara), seules restent dues les cotisations prévues pour les inscrits aux assurances générales obligatoires et à la caisse unique d'allocations familiales gérées par l'INPS " et, de plus, au dernier alinéa de ce même article 7 " que pour les inscrits auprès des administrations de la C.N.P.M., les prestations dues continuent à être déterminées et versées, dans l'attente de la réforme du secteur, sur la base du règlement en vigueur".

En d'autres mots , le législateur a amorcé le processus de suppression de la C.N.P.M. et son absorption complète et définitive par l'assurance générale obligatoire de l'I.N.P.S.

./.

(qui d'ailleurs avait déjà été prévue dans le premier projet de loi concernant la réforme du système de prévoyance, présenté à la chambre le 27 octobre 1978 sous le numéro 2486 et ensuite abrogé en raison de la dissolution du parlement).

Par conséquent, depuis le 1er janvier 1980, l'I.N.P.S. s'est substitué de manière définitive absolue à la C.N.P.M. et en a assumé le patrimoine, les engagements et les relations juridiques, y compris celles qui sont créées depuis le 1/1/1980, c'est-à-dire à la date d'entrée en vigueur de la loi.

De surcroît, les articles 6 et 8 de la loi 33/1980 indiquent respectivement les travailleurs qui doivent être inclus dans la nouvelle discipline de prévoyance et ceux qui, par contre, doivent être considérés comme exclus de cette dernière.

- Parmi les premiers, figurent les travailleurs déjà inscrits auprès des administrations " gens de mer" et "spéciale" de la caisse supprimée et les travailleurs qui, en vertu des lois précédentes, auraient dû être inscrits à ladite caisse.

- Parmi les exclus, figurent les travailleurs inscrits aux rôles des pêcheurs pratiquant la petite pêche (tant autonome que coopérative) sur des embarcations de jauge brute inférieure à 10 T; les sujets pour lesquels, en vertu de la relation de travail, l'activité maritime n'est qu'une occupation secondaire et les sujets qui exercent à bord une activité autonome, indépendante de l'armateur.

Enfin, l'article 7 définit les bâtiments impliqués dans la discipline particulière à la prévoyance des inscrits maritimes et les répartit comme suit :

- a) inscrits aux "Matricules des navires"
- b) inscrits aux "Registres des bateaux et des embarcations"
- c) inscrits aux "Registres des navires de plaisance"
- d) inscrits aux "Registres des bateaux de plaisance"
- e) embarcations affectées aux services des ports, des rades et du pilotage.

Jusqu'au 31 août 1967, l'assurance auprès de la C.N.P.M. était substitutive de l'assurance générale obligatoire de l'I.N.P.S., de laquelle les inscrits maritimes étaient donc exclus; à partir du 1er septembre 1967, elle est devenue complémentaire de celle de l'I.N.P.S. tenue pour "fondamentale", à laquelle tous les inscrits étaient intégrés.

Quoique la C.N.P.M. ait conservé la gestion de l'assurance tant générale que spécifique des inscrits maritimes, l'I.N.P.S. a commencé dès le 1er septembre 1977 à reconstituer au sein de l'A.G.O. (Assurance générale obligatoire) les situations d'assurance de tous les inscrits à la caisse pour les périodes allant du 1er juillet 1920 (début de l'assurance obligatoire) à nos jours.

En vertu de cet arrangement, la Caisse s'occupe :

- de toucher, gérer et répartir entre les différentes administrations les cotisations, tant pour l'assurance générale obligatoire (I.N.P.S.) que pour l'assurance "complémentaire" qui est de son ressort.

- de payer, après vérification des conditions prévues par le règlement de la Caisse, les prestations à titre direct et global, tant pour la partie incombant à l'assurance générale obligatoire (I.N.P.S.) que pour celle directement à sa charge.

- de se substituer à son propre inscrit vis-à-vis de l'I.N.P.S. et donc de se réappropriier la partie de prestation provenant de l'A.G.O., qui a déjà été versée directement à ce même inscrit.

Au sein de son propre appareil, la Caisse gère l'assurance complémentaire des inscrits maritimes à l'aide de deux administrations distinctes :

- L'administration "gens de mer" pour le traitement de prévoyance des inscrits maritimes en général.

- L'administration "spéciale" pour le personnel d'état major, navigant et administratif, des sociétés de navigation d'intérêt national supérieur et des entreprises assurant les services maritimes subventionnés.

A partir du 1er janvier 1980, a débuté la réalisation de "la pleine intégration au sein de l' A.G.O. des travailleurs dépendants" de tous les travailleurs déjà inscrits auprès des administrations de la C.N.P.M. et, éventuellement, de ceux qui ont commencé ou commenceront leur activité maritime après le 1er janvier 1980.

Pour l'instant, la loi stipule essentiellement que " ne sont plus dues les cotisations complémentaires pour les administrations "gens de mer" et "spéciale", mais uniquement celles prévues pour les inscrits aux assurances générales obligatoires et à la caisse unique d'allocations familiales"; elle a fixé comme référence de cotisation, la contribution déterminée par la loi (art. 12 de la loi n° 153/1969) pour les autres travailleurs, en exceptant les travailleurs de la pêche (cfr. le paragraphe suivant); elle a indiqué comme critère général pour le versement des cotisations l'observance des règles en vigueur pour la généralité des employeurs, en précisant toutefois pour le secteur en question :

- l'obligation de l'institution du livre de paye pour chaque bâtiment
- l'obligation de la constitution d'une situation d'assurance pour chaque bâtiment.

Par contre, le traitement des actes médicaux est toujours celui fixé par le décret-loi royal n° 1978 du 22 novembre 1937 et par plusieurs compléments contractuels ultérieurs.

Celui-ci prévoit essentiellement :

- les prestations fondamentales (art. 6 du décret-loi royal n° 1918/1937) pour tous les assurés et les maladies (à l'exception des maladies vénériennes) se manifestant durant l'enrôlement : l'assistance sanitaire, y compris l'hospitalière, jusqu'à la guérison et pour un maximum d'un an à partir de la date de l'avis de débarquement figurant au rôle; l'indemnité journalière pour une durée identique à celle des prestations sanitaires, au cas où la maladie empêche de fait et de manière absolue l'exercice de l'activité du travail;

cette indemnité peut être diminuée de la valeur de la nourriture en cas d'hospitalisation d'inscrits maritimes sans personnes à charge; l'intervention pour frais funéraires aux membres survivants de la famille.

- Les prestations complémentaires (art. 7 du décret-loi royal n° 1918/1937) pour le personnel enrôlé sur des cargos et autres navires affectés au transport (munis de papiers de bord), des remorqueurs de haute mer, des navires de jauge brute supérieure à 200 tonnes se livrant à la pêche au-delà des détroits, pour les maladies vénériennes se manifestant durant l'enrôlement ou dans les 28 jours qui suivent le débarquement et pour toutes les maladies se manifestant dans les 28 jours qui suivent le débarquement (à condition que durant ces 28 jours, l'inscrit maritime n'ait pas encore travaillé chez des tiers); l'assistance sanitaire (à l'exclusion de l'hospitalière) jusqu'à un maximum d'un an à partir de la date de l'avis de débarquement; l'assistance hospitalière durant 28 jours; l'indemnité journalière pour toute la durée de l'incapacité de travail (ladite indemnité se trouve réduite de 50 % s'il s'agit de maladies vénériennes); l'assistance obstétrique et l'indemnité journalière correspondante, pour lesquelles ont été établies de nouvelles règles générales concernant la protection de la maternité : loi n° 1204 du 30 décembre 1971 et décret du Président de la République (règlement relatif à la loi n° 1026 du 25 novembre 1976); l'intervention pour frais funéraires.
- Prestations en faveur des membres de la famille (qui devraient déjà être résorbées de fait par les règlements régionaux établis dans le cadre de la réforme).

Pour le personnel de corvée, affecté aux services spéciaux durant le désarmement ou l'immobilisation dans le port, les mêmes prestations restent dues (indemnité journalière réduite et assistance aux membres de la famille, subordonnée à une durée minima de la relation de travail).

Pour l'assistance hospitalière à l'étranger, ce sont les caisses maritimes qui doivent intervenir. Elles sont toutefois remboursées par la région de résidence de l'inscrit maritime.

Enfin, il faut signaler le service de rapatriement aérien des assistés "assitalmar", effectué par Alitalia à la demande du commandant fort de l'autorisation du médecin conseil de la caisse maritime.

Une prestation particulière est prévue par la loi n° 1486 du 6 octobre 1962 en faveur des inscrits maritimes qui, au terme de la période d'assistance pour maladie ou accident, sont déclarés temporairement inaptes.

A ces derniers, la caisse verse une indemnité journalière durant toute la période d'incapacité, qui est toutefois limitée à un maximum d'un an à partir de la date de ladite déclaration.

En ce qui concerne les accidents de travail et les maladies professionnelles, les prestations sont celles prévues par le texte unique des dispositions relatives à l'assurance obligatoire contre les accidents sur le lieu du travail et les maladies professionnelles, approuvé par le décret du Président de la République n° 1124 du 30 juin 1965.

Les activités protégées (art.1 - n°11/12) englobent à la fois les personnes assurées (art. 4, dernier alinéa-art.6 - art.7) et les employeurs (art.9); il faut toutefois préciser que n'importe quelle personne exerçant une activité de travail dépendante, même en violation des procédures normales d'engagement, peut se considérer comme protégée par la loi relative aux accidents.

L'assurance contre les accidents sur le lieu de travail, ne protège pas le travailleur des accidents (d'où la nécessité d'une "prévention" minutieuse et constante), mais elle protège l'employeur du risque de devoir réparer les dommages : l'art. 10 du T.U. prévoit précisément qu'une telle assurance "dégage la responsabilité civile de l'employeur pour les accidents sur le lieu du travail...", à moins qu'il n'encoure "de condamnation pénale pour le fait qui est à l'origine de l'accident".

Compte tenu du peu d'intérêt des travailleurs pour la recherche et la mise en cause des responsabilités pénales de l'employeur, cette disposition a pratiquement favorisé le désengagement de celui-ci vis-à-vis de toute activité de prévention.

Les prestations de l'assurance sont celles énoncées à l'article 66 du T.U. relatif aux accidents :

- 1) une indemnité journalière d'incapacité primaire;
 - 2) une rente d'invalidité;
 - 3) une intervention d'assistance personnelle continue;
 - 4) une rente aux survivants et une intervention unique pour frais funéraires;
 - 5) les soins médicaux et chirurgicaux, y compris les examens cliniques;
 - 6) la fourniture d'appareils de prothèse;
- et elles reviennent à qui de droit, indépendamment du fait que l'employeur ait ou non rempli ses obligations au plan des cotisations.

Les demandes de prestations doivent toutefois être déposées auprès de l'organisme assureur dans les trois ans à partir du jour de l'accident ou de celui de l'apparition de la maladie professionnelle, sous peine de perte du droit.

8 Interventions de promotion.

Les présentes interventions devraient être consacrées à la valorisation de l'environnement marin, à l'orientation des consommations et au choix professionnel des jeunes.

En ce qui concerne le premier point, un apport considérable peut venir de la mise en application du Règlement CEE actuellement en phase de discussion qui, ainsi que nous l'avons signalé au paragraphe 1, compte parmi ses objectifs le renforcement des structures de recherche technico-scientifique dans le secteur de la pêche. A ce sujet, il faut toutefois préciser que la mise en application dudit règlement ne suffira pas pour obtenir des résultats valables, si elle ne s'accompagne pas d'une bonne politique territoriale visant à éliminer les sources de pollution principalement grâce à une meilleure répartition de la population et des établissements industriels. Les récentes dispositions relatives à la dépollution des eaux usées provenant des centres urbains et industriels constituent une aide précieuse pour le lancement rapide de la lutte contre la pollution marine.

Conjointement à cette politique, qui reste fondamentalement celle à suivre, il y a lieu d'élaborer des programmes d'action visant surtout au repeuplement des eaux les plus proches de la bande côtière grâce à la mise en place de barrières artificielles, de parcs marins, d'interdictions temporaires de pêche, de limitations de la quantité pêchée par bâtiment et de la durée de validité des permis de pêche, etc.

En d'autres mots, il s'agit d'un ensemble d'initiatives qui, pour produire des effets positifs, doivent être placées dans le cadre d'une politique précise et surtout avoir les possibilités matérielles d'être respectées à la lettre.

Pour ce qui est de l'orientation des consommations, il est indispensable que la campagne promotionnelle en vue d'encourager la demande des espèces les plus abondantes de nos mers, qui a été lancée par le ministère de la Marine, s'accompagne de la création d'un réseau de distribution adéquat afin d'éviter, comme cela arrive très fréquemment, que la demande ainsi augmentée se trouve confrontée à une offre insuffisante. Cette insuffisance constitue un des obstacles, qui ont empêché l'obtention de résultats concrets lors des dernières campagnes promotionnelles.

Quant à l'orientation professionnelle des jeunes vers l'activité de la pêche, il nous faut souligner une fois de plus que celle-ci ne pourra véritablement se réaliser qu'après l'élimination des carences fondamentales qui pèsent lourdement sur le travail du pêcheur et dont les principales concernent l'insécurité et la promiscuité de la vie à bord, ainsi que le manque de garanties au plan de l'emploi et du salaire. Ce dernier problème touche tous les travailleurs autonomes, qui constituent un pourcentage important de la totalité des effectifs du secteur dans les deux régions considérées.

9 Complémentarité des interventions.

Comme nous l' avons rappelé à maintes reprises, pour réaliser le développement du secteur de la pêche, il est nécessaire que les différentes interventions proposées soient convenablement harmonisées et surtout très complémentaires entre elles.

La pêche en Molise et surtout dans les Abruzzes, a une longue tradition et dispose d'une masse de structures à terre et sur mer, qui doivent seulement être modernisées et parfois aussi agrandies pour mieux répondre aux exigences modernes du secteur. En réalité, les deux régions en question ne posent pas de problèmes de repérage en ce qui concerne les endroits où installer des nouvelles installations parce qu'elles comptent 9 centres de pêche bien répartis tout au long du littoral, qui effectuent déjà aujourd'hui des "mali" assez complémentaires entre eux. Il suffit donc de mieux préciser les espaces opérationnels que chacun d'eux doit occuper pour éviter les chevauchements inutiles et nuisibles, qui peuvent compromettre l'efficacité économique de chacun.

C'est donc dans cette optique qu'il convient d'étudier la dimension et l'organisation à donner aux diverses initiatives qui peuvent être menées à bien dans l'ensemble du secteur côtier et dans chaque centre de pêche. A cet égard, il ne faut pas oublier l'apport qui peut aussi venir du développement de la culture en milieu aquatique, qui présente de grandes possibilités dans les deux régions; les résultats déjà obtenus dans les initiatives en cours sont assez encourageants.

Enfin, lors de l'élaboration de projets complémentaires entre eux, il y a lieu d'accorder une attention toute particulière au type de gestion des schémas d'organisation prévus.

Ici encore, il convient de signaler que ce point constitue malheureusement toujours un des aspects fréquemment sous-estimés, qui ont souvent provoqué la faillite d'activités techniquement valables.

L'incidence d'une bonne gestion des installations constitue, par contre, le meilleur apport en faveur du développement du secteur, car elle est la seule qui soit en mesure de faire jouer à la pêche, dans le cadre du développement économique général des régions, un rôle fondamentalement différent de celui qu'elle exerce aujourd'hui.

Conclusions.

L'analyse minutieuse des données et des évaluations tirées de l'enquête par sondage, effectuée grâce au relevé direct de bâtiments choisis parmi les plus représentatifs au plan de la dimension et du type de pêche, a permis de cerner certains indicateurs économiques et d'efficacité technique qui, tout en contribuant à la mise en lumière plusieurs caractéristiques générales de l'évolution du secteur dans les régions considérées, fournissent des indications intéressantes pour la formulation de certaines lignes fondamentales de la politique d'intervention à adopter.

De surcroît, les données obtenues à partir de l'échantillon examiné ont permis une tentative d'estimation de la quantité et de la valeur moyennes des captures réalisées dans l'ensemble du secteur côtier de Pescara. Les deux estimations ont été effectuées en suivant le même procédé, c'est-à-dire que la productivité moyenne des bâtiments sélectionnés pour chaque type de pêche a été étendue aux "univers statistiques" respectifs.

Les traitements de données réalisés - en supposant en outre que la répartition mensuelle du produit pêché était identique à la moyenne des années 1977 et 1978, figurant dans les statistiques officielles - ont débouché sur les estimations suivantes : la quantité pêchée s'élèverait à 523.500 quintaux (équivalant à 323,65 % de celle indiquée pour l'année 1979). Le calcul effectué figure dans l'aperçu ci-dessous.

Type de pêche	Q/TJB mois d'octobre	TJB totale	n. de fois prod. octobre s/tot.	Total en quintaux
A la traîne	0.49	13.497	12.47	82.470
A la lampara	6.14	486	11.45	34.167
Autres	26.31	1.952	8.35	406.863
		TOTAL		523.500

- Par contre, la valeur du produit pêché s'élèverait à 51.271 millions de lires (équivalant à 186,18 % de celle estimée par l'I S T A T pour 1979)

Type de pêche	Valeur TJB/mois d'octobre	TJB totale	n. de fois val. mois d'oct.s/tot.	Total 000.000/ lires
A la traîne	204.947	13.497	12.47	34.494
A la lampara	232.031	486	11.45	1.291
Autres	950.127	1.952	8.35	15.486
		TOTAL		51.271

La différence sensible entre les pourcentages des deux évaluations doit être fort probablement attribuée à l'importance de la production obtenue avec les "autres types de pêche", composée principalement de palourdes qui normalement atteignent des prix relativement plus faibles que les autres productions.

Leur apport à la production globale de secteur côtier équivaut en effet à 77,7 % en quantité et à 30,2 % en valeur.

Ceci dit, passons à la description des quelques politiques qui devraient être poursuivies pour assurer un bon développement rationnel du secteur dans les Abruzzes et en Molise.

1) Politique de l'effort de pêche. Ainsi que nous l'avons signalé dans les paragraphes précédents, il n'est pas possible d'adopter une politique de l'effort de pêche, qui soit adaptable à toutes les techniques de pêche pratiquées. En effet, la situation d'exploitation des stocks présents dans les eaux où croise la flotte de pêche des Abruzzes et de la Molise, s'avère très différenciée et appelle des distinctions opportunes.

- Pêche à la traîne. Parmi les captures effectuées par la flotte qui pratique ce type de pêche, il faut distinguer celles afférentes aux bâtiments qui pêchent dans les eaux côtières et celles qui sont prélevées dans des eaux plus éloignées, en particulier dans les eaux yougoslaves. Les premières sont caractérisées par la prédominance d'espèces de peu de valeur, en général des mantes de mer, et l'absence quasi totale de langoustines et autres espèces de choix; la pauvreté de ce dernier type de ressource découle du caractère excessif de l'effort de pêche au cours des dernières années, qui a provoqué leur destruction. Quant aux secondes, elles sont surtout composées d'espèces de choix; toutefois, il ne faut pas croire qu'un tel état de choses puisse se prolonger dans le temps.

Il existe déjà aujourd'hui un urgent besoin de redimensionner radicalement l'effort de pêche fait dans la zone, qui ira en grandissant. Il est néanmoins possible de trouver des solutions alternatives dans :

- 1) la constitution de sociétés en participation avec des sociétés d'armement yougoslaves, afin de pouvoir poursuivre l'exploitation des eaux territoriales de cet Etat.
- 2) la reconversion de l'appareil actuel de la pêche à la traîne en structure de pêche à la lampara.

En amont de ces politiques, il est indispensable de mettre en application une politique de répit biologique permettant de reconstituer les stocks côtiers qui sont désormais complètement détruits. Les mesures qui peuvent être prises en ce sens, relèvent de :

- a) la fermeture totale de la zone de pêche pendant un certain temps;
- b) l'accroissement de la largeur des mailles;
- c) le repérage et la fermeture des zones de repeuplement.

- Pêche à la lampara. La situation d'exploitation des stocks d'espèces pélagiques ne pose aucun problème procédant de la dimension de l'effort de pêche. Compte tenu du niveau des captures effectives et de celles par unité d'effort, un accroissement de la capacité de capture de la flotte actuelle semble même possible.

D'autre part, les recherches menées par l'Institut de technologie de la pêche situé à Ancona ont donné lieu aux mêmes conclusions.

- La récolte des palourdes. L'exploitation de ce type de ressource s'est révélé excessif et l'effort de pêche consenti durant ces dernières années risque de compromettre l'existence même desdits mollusques.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé précédemment, la présente forme de pêche a déjà fait l'objet de mesures visant à limiter l'effort de pêche y afférent. Ces mesures à caractère biologique et administratif, qui s'avèrent particulièrement appropriées et, partant, mériteraient un contrôle plus efficace, peuvent se résumer comme suit :

- a) une période mensuelle de répit biologique et d'arrêt total de l'activité de la pêche
- b) la réduction par décision administrative de la période de validité des permis de pêche
- c) la limitation des quantités pouvant être prélevées par jour.

2) Politique des permis.

L'adoption d'une bonne politique en matière de délivrance des permis, constitue un excellent moyen de limiter l'effort de pêche. Pour que cette mesure appelée à entrer dans le cadre d'un programme de plus longue haleine arrive à fournir des résultats positifs, elle doit prévoir le paiement d'une contribution monétaire telle que le recours à un effort de pêche excessif ne présente plus aucun intérêt pour les pêcheurs. Une analyse plus complète du problème sera présentée à l'annexe.

3 Politique des structures et infrastructures.

D'une manière générale, la situation des structures portuaires et commerciales dans les Abruzzes et en Molise s'avère assez bonne, surtout si elle est comparée à celle des autres régions de la péninsule.

Toutefois, il y a lieu de signaler à cet égard la possibilité d'une meilleure organisation et ce, tant pour la structure des marchés que pour la relation entre structures sur mer et à terre. Dans ce dernier cas, l'absence d'une relation d'organisation plus efficiente contraint en effet les pêcheurs à exercer des activités supplémentaires, telles que les opérations de tri et d'emballage du poisson destiné aux industries de transformation du produit. Toutes ces activités supplémentaires demandent évidemment un certain nombre d'heures qui viennent s'ajouter à celles que chaque pêcheur passe en mer. Ce qui signifie que la période de temps qu'il consacre à l'ensemble des activités de travail, est souvent supérieure à 15-16 heures par jour. Une autre organisation du travail et une plus étroite collaboration entre les industries de transformation et la production, dans laquelle les premières assureraient une partie du travail supplémentaire du pêcheur, seraient donc souhaitables. On peut trouver des exemples de meilleure connexion entre les activités sur mer et à terre dans d'autres régions européennes.

En ce qui concerne la possibilité d'améliorer le fonctionnement des marchés du poisson, le remplacement éventuel des systèmes électriques actuels par des systèmes électroniques fait aujourd'hui l'objet d'un débat très animé.

Toutefois, il semble que les premières estimations relatives aux avantages économiques de l'application de ces derniers systèmes aux nombreux marchés d'importance moyenne des Abruzzes et de la Molise, ne justifient pas l'immense investissement qu'exigerait une telle transformation.

4) Politique de l'assistance et de la qualification professionnelle.

A l'instar des régions considérées dans le document 2 (Calabre et Campanie), les deux régions susdites connaissent les mêmes problèmes au plan de la qualification professionnelle. En d'autres mots, il existe une cassure entre les organismes chargés de la formation professionnelle et les professionnels eux-mêmes. Ces derniers estiment en effet qu'il est inutile de suivre des cours théoriques et préfèrent la formation sur le tas, c'est-à-dire, l'embarquement immédiat. Une telle situation nécessite à notre avis à la fois un contrôle plus strict de l'application effective de la législation en vigueur et une prompte révision du système d'enseignement, qui devrait comprendre des modifications au plan des programmes et des horaires pour ceux qui exerceront un jour l'activité de production.

5) Politique de la recherche.

Quoiqu'il existe dans l'Adriatique au moins deux centres de recherche en matière de biologie marine, il semble que beaucoup puisse et doive encore être fait au plan de la recherche centrée sur l'activité du secteur.

Pour entrer dans les détails, nous estimons non seulement qu'il serait opportun d'intensifier l'activité touchant à l'évaluation et au repérage des stocks existants (du moins dans les eaux de l'Adriatique), mais encore et surtout qu'il faudrait accélérer la construction de centres de recherche, dans lesquels l'évaluation des phénomènes puisse également être étudiée dans une optique économique. En effet, il semble qu'il n'y ait pas pour l'heure de travaux qui visent à quantifier l'effort de pêche permettant une utilisation rationnelle des ressources tant privées que publiques, d'évaluations concernant les éventuelles dimensions optimales des bâtiments au plan des rendements, etc.. Il existe bien des initiatives isolées et épisodiques, menées par différents chercheurs, qui devraient toutefois être coordonnées et "finalisées".

A N N E X E

1

Bilans d'exploitation de bâtiments à moteur.

Secteur côtier de Pescara.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 21,40 T.J.B., qui pratique la pêche à la traîne (chalutage).

1. ENTREES		
Valeur du poisson pêché	000/lires	7.376
- Poisson bleu	"	378
- Autres poissons	"	2.632
- Mollusques	"	2.188
- Crustacés	"	1.178
2. FRAIS		
2.1 à la charge de l'armateur	"	1.906.059
- amortissement	"	1.254.000
- assurance et manutention	"	416.200
- charges sociales	"	235.859
2.2 à déduire du montant total	"	2.486.600
- vivres	"	105.000
- lubrifiants	"	2.017.000
- glace	"	21.000
- frais divers	"	100.000
3. VALEUR DE LA "PART DE L'EQUIPAGE"		2.347.200
4. NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE		4
5. NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL		13
6. RETRIBUTION P.C. DU MARIN	lires	
- mensuelle	"	426.763
- journalière	"	32.821
7. VALEUR DE LA "PART DE L'ARMATEUR"	"	381.141
8. VALEUR GLOBALE DU BATIMENT	000/lires	133.100
- du bâtiment lui-même	"	128.100
- du matériel de pêche	"	5.000
9. RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	0.3

RELEVE DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

- 1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT : T.J.B. 21,40; date de construction 1958; prix de revient actuel : 85.600.000 liras
- 1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR
Puissance : 200 CV; année de construction 1978; prix de revient actuel : 17.500.000 liras
- 1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE
1 radar; 1 radio C.B.; 1 sondeur à écho
- 1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS
=
- 1.5 MATERIEL DE PECHE
2 chaluts ordinaires ; 3 rapides ; prix de revient
actuel : 5.000.000 liras
- 1.6 TYPE DE PECHE
à la traîne
- 1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE
janvier - décembre
- 1.8 BORDEES DANS L'ANNEE
160 d'un jour
- 1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 4
- 1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part "

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 31/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	4	4	4	1	13
Quantité pêchée(kg)					
- poisson bleu	110	120	80	30	340
- autres poissons	180	185	95	25	485
- mollusques	200	210	180	42	1.117
- crustacés (mantes de mer)	200	205	160	40	605
Prix moyen(lires/kg)					
- poisson bleu	1.000	1.100	1.100	1.200	
- autres poissons	4.500	5.500	5.500	6.000	
- mollusques	2.500	2.500	2.500	2.700	
- crustacés	1.500	1.500	1.600	1.600	
Frais encourus(lires)					
- vivres	30.000	30.000	30.000	15.000	105.000
- carburants	620.803	620.800	620.800	155.200	2.017.000
- lubrifiants					249.600
- glace	6.500	6.500	6.000	2.000	21.000
- autres frais					100.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : marché et en voie directe.4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 43,12 T.J.B., qui pratique la pêche à la traîne (chalutage).

1.	ENTREES		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	9.559
	- poisson bleu	"	749
	- autres poissons	"	4.672
	- mollusques	"	2.536
	- crustacés	"	1.602
2.	FRAIS		
2.1	à charge de l'armateur	lires	1.986.359
	- amortissements	"	1.167.000
	- assurance et manutention	"	523.500
	- charges sociales	"	295.859
2.2	à déduire du "montant total"	"	2.187.500
	- vivres	"	220.000
	- carburants	"	1.645.000
	- lubrifiants	"	202.500
	- glace	"	20.000
	- frais divers	"	100.000
3.	VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE"		3.687.500
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	4
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	18
6.	RETRIBUTION p.c. DU MARIN		
	- mensuelle	"	670.454
	- journalière	"	37.247
7.	VALEUR DE LA "PART" DE L' ARMATEUR"		1.701.141
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT	000/lires	218.188
	- du bâtiment lui-même	"	212.688
	- du matériel de pêche	"	5.500
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	0.8

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités.
- 1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT : T.J.B. 43,12; longueur 22,04 m; date de construction 1959; prix de revient actuel 172.180.000 liras.
- 1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :
puissance 150 CV; année de construction 1940; prix de revient actuel : 15.000.000 liras
- 1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :
1 radar, 1 radiotéléphone, 1 sondeur à écho
- 1.4 Equipement assurant la conservation des produits :
=
- 1.5 MATERIEL DE PECHE :
2 chaluts ordinaires, 4 rapides; prix de revient actuel:
5.500.000 liras
- 1.6 Type de pêche :
à la traîne
- 1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE :
janvier - décembre
- 1.8 BORDEES DANS L'ANNEE :
120 de 1,5- 2 jours
- 1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 4
- 1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part "

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	3	3	2	1	9
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	200	210	180	100	690
- autres poissons	300	320	200	60	880
- mollusques	320	335	280	85	1.020
- crustacés	310	390	260	85	1.045
Prix moyen (liras/kg):					
- poisson bleu	1.000	1.100	1.100	1.200	
- autres poissons	4.800	5.700	5.300	5.800	
- mollusques	2.400	2.500	2.550	2.550	
- crustacés	1.500	1.500	1.600	1.600	
Frais encourus (liras)					
- vivres	60.000	60.000	60.000	40.000	220.000
- carburants	465.000	465.000	465.000	250.000	1.645.000
- lubrifiants					202.500
- glace					20.000
- autres frais					100.000

3. Modalités de vente de pr. pêché : marché et en voie directe.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 63,4 T.J.B., qui pratique la pêche à la traîne (chalutage).

1.	ENTREE		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	14.300
	- poisson bleu	"	1.064
	- autres poissons	"	6.300
	- mollusques	"	2.896
	- curstacés	"	4.040
2.	FRAIS		
2.1	à charge de l'armateur	L.	2.904.682
	- amortissements	"	1.904.000
	- assurance et manutention	"	633.500
	- charges sociales	"	367.182
2.2	à déduire du "montant total"	"	3.156.400
	- vivres	"	240.000
	- carburants	"	2.483.200
	- lubrifiants	"	307.200
	- glace	"	26.000
	- frais divers	"	100.000
3.	VALEUR DE LA "PART " DE L'EQUIPAGE"		5.572.050
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	5
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	16
6.	RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
	- mensuelle	"	796.007
	- journalière	"	49.750
7.	VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR "		2.667.368
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE		
	- du bâtiment lui-même	000/lires	306.600
	- du matériel de pêche	"	301.100
		"	5.500
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	0.9

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA .

1. Généralités.

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 63,40; longueur 23,19 m; date de construction 1969;
prix de revient actuel 253.600.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 200 CV; année de construction 1969; prix de
revient actuel 17.500.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE

1 radar, 1 radiotéléphone, 2 sondeurs à écho.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

2 chaluts ordinaires, 4 rapides; prix de revient actuel
5.500.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE :

à la traîne.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE :

janvier - décembre.

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE :

120 de 1,5 jour .

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 5

1.10 CONTRAT APPLIQUE : "à la part ".

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	3	3	2	3	11
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	300	285	290	110	985
- autres poissons	350	370	250	90	1.060
- mollusques	350	385	310	105	1.150
- crustacés	360	410	300	100	1.170
Prix moyen (liras/kg):					
- poisson bleu	1.000	1.100	1.100	1.200	
- autres poissons	5.000	5.500	5.500	6.000	
- mollusques	2.500	2.500	2.500	2.700	
- crustacés	3.500	3.000	4.000	3.500	
Frais encourus (liras)					
- vivres	60.000	60.000	60.000	60.000	240.000
- carburants	620.800	620.800	620.800	620.800	2.483.200
- lubrifiants					307.200
- glace	6.500	6.500	6.500	6.500	26.000
- autres frais					100.000

3. Modalités de vente de pr. pêché : marché et en voie directe.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA. -

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre d'un bâtiment à moteur de 87,20 T.J.B., qui pratique la pêche à la traîne(chalutage).

1.	ENTREE		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	16.743
	- poisson bleu	"	1.119
	- autres poissons	"	5.130
	- mollusques	"	835
	- crustacés	"	9.659
2.	FRAIS		
2.1	à charge de l'armateur	L.	3.255.459
	- amortissements	"	2.183.000
	- assurance et manutention	"	766.600
	- charges sociales	"	295.859
2.2	à déduire du "montant total"	"	4.550.500
	- vivres	"	240.000
	- carburants	"	3.724.000
	- lubrifiants	"	460.500
	- glace	"	26.000
	- frais divers	"	100.000
3.	VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	6.096.100
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	4
		"	12
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL		
6.	RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
	- mensuelle	L.	1.108.381
	- journalière	"	92.365
7.	VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR	"	2.840.641
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE		
	- du bâtiment lui-même	000/lires	421.300
	- du matériel de pêche	"	415.800
		"	5.500
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	0.7

./.

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 87,20; longueur 25,66 m; date de construction 1970;
prix de revient actuel 348.800.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 300 CV; année de construction 1969; prix de
revient actuel 27.000.000 liras

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE

2 radars; 1 radiotéléphone; 2 sondeurs à écho.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

2 chaluts ordinaires, 4 rapides; prix de revient actuel :
5.500.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE :

à la traîne.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE :

janvier - décembre.

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE :

90 de 2 jours.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 4.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part ".

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	2	1	1	2	6
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu (')	340	300	345	200	1.185
- autres poissons	180	124	180	210	694
- mollusques	95	88	70	75	328
- crustacés	216	140	195	312	863
Prix moyen (lires/kg):					
- poisson bleu	900	950	950	1.000	
- autres poissons	7.000	7.500	7.000	8.000	
- mollusques	2.500	2.500	2.500	2.700	
- crustacés	10.000	11.500	11.000	12.000	
Frais encourus (lires)					
- vivres	60.000	60.000	60.000	60.000	240.000
- carburants	931.000	931.000	931.000	931.000	3.724.000
- lubrifiants					460.500
- glace					26.000
- autres frais					100.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : marché et en voie directe.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

(') Il s'agit de "chinchards" qui font partie des "autres poissons".

SECTEUR COTIER DE PESCARA.-

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 122,25 T.J.B., qui pratique la pêche à la traîne(chalutage).

1. ENTREE

Valeur du pr. pêché	000/lires	23,160
- poisson bleu	"	1.098
- autres poissons	"	9.495
- mollusques	"	1.082
- crustacés	"	11.485
2. FRAIS		
2.1 à charge de l'armateur	L.	4.473.782
- amortissements	"	3.141.000
- assurance et manutention	"	965.600
- charges sociales	"	367.182
2.2 à déduire du "montant total"	"	5.683.800
- vivres	"	240.000
- carburants	"	4.732.800
- lubrifiants	"	585.000
- glace	"	26.000
- frais divers	"	100.000
3. VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	8.738.350
4. NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	5
5. NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	12
6. RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
- mensuelle	L.	1.248.335
- journalière	"	104.027
7. VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR	"	4.264.568
8. VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	572.500
- du bâtiment lui-même	"	567.000
- du matériel de pêche	"	5.500
9. RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	0.7

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 122,25; longueur 27,9 m; date de construction 1970;
prix de revient actuel 489.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 408 CV; année de construction 1970; prix de
revient actuel 38.000.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :

2 radars, 1 radiotéléphone, 2 sondeurs à écho.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

2 chaluts ordinaires, 4 rapides; prix de revient actuel
5.500.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE :

à la traîne.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE :

janvier - décembre.

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE :

90 de 2 jours.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 5.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part ".

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	2	1	2	1	6
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	390	370	410	300	1.470
- autres poissons	195	160	210	250	815
- mollusques	110	100	115	100	425
- crustacés	245	190	230	360	1.025
Prix moyen (liras/kg):					
- poisson bleu	700	750	750	800	
- autres poissons	12.000	11.000	12.000	11.500	
- mollusques	2.500	2.500	2.500	2.700	
- crustacés	10.000	11.500	11.000	12.000	
Frais encourus (liras)					
- vivres	60.000	60.000	60.000	60.000	240.000
- carburants	1266.400	1100.000	1266.400	1100.000	4.732.800
- lubrifiants					585.000
- glace	6.500	6.500	6.500	6.500	26.000
- autres frais					100.000

3. Modalités de vente de pr. pêché : marché et en voie directe.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.-

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 76,07 T.J.B, qui pratique la pêche à l'alampara (filet coulissant plus sources lumineuses).

1. ENTREE

Valeur du pr. pêché	000/lires	37.375
- poisson bleu	"	37.375
- autres poissons	"	-
- mollusques	"	-
- crustacés	"	-

2. FRAIS

2.1 à charge de l'armateur	L.	6.080.400
- amortissements	"	3.671.400
- assurance et manutention	"	1.495.500
- charges sociales	"	913.500

2.2 à déduire du "montant total"	"	1.485.100
- vivres	"	
- carburants	"	1.158.000
- lubrifiants	"	143.100
- glace	"	34.000
- frais divers	"	150.000

3. VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE " 17.944.950

4. NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE n. 12

5. NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL " 15

6. RETRIBUTION P.C. DU MARIN

- mensuelle	L.	1.281.782
- journalière	"	85.452

7. VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR " 11.864.550

8. VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	436.580
- du bâtiment lui-même	"	361.580
- du matériel de pêche	"	75.000

9. RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI % 2.72

./.

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 76,07; longueur 24,55 m; date de construction 1980;
prix de revient actuel 304.280.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 199 CV; année de construction 1966; prix de
revient actuel 17.300.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :

2 radars, 1 radiotéléphone, 2 sondeurs à écho .

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE : filet coulissant

(longueur 430 m, hauteur 80 m); prix de revient actuel
75.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE

à la lampara (filet coulissant + sources lumineuses).

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE :

mai - octobre (').

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 60 d'un jour.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 12 - 13.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part ".

(') Au cours des autres mois, armement pour la pêche à la traîne
avec cinq hommes d'équipage.

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	18.000	20.500	5.500	9.000	53.000
- autres poissons	-	-	-	-	-
- mollusques	-	-	-	-	-
- crustacés	-	-	-	-	-
Prix moyen (liras/kg):					
- poisson bleu	700	700	750	700	
- autres poissons	-	-	-	-	
- mollusques	-	-	-	-	
- crustacés	-	-	-	-	
Frais encourus (liras)					
- vivres	-	-	-	-	
- carburants	386.000	386.000	154.000	232.000	1.158.000
- lubrifiants					143.100
- glace	12.000	12.000	4.000	6.000	34.000
- autres frais					150.000

3. Modalités de vente de pr. pêché : marché et en voie directe.4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 80,92 T.J.B., qui pratique la pêche à l'alampara (filet coulissant plus sources lumineuses).

1.	ENTREE		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	39.900
	- poisson bleu	"	39.900
	- autres poissons		
	- mollusques		
	- crustacés		
2.	FRAIS		
2.1	à charge de l'armateur	L.	5.900.880
	- amortissements	"	3.842.000
	- assurance et manutention	"	1.265.000
	- charges sociales	"	793.880
2.2	à déduire du "montant total"	"	1.423.160
	- vivres	"	
	- carburants	"	1.104.160
	- lubrifiants	"	135.000
	- glace	"	34.000
	- frais divers	"	150.000
3.	VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	19.238.420
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	12
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	15
6.	RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
	- mensuelle	L.	1.374.142
	- journalière	"	91.609
7.	VALEUR DE LA "PART " DE L'ARMATEUR	"	13.337.540
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	456.300
	- du bâtiment lui-même	"	381.300
	- du matériel de pêche	"	75.000
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	2.92

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 80,92; longueur 25,05 m; date de construction 1971;
prix de revient actuel 324.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 190 CV; année de construction 1952; prix de
revient actuel 17.300.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :

2 radars; 1 radiotéléphone; 2 sondeurs à écho.

1.4 MATERIEL DE PECHE : filet coulissant

(longueur 430 m, hauteur 80 m); prix de revient actuel
75.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE :

à ~~la~~ lampara (filet coulissant + sources lumineuses).

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE :

mai - novembre.

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE :

70 d'un jour.

1.9 NOMBRE GLOBAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 12.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part ".

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	19.500	21.000	7.000	9.500	56.500
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg)					
- poisson bleu	700	700	750	700	
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants	368.000	368.000	147.000	221.000	1.104.000
- lubrifiants	45.000	45.000	18.000	27.000	135.000
- glace	12.000	12.000	4.000	6.000	34.000
- autres frais					150.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : marché.4. Modalités d'approvisionnement en matériel: en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 99,89 T.J.B., qui pratique la pêche à la lampara (filet coulissant plus sources lumineuses).

1. ENTREE

Valeur du pr. pêché	000/lires	44.100
- poisson bleu	"	44.100
- autres poissons		
- mollusques		
- crustacés		

2. FRAIS

2.1 à charge de l'armateur	L.	7.174.699
- amortissements	"	4.542.857
- assurance et manutention	"	1.718.342
- charges sociales	"	913.500
2.2 à déduire du "montant total"	"	2.227.000
- vivres	"	-
- carburants	"	1.818.000
- lubrifiants	"	34.000
- glace	"	150.000
- frais divers		

3. VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	20.936.500
---------------------------------------------	---	------------

4. NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	12
-------------------------------------------	----	----

5. NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	15
-----------------------------------------	---	----

6. RETRIBUTION P.C. DU MARIN

- mensuelle	L.	1.495.465
- journalière	"	99.697

7. VALEUR DE LA "PART " DE L'ARMATEUR	"	13.761.801
----------------------------------------------	---	------------

8. VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	540.560
- du bâtiment lui-même	"	467.560
- du matériel de pêche	"	73.000

9. RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	2.54
------------------------------------------	---	------

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 98,89; longueur 26,90 m; date de construction 1973;
prix de revient actuel 399.560.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 313 CV; année de construction 1973; prix de
revient actuel 28.000.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :

2 radars; 1 radiotéléphone; 2 sondeurs à écho.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE : filet coulissant (longueur 400 m;
hauteur 80 m); prix de revient actuel 73.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE :

à la lampara (filet coulissant + sources lumineuses).

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE :

mai- octobre.

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE :

60 d'un jour.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 10 - 12.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part ".

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	20.500	22.000	9.500	11.000	63.000
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg):					
- poisson bleu	700	700	700	700	700
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants	606.000	606.000	242.000	364.000	1818.000
- lubrifiants					225.000
- glace	12.000	12.000	4.000	6.000	34.000
- autres frais					150.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : marché.4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 104,26 T.J.B., qui pratique la pêche à l'alampara (filet coulissant plus sources lumineuses).

1. ENTREE		
Valeur du pr. pêché	000/lires	43.750
- poisson bleu	"	43.750
- autres poissons	"	
- mollusques	"	
- crustacés		
2. FRAIS		
2.1 à charge de l'armateur	L.	7.513.085
- amortissements	"	4.807.000
- assurance et manutention	"	1.792.585
- charges sociales	"	913.500
2.2 à déduire du "montant total"	"	2.799.000
- vivres	"	-
- carburants	"	2.327.000
- lubrifiants	"	288.000
- glace	"	34.000
- frais divers	"	150.000
3. VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	20.475.500
4. NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	12
5. NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL	"	15
6. RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
- mensuelle	L.	1.162.500
- journalière	"	97.500
7. VALEUR DE LA "PART " DE L'ARMATEUR	"	12.962.415
8. VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PÊCHE	000/lires	570.540
- du bâtiment lui-même	"	495.540
- du matériel de pêche	"	75.000
9. RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	2.27

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités.

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 101,26; longueur 29,39 m; date de construction 1968;
prix de revient actuel 417.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 400 CV; année de construction 1967; prix de
revient actuel 37.500.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :

2 radars; 1 radio VHF; 1 radiotéléphone ; 2 sondeurs à
écho.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

filet coulissant (longueur 430 m, hauteur 80 m); prix de
revient actuel 75.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE :

à la lampara (filet coulissant + sources lumineuses).

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE : mai - octobre (').

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 60 d'un jour.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 10 - 12.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part ".

(') de novembre à avril, il pratique la pêche à la traîne
avec 5 hommes d'équipage.

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	21.000	23.000	8.500	10.000	62.500
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg):					
- poisson bleu	700	700	700	700	700
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants	776.000	776.000	310.000	465.000	2.327.000
- lubrifiants					288.000
- glace	12.000	12.000	4.000	6.000	34.000
- autres frais					150.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : marché.4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

BATEAU MOTEUR DE PÊCHE.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 109,71 T.J.B., qui pratique la pêche à la lampara (filet coulissant plus sources lumineuses).

1. **ENTRÉE**

Valeur du pr. pêché	000/lires	37.800
- poisson bleu	"	37.800
- autres poissons		
- mollusques		
- crustacés		

2. **FRAIS**

2.1 à ce titre de l'armateur	L.	7.718.500
- amortissements	"	4.970.000
- assurance et manutention	"	1.835.000
- charges sociales	"	913.500
2.2 à réduire du "montant total"	L.	2.849.325
- vivres	"	-
- carburants	"	2.371.700
- lubrifiants	"	293.625
- glace	"	34.000
- divers	"	150.000

3. **VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE** " 17.475.337

4. **NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE** n. 12

5. **NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL** " 15

6. **DISTRIBUTION P.C. DU MARI**

- mensuelle	"	1.248.238
- journalière	"	83.215

7. **VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR** " 9.756.837

8. **VALEUR GLOBALE DU BÂTIMENT DE PÊCHE** 000/lires 589.840

- du bâtiment lui-même	"	516.840
- du matériel de pêche	"	73.000

9. **RENTABILITÉ DU CAPITAL INVESTI** % 1.65

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 109,71; longueur 27,34 m; date de construction :1978;
prix de revient actuel 438.840.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 408 CV; année de construction 1977; prix de
revient actuel 38.000.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :

2 radars, 1 radiotéléphone; 2 sondeurs à écho.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

filet coulissant (longueur 400 m, hauteur 80 m); prix
de revient actuel 73.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE :

à la lampara (filet coulissant + sources lumineuses).

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE : mai - octobre (').

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 60 d'un jour.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 10 - 12.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : " à la part ".

(') de novembre à avril, il pratique la pêche à la traîne avec
5 hommes d'équipage.

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu	18.000	20.000	7.000	9.000	54.000
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg):					
- poisson bleu	700	700	700	700	700
- autres poissons					
- mollusques					
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants	790.000	790.000	316.700	475.000	2.371.700
- lubrifiants					293.625
- glace	12.000	12.000	4.000	6.000	34.000
- autres frais					150.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : marché.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE FASCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 5,52 T.J.B., qui se livre à la récolte des mollusques.

1.	ENTRES		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	6.260
	- poisson bleu		
	- autres poissons		
	- mollusques	"	6.260
	- crustacés		
2.	FRAIS		
2.1	à en rge de l'armateur	L.	590.500
	- amortissements	"	289.500
	- assurance et manutention	"	93.100
	- charges sociales	"	210.300
2.2	à déduire du "montant total"	"	601.800
	- vivres		
	- carburants	"	490.000
	- lubrifiants	"	618.800
	- glace		
	- frais divers	"	50.000
3.	VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	2.829.100
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	3
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	18
6.	RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
	- mensuelle	L.	943.033
	- journalière	"	52.390
7.	VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR	"	2.238.600
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	40.500
	- du bâtiment lui-même	"	26.500
	- du matériel de pêche	"	14.000
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	5.53

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 5,52; longueur 9,12 m; date de construction 1970;
prix de revient actuel 11.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 90 CV; année de construction 1970; prix de
revient actuel 10.500.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE :

radio C.B.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

drague mécanique; prix de revient actuel 14.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE : récolte des palourdes.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE : toute l'année, à l'exception
du mois de juin (1).

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 160 - 170 de 8 heures.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 3.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : coparticipation.

(1) Interdiction de pêcher pour permettre le repeuplement.

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	5	3	18
Quantité pêchée (kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	5.870	6.100	1.320	2.360	15.650
- crustacés					
Prix moyen (lires/kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	400	400	400	400	400
- crustacés					
Frais encourus (lires)					
- vivres					
- carburants	175.000	175.000	70.000	70.000	490.000
- lubrifiants					64.800
- glace					
- autres frais					50.000

3. Modalités de pr. pêché : généralement par l'intermédiaire de la coopérative.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.-

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 5,94 T.J.B., qui se livre à la récolte des mollusques.

1.	ENTREE		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	5.920
	- poisson bleu		
	- autres poissons		
	- mollusques	"	5.920
	- crustacés		
2.	FRAIS		
2.1	à charge de l'armateur	L.	481.950
	- amortissements	"	258.000
	- assurance et manutention	"	83.750
	- charges sociales	"	140.200
2.2	à déduire du "montant total"	L.	286.180
	- vivres		
	- carburants	"	210.000
	- lubrifiants	"	26.180
	- glace	"	.
	- frais divers	"	50.000
3.	VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	2.816.910
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	2
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	14
6.	RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
	- mensuelle	"	1.408.455
	- journalière	"	100.604
7.	VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR	"	2.334.960
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	37.000
	- du bâtiment lui-même	"	23.000
	- du matériel de pêche	"	14.000
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	6.31

RELEVÉ DES BATIMENTS - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 5,94; longueur 9,50 m; date de construction 1969;
prix de revient actuel 12.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 39 CV; année de construction 1970; prix de
revient actuel 6.000.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE : radio C.B.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE : drague mécanique; prix de revient
actuel 14.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE : récolte des palourdes.

1.7 MOIS D'ARMEMENT FANS L'ANNEE : toute l'année (').

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 165 de 8 heures.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 2.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : coparticipation.

(') A l'exclusion du mois de juin (interdiction de pêcher pour
permettre le repeuplement).

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	2	14
Quantité pêchée (kg):					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	5.000	6.500	1.200	2.100	14.800
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg)					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	400	400	400	400	400
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants	75.000	75.000	30.000	30.000	210.000
- lubrifiants					26.180
- glace					
- autres frais					50.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : généralement, par l'intermédiaire de la coopérative.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PASCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment à moteur de 8,20 T.J.B., se livrant à la récolte des mollusques.

1. ENTREE		
Valeur du pr. pêché	000/lires	7.568
- poisson bleu	"	
- autres poissons	"	
- mollusques	"	7.568
- crustacés	"	
2. FRAIS		
2.1 A charge de l'armateur	L.	600.000
- amortissements	"	362.000
- assurance et maintenance	"	98.000
- charges sociales	"	140.200
2.2 A déduire du "montant total"	L.	638.800
- vivres	"	
- carburants	"	524.000
- lubrifiants	"	64.800
- glace	"	
- frais divers	"	50.000
3. VALEUR DE LA "PART" DE L'EQUIPAGE	"	3.464.600
4. NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	2
5. NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	15
6. REPARTITION P.C. DU MARIN		
- mensuelle	L.	1.732.300
- journalière	"	115.487
7. VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR	"	2.864.600
8. VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	48.500
- du bâtiment lui-même	"	33.500
- du matériel de pêche	"	15.000
9. RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	5.91

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DE BATIMENT :

T.J.B. 8,02; longueur 10,80 m; date de construction 1973;
prix de revient actuel 18.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DE MOTEUR :

puissance 90 CV; année de construction 1973; prix de
revient actuel 10.500.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE : Radio C.B.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : -

1.5 MATERIEL DE PECHE :

drague mécanique; prix de revient actuel 15.000.000.

1.6 TYPE DE PECHE : récolte des palourdes.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE : toute l'année (').

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 160 de 8 heures.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 2.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : coparticipation.

(') A l'exclusion du mois de juin (interdiction de pêcher
pour permettre le repeuplement).

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
-----------------------------------	----------	---------	---------	---------	------------------

Lieu de pêche habituel

Nombre de bordées	5	5	2	3	15
-------------------	---	---	---	---	----

Quantité pêchée (kg):

- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	7.120	7.060	1.980	2.760	18.920
- crustacés					

Prix moyen (liras/kg)

- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	400	400	400	400	
- crustacés					

Frais encourus (liras)

- vivres					
- carburants	174.600	174.600	70.000	104.800	524.000
- lubrifiants					64.800
- glace					
- autres frais					50.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : généralement, par l'intermédiaire de la coopérative.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PASCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment de 9,98 T.J.B., qui se livre à la récolte des mollusques.

1.	ENTREE		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	8.456
	- poisson bleu	"	
	- autres poissons	"	
	- mollusques	"	8.456
	- crustacés	"	
2.	FRAIS		
2.1	à charge de l'armateur	"	723.300
	- amortissements	"	408.000
	- assurance et manutention	"	105.000
	- charges sociales	"	210.300
2.2	à déduire du "montant total"	"	649.000
	- vivres	"	
	- carburants	"	532.000
	- lubrifiants	"	67.000
	- glace	"	
	- frais divers	"	50.000
3.	VALEUR DE LA "PART " DE L'EQUIPAGE	"	3.903.500
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	3
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	15
6.	RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
	- mensuelle	L.	1.301.166
	- journalière	"	86.744
7.	VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR	"	3.180.200
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE		
	- du bâtiment lui-même	000/lires	54.000
	- du matériel de pêche	"	39.000
		"	15.000
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	5.89

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 9,98; longueur 12,31 m; date de construction 1974;
prix de revient actuel 22.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 98 CV; année de construction 1974; prix de
revient actuel 12.000.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE : Radio C.B.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

drague mécanique; prix de revient actuel 15.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE : récolte des palourdes.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE : toute l'année (').

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 150 - 160 de 7 - 8 heures.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 3.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : coparticipation.

(') A l'exclusion du mois de juin (interdiction de pêcher pour
permettre le repeuplement).

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	7.720	7.480	2.460	3.480	21.140
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	400	400	400	400	
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants	190.000	190.000	76.000	10.800	532.000
- lubrifiants					67.000
- glace					
- autres frais					50.000

3. Modalités de vente de pr. pêché : généralement, par l'intermédiaire de la coopérative

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment de 11,53 T.J.B., qui se livre à la récolte des mollusques.

1. ENTREE

Valeur du pr. pêché	000/lires	10.252
- poisson bleu	"	
- autres poissons	"	
- mollusques	"	10.252
- crustacés	"	

2. FRAIS

2.1 à charge de l'armateur	L.	703.800
- amortissements	"	391.000
- assurance et manutention	"	102.500
- charges sociales	"	210.300
2.2 à déduire du "montant total"	"	443.000
- vivres		
- carburants	"	349.800
- lubrifiants	"	43.200
- glace	"	
- frais divers	"	50.000
3. VALEUR DE LA "PART " DE L'EQUIPAGE	"	4.904.500
4. NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	3
5. NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	15
6. RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
- mensuelle	L.	1.634.833
- journalière	"	108.989
7. VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR	"	4.200.700
8. VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE	000/lires	52.000
- du bâtiment lui-même	"	37.000
- du matériel de pêche	"	15.000
9. RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	8.08

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE GIULIANOVA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 11,53; longueur 12,50 ; date de construction 1976;
prix de revient actuel 24.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 60 CV; année de construction 1977; prix de
revient actuel 8.000.000 liras.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE : radio C.B.

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

15. MATERIEL DE PECHE :

drague mécanique; prix de revient actuel 15.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE : récolte des palourdes.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE : toute l'année (').

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 150 - 170 de 8 heures.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 3.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : coparticipation.

(')A l'exclusion du mois de juin (interdiction de pêcher
pour permettre le repeuplement).

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	8.970	8.460	3.920	4.280	25.630
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques	400	400	400	400	
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants	116.400	116.400	47.000	70.000	349.800
- lubrifiants					43.200
- glace					
- autres frais					50.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : généralement, par l'intermédiaire de la coopérative.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

SECTEUR COTIER DE PESCARA.

Bilan d'exploitation relatif au mois d'octobre, d'un bâtiment de 9,80 T.J.B., qui se livre à la récolte des mollusques.

1.	ENTREE		
	Valeur du pr. pêché	000/lires	15.000
	- poisson bleu	"	
	- autres poissons	"	
	- mollusques	"	15.000
	- crustacés	"	
2.	FRAIS		
2.1	à charge de l'armateur	L.	794.040
	- amortissements	"	465.000
	- assurance et manutention	"	118.740
	- charges sociales	"	210.300
2.2	à déduire du "montant total"	"	640.500
	- vivres	"	
	- carburants	"	520.500
	- lubrifiants	"	70.000
	- glace	"	
	- frais divers	"	50.000
3.	VALEUR DE LA "PART " DE L'EQUIPAGE "		7.179.750
4.	NOMBRE DE MEMBRES DE L'EQUIPAGE	n.	3
5.	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	"	15
6.	RETRIBUTION P.C. DU MARIN		
	- mensuelle	L.	2.393.250
	- journalière	"	159.550
7.	VALEUR DE LA "PART" DE L'ARMATEUR "		6.385.710
8.	VALEUR GLOBALE DU BATIMENT DE PECHE		
	- du bâtiment lui-même	000/lires	55.000
	- du matériel de pêche	"	40.000
		"	15.000
9.	RENTABILITE DU CAPITAL INVESTI	%	11.61

RELEVÉ DE BATIMENT - MOIS D'OCTOBRE - PORT DE PESCARA.

1. Généralités

1.1 CARACTERISTIQUES DU BATIMENT :

T.J.B. 980; longueur 11,5 m; date de construction 1977;
prix de revient 20.000.000 liras.

1.2 CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :

puissance 120 CV; année de construction 1977; prix de
revient 20.000.000 liras, y compris les accessoires.

1.3 EQUIPEMENT RADIO-ELECTRIQUE : =

1.4 EQUIPEMENT ASSURANT LA CONSERVATION DES PRODUITS : =

1.5 MATERIEL DE PECHE :

appareillage de récolte des palourdes; prix de revient
actuel 15.000.000 liras.

1.6 TYPE DE PECHE : récolte des palourdes.

1.7 MOIS D'ARMEMENT DANS L'ANNEE : 11.

1.8 BORDEES DANS L'ANNEE : 140 d'un jour.

1.9 NOMBRE TOTAL D'HOMMES D'EQUIPAGE : 3.

1.10 CONTRAT APPLIQUE : coparticipation.

2. Données économiques.

Bordées du 1/10/80 au 30/10/80	1er sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Total du mois
Lieu de pêche habituel					
Nombre de bordées	5	5	2	3	15
Quantité pêchée (kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques					37.500
- crustacés					
Prix moyen (liras/kg) :					
- poisson bleu					
- autres poissons					
- mollusques					400
- crustacés					
Frais encourus (liras)					
- vivres					
- carburants					520.500
- lubrifiants					70.000
- glace					
- autres frais					50.000

3. Modalités de vente du pr. pêché : par l'intermédiaire de la coopérative, à des conserveries et des grossistes.

4. Modalités d'approvisionnement en matériel : en voie directe.

A N N E X E

2.

ECONOMIE ET GESTION DES RESSOURCES DANS LE SECTEUR
DE LA PECHE

1. INTRODUCTION

En Italie , comme dans le reste du monde, le taux d'exploitation des ressources halieutiques s'accroît à un rythme tellement soutenu qu'il met en péril la reproduction des espèces les plus pêchées . Cet état de choses doit être attribué aux politiques de soutien adoptées par chaque pays vis-à-vis de sa propre flotte de pêche, mais encore et surtout aux caractéristiques particulières à l'activité de la pêche, qui conduit de par sa nature même à un appauvrissement graduel des stocks et même à leur destruction dans certains cas extrêmes.

La totalité des captures mondiales a plus que triplé au cours de la période allant de 1948 à 1976.

L'Italie, quant à elle, a déclaré entre 1962 et 1976 un accroissement moyen des captures supérieur à 50 % avec des maxima de plus de 70 % pour certaines espèces de choix⁽¹⁾ et ce, malgré le fait que la pêche ne puisse pas être considérée comme une activité industrielle dans l'ensemble du pays et que les espèces à oeufs démersaux lui permettant d'atteindre la plus grande valeur au plan des captures au sein de la Communauté Européenne s'avèrent limitées.

(1) Cet accroissement a toutefois été obtenu en doublant le tonnage global de la flotte, qui a enregistré à partir de 1965 une régression continue de la quantité capturée par unité d'effort de pêche.

Les études effectuées par la F.A.O. ont permis une estimation des captures maxima éventuelles, qui oscillait entre 80 et 120 millions de tonnes; toutefois, il est bien connu que certaines régions - en particulier celles du nord de l'Atlantique - ont vu disparaître certains stocks en raison d'une exploitation excessive et, partant, ont été contraintes d'adopter des mesures de contrôle drastiques allant jusqu'à la fermeture complète de la zone de pêche.

Suite aux nombreux cas de surexploitation, plusieurs pays ont adopté des dispositions en vue d'une exploitation plus rationnelle des ressources; il faut toutefois signaler qu'ils ont dû recourir à cause de certains cas à des mesures tendant plus à empêcher la surexploitation biologique des espèces qu'à résoudre le problème dans l'optique d'une répartition efficace des ressources. Etant donné que, comme nous le verrons bientôt, les deux objectifs ne coïncident pas mais ne divergent pas non plus, il s'avère fondamental de définir des mesures susceptibles de résoudre le problème et d'en évaluer l'efficacité relative.

2. LE RENDEMENT BIOLOGIQUE MAXIMUM.

Les premières difficultés qui surgissent lorsqu'on veut élaborer une bonne politique de gestion des ressources halieutiques, découlent du double caractère des objectifs poursuivis dans ce secteur. En fait, le problème se pose en termes de choix entre le rendement biologique maximum et le rendement économique maximum. Un modèle simple, désormais familier à ceux qui s'intéressent au problème, nous permettra d'expliquer les différences qui existent entre les deux objectifs.

Le modèle utilisé est un modèle à long terme, qui implique les simplifications suivantes:

- 1) la zone de pêche considérée n'est supposés fournir qu'une seule espèce de poisson;
- 2) les unités de pêche sont homogènes;
- 3) l'offre des facteurs de production est parfaitement élastique;
- 4) le prix du produit est fixé.

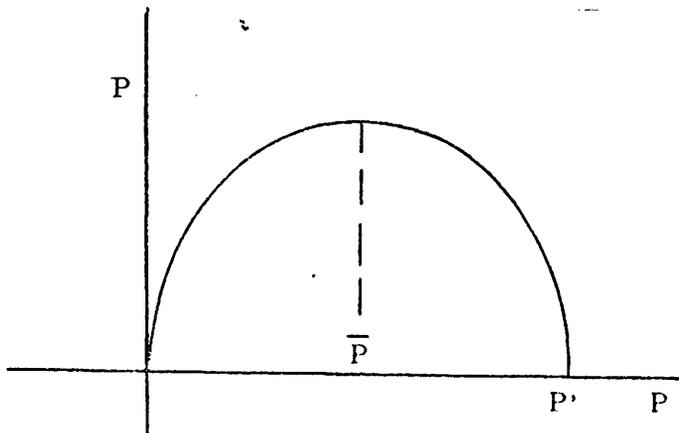
De surcroît, il suppose que le rythme de croissance de la population est représenté par la fonction suivante :

$$\dot{P} = \frac{dP}{dt} = f(P) \quad (1)$$

où $\dot{P} = \frac{dP}{dt}$ = l'accroissement de la population dans un intervalle de temps t;

P = grandeur de la population en question.

Compte tenu des conditions biologiques de la croissance de la population d'une espèce de poisson, nous pouvons poser que la représentation graphique de f(P) est une parabole dont le sommet est dirigé vers le haut (fig 1).



La fig. 1 montre que, pour les niveaux de population inférieurs à \bar{P} , le taux de croissance est positif. Au delà de ce point de courbure maximale, la population continue à augmenter, mais elle voit diminuer son taux de croissance jusqu'au moment où elle atteint sa limite d'expansion maxima au point P', qui représente un niveau d'équilibre stable en l'absence d'interventions externes, parmi lesquelles figure l'exploitation des stocks. Si cette dernière entre en jeu, la population totale commencera à régresser. Dans ce cas, la relation(1) devra être modifiée de façon à tenir compte de la mortalité additionnelle:

$$\dot{P} = f(p) - Nx \quad (2)$$

où N = nombre d'unités de pêche
X = produit par unité de pêche.

Vu qu'il existe une relation directe entre le montant des facteurs de production, ou effort de pêche, et le niveau des captures, d'une part, et entre ces dernières et la grandeur initiale de la population, d'autre part, nous pouvons envisager une fonction de production du type suivant :

$$F = f(P,E)$$

où F = production capturée ou rendement (3)
E = effort de pêche

Il en découle que l'équilibre biologique à long terme sera caractérisé par l'égalité entre la quantité de poisson capturé et le taux de croissance naturelle, à savoir :

$$F = \dot{P}$$

Etant donné que l'effort de pêche est la seule variable susceptible d'être influencée par l'homme, il nous semble opportun d'approfondir cette notion et, en particulier, la relation entre le rendement pouvant être obtenu suite à l'exploitation d'un stock et l'effort de pêche consenti. Cette relation, qui est représentée graphiquement à la figure 2, permet de déterminer la courbe dite "des rendements soutenables", qui met en relation différentes grandeurs de la population et l'effort de pêche nécessaire pour atteindre le niveau maximum de captures réalisables dans le temps pour chaque niveau de cette même population.

Comme on peut le constater, il n'y a qu'un rendement soutenable qui soit associé à chaque grandeur de population et ce dernier est par définition le rendement maximum réalisable. L'évolution de tels rendements n'est toutefois pas univoque. La figure 2 montre clairement qu'initialement, pour des niveaux de population de plus en plus élevés (P_1, P_2, P_3), il y aura une relation fonctionnelle inverse entre les captures et l'effort de pêche, qui donne lieu à des rendements croissants. Passé le niveau P_3 , les deux variables deviennent directement proportionnelles et partant, les rendements décroissent avec l'augmentation des niveaux de population.

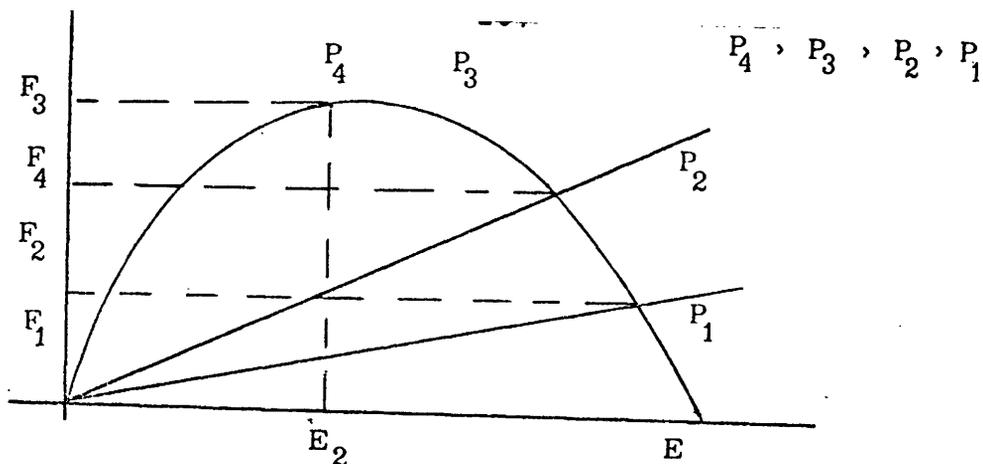


fig. 2

La signification des variables en question nous permet de conclure que la courbe des rendements soutenables représente le lieu des combinaisons d'équilibre à long terme entre les rendements et l'effort pour différents niveaux de population. Il va de soi qu'il existe un niveau maximum de captures réalisables dans le temps, P_3 ou \bar{P} dans la fig. 1, caractérisé par le point de courbure maximale de la courbe des rendements et, dans la terminologie anglo-saxonne, indiqué par le terme " maximum sustainable Yield " (MSY).

3. RENDEMENT ECONOMIQUE MAXIMUM.

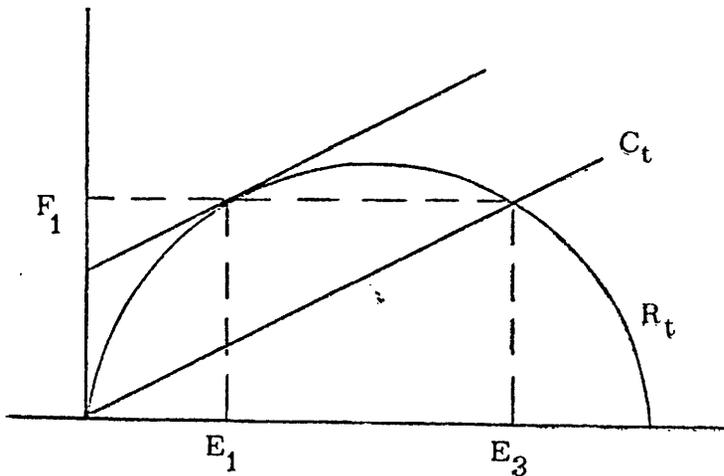
Les conditions d'équilibre biologique à long terme étant établies, nous pouvons à présent prêter attention aux conditions qui caractérisent une gestion des ressources, économiquement et socialement efficace.

Comme nous avons supposé pour simplifier l'exposé que le prix du produit ne varie pas, il ressort que la recette totale est proportionnelle au niveau des captures et, partant, que la courbe évolutive de ladite recette sera identique à celle des rendements soutenables, à la différence près qu'elle sera exprimée en valeur absolue. De surcroît, il découle de la parfaite élasticité de l'offre des facteurs de production que les coûts totaux peuvent être calculés sur la base d'une fonction linéaire de l'effort, à savoir :

$$C_t = K E \quad (4)$$

où C_t = coût total; K =coût par unité d'effort.

La condition qui garantit l'exploitation optimale d'un stock du point de vue économique, veut que les ressources soient utilisées de telle sorte que la différence entre les coûts totaux et les recettes totales soit maximale.



F = niveau des captures
E = effort de pêche
 C_t = coûts totaux
 R_t = recettes totales

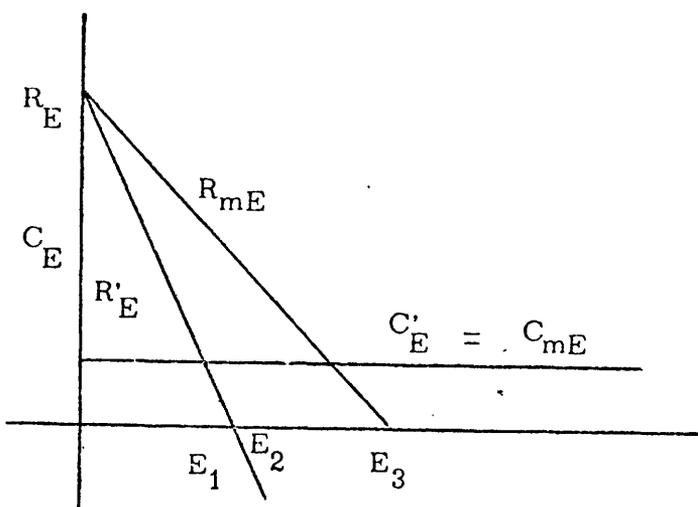
Fig. 3

La fig. 3 montre clairement que cette condition est satisfaite si le montant de l'effort consenti dans la zone de pêche atteint E_1 , qui est le point où la recette marginale égale le coût marginal. En faisant l'hypothèse que les coûts d'opportunité des facteurs, qui sont égaux aux coûts marginaux, sont identiques pour chaque unité d'effort et en négligeant les effets sociaux de distribution, nous ne pouvons pas ne pas constater que ce résultat suppose implicitement que les ressources de la société ont été correctement réparties. (1)

En représentant dans la fig. 4 les courbes des recettes et des coûts, moyens et marginaux, associées aux deux courbes des recettes et des coûts totaux par rapport à l'effort consenti, défini à la fig. 3, il sera possible de constater que E_1 est le niveau d'effort optimal.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir, les captures marginales par unité d'effort décroissent lorsque l'activité de la pêche s'intensifie; la recette marginale, qui indique la variation des recettes réalisées face à une variation de l'effort de pêche, est également décroissante. Il en va évidemment de même pour la recette moyenne. Les courbes du coût marginal et moyen par unité d'effort sont par hypothèse constantes.

(1) De cette façon, il est possible d'éviter, d'une part, les considérations relatives aux aspects des unités intra-marginales et donc aux revenus touchés par les producteurs les plus efficaces, de l'autre, sur un plan plus général, le problème de la destination des profits supplémentaires. Ces sujets seront traités dans une prochaine étude.



R_{mE} = recette moyenne par unité d'effort

R'_E = recette marginale p.u.e.

C'_E = coût marginal p.u.e.

C_{mE} = coût moyen p.u.e.

Fig. 4

Considérons à présent une zone de pêche dans laquelle est consenti un effort E_1 (fig. 4). Tout accroissement de l'effort donnera lieu à des coûts marginaux supérieurs aux recettes marginales et, partant, la différence entre les coûts totaux et les recettes totales tend à s'annuler. Par contre, à gauche de E_1 , les recettes marginales seront supérieures aux coûts marginaux et, partant, un accroissement de l'effort de pêche devient avantageux. Etant donné que l'effort tend à augmenter en deça de E_1 puisque, pour chaque unité d'effort additionnelle, la recette marginale est supérieure au coût marginal et à diminuer pour le motif opposé, il y aura à ce point une répartition des facteurs de production, qui, si elle permet d'une part une gestion efficace des ressources au plan économique, maximise dans le même temps le revenu fourni par la différence entre la recette moyenne et marginale. Ce même problème peut être abordé sous l'angle de la répartition des ressources de la société, sans que le résultat ne soit différent.

Compte tenu du fait que la recette moyenne indique combien les consommateurs sont disposés à payer pour acheter une unité de produit additionnelle, il est en effet possible de qualifier de " sociale " la courbe de la recette totale, dont la perte fournira le rendement marginal social. En outre, puisque les coûts marginaux représentent les coûts d'opportunité des facteurs utilisés et, partant, sont égaux à la valeur de la meilleure utilisation ultérieure des facteurs nécessaires à la production de l'effort consenti pour la capture du poisson, il nous est loisible d'affirmer que, quand le coût marginal de l'effort est supérieur à la recette marginale sociale, la répartition des ressources présente une distorsion en ce sens que les captures additionnelles ont été produites à un coût supérieur à celui qui est la valeur pour les consommateurs. En d'autres termes, lorsque l'effort augmente au delà de E_1 , les facteurs ont été détournés de la production de biens de plus grande valeur pour la société. D'autre part, si l'effort était inférieur à E_1 , les profits diminueraient; ce qui prouve que les recettes diminuent plus rapidement que les coûts. C'est pourquoi, à ce point, même si les ressources avaient été destinées à une autre production, les marchandises résultantes auraient une valeur inférieure au poisson qu'il aurait été possible de capturer. En conclusion, E_1 représente la répartition optimale de l'effort de pêche tant pour l'industrie que pour la société car la valeur de la dernière unité produite -la recette marginale sociale - égale le coût supporté pour sa production - le coût marginal.

Ceci implique toutefois l'hypothèse qu'il est possible de contrôler l'effort de pêche et de le fixer au niveau considéré comme le plus opportun. En réalité, ceci ne se produit pas habituellement; au contraire, l'effort consenti est normalement supérieur à l'effort optimal. En effet, en raison de la liberté d'accès à une zone de pêche et puisque l'exploitation trouve dans la grandeur de la population une limite infranchissable, motif pour lequel on enregistre des rendements décroissants par unité d'effort, il y aura une tendance de la part des entreprises à recourir à un niveau d'effort constant E_3 . A ce point, la recette totale égale le coût total. Le motif pour lequel il peut se produire un équilibre en E_3 , doit être recherché dans le fait que, pour des niveaux d'effort inférieurs, la recette totale s'avère supérieure au coût total ou, ce qui revient au même, que la recette moyenne par unité d'effort est supérieure au coût moyen.

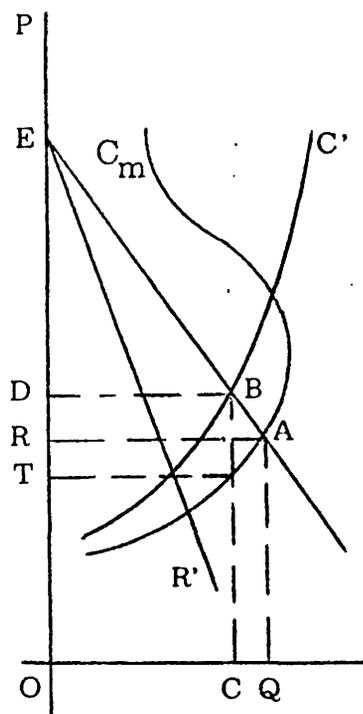
Même si chaque entreprise tend à optimaliser son propre profit et, donc, à égaliser la recette et le coût marginal, en raison de l'existence de profits supplémentaires, il y aura une double tendance de la part des entreprises : celles opérant dans la zone s'efforceront d'accroître leur propre effort, tandis que des unités venues de l'extérieur feront pression pour y entrer. Si l'on considère un niveau d'effort supérieur à E_3 , les coûts totaux s'avèrent supérieurs aux recettes totales. Le coût moyen s'avère supérieur à la recette moyenne et chaque bâtiment cherchera à diminuer son effort, quelques-uns d'entre-eux pouvant même abandonner la zone.

Puisque l'effort tendra à augmenter en deça de E_3 et à diminuer au delà, le niveau d'équilibre de l'effort dans une zone caractérisée par le libre accès et non réglementée ira se localiser en E_3 , tant que la population ne variera pas et, à ce point, il y aura un équilibre bio-économique. Toutefois, ce résultat n'est acceptable ni sur le plan économique, ni sur le plan de l'efficacité de répartition des ressources. En particulier, il faut noter qu'à l'augmentation de l'effort consenti pour l'exploitation des ressources, ne correspond pas pour l'industrie un accroissement proportionnel des profits. Il en découle que non seulement les profits supplémentaires précédents sont progressivement annulés sans que personne ne puisse s'en approprier, mais également, comme l'indique la fig. 3, que le même niveau de capture, F_1 , pourrait être atteint avec un effort moindre, E_1 . En outre, la répartition des ressources en E_3 présente une distorsion en ce sens que la recette sociale marginale est inférieure au coût marginal. Dans ce cas, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, les captures ont été obtenues en payant un coût supérieur à celui qui est le prix auquel les consommateurs sont disposés à acheter la production. (1).

(1) On notera en passant que, dans ce cas, les consommateurs s'approprient tout le surplus qui, dans le diagramme conventionnel prix-quantité, est fourni par A R E et représente un bénéfice social net. Ceci est dû au fait que toute la recette de l'entreprise A Q O R est entièrement absorbée par les coûts et qu'il ne subsiste aucun profit supplémentaire. Il faut toutefois signaler que, dans cette analyse, même un éventuel revenu des producteurs BS constitue un bénéfice social net,

En conclusion, le niveau d'équilibre de l'effort consenti dans une zone de pêche, dont l'accès n'est pas limité, ne se révèle pas optimal et débouche sur une importante dispersion des ressources utilisées. Les deux motifs principaux de cet état de choses doivent être recherchés, comme nous l'avons déjà signalé, dans la présence de rendements décroissants et dans le fait que le stock ne constitue pas une propriété privée et, partant, que chaque entreprise peut l'exploiter jusqu'à ce qu'elle n'en tire plus aucun profit personnel. Dans l'hypothèse d'un raisonnement rationnel, ces entreprises continueront à opérer jusqu'à ce que les recettes totales égalent les coûts totaux ou ce qui revient au même, que les recettes moyennes égalent les coûts moyens.

.../... et, partant, que le bénéfice social optimal se trouvera lié à la maximisation de la somme des surplus des consommateurs, augmentée du revenu des producteurs. Comme nous l'avons déjà signalé, le bénéfice social optimal se situe en B où la recette marginale sociale est égale au coût marginal de marché. A ce point, le bénéfice social optimal ne sera pas seulement A R E, mais B D E plus B S T D.



Face à un tel niveau d'activité, la zone de pêche subira inévitablement une surexploitation tant au plan biologique qu'économique.

4. DESECONOMIE EXTERNE ET METHODE DE RATIONALISATION.

Il est intéressant de noter que le résultat obtenu dans le paragraphe précédent et désormais généralement accepté, implique qu'une entreprise opérant dans un régime de libre concurrence, comme il en est d'une entreprise de pêche, parvient à une gestion efficace des ressources lorsque les conditions d'équilibre en régime de concurrence imparfaite se trouvent satisfaites. En réalité, la contradiction n'est qu'apparente et doit être attribuée à certains aspects particuliers au secteur de la pêche. D'une part, la grandeur de la population présente dans la zone pose une limite à la production, qui est infranchissable pour le système de production en question et, d'autre part, il existe une complète liberté d'entrée dans ladite zone en raison de l'absence de propriété privée. Ces deux éléments débouchent évidemment sur une régression des rendements moyens et marginaux pour toute augmentation de l'effort de pêche consenti. En effet, quand des unités venues de l'extérieur viennent s'ajouter à celles opérant déjà dans la zone, elles réduisent la quantité de poisson disponible pour ces dernières, /^{tout} en augmentant implicitement les coûts de production. Il faut rappeler qu'un tel comportement est tout-à-fait rationnel du point de vue de l'entreprise en tant qu'entité isolée.

Lorsqu'il se produit un accroissement de l'effort de pêche dans la zone, les recettes des bâtiments existants diminuent en raison de la variation du rendement soutenable moyen, mais demeurent positives tant que les recettes totales demeurent supérieures aux coûts totaux. Puisque une entreprise ne s'intéresse qu'à la recette moyenne car celle-ci constitue son rendement pour chaque unité d'effort consenti, elle ne prêtera aucune attention aux effets que son bâtiment aura sur les captures et, partant, sur la recette annuelle de tous les bâtiments.

Le problème central réside donc dans ces déséconomies que les nouvelles unités imposent à celles déjà existantes, qui sont externes à l'entreprise en tant qu'entité isolée, mais internes à l'ensemble de l'industrie. Toutefois, il y a lieu de noter que l'existence d'une interdépendance de production représente une condition suffisante, mais non nécessaire pour que des déséconomies externes puissent se vérifier. En théorie, il est connu depuis longtemps (1) que l'interdépendance ne constitue pas à elle seule une "externalité", il faut qu'elle s'accompagne d'une impossibilité d'échange entre les parties; en d'autres mots, un effet externe se vérifie quand la production d'une entreprise dépend de l'activité d'une autre par le biais d'un moyen qu'il n'est pas possible d'acheter ou de vendre. C'est pourquoi, les déséconomies externes représentent des interdépendances non négociables et c'est exactement ce qui se passe dans une zone de pêche soumise à l'exploitation.

(1) cfr. MISHAN E.J., "Cost Benefit Analysis. An Informal Introduction";

NATH S.K., "A Reappraisal of Welfare Economics".

Puisque nul pêcheur ou armateur ne possède un droit de pêche exclusif, l'échange entre les différents concurrents ne pourra pas exister et aucun pêcheur ne sera amené à réduire son effort de pêche. C'est pourquoi nous pouvons affirmer que la solution des problèmes afférents à l'exploitation excessive d'une zone de pêche tant d'un point de vue biologique qu'économique, se trouve dans l'introduction de droits de propriétés susceptibles de rendre négociables les déséconomies externes. A cet égard, il est intéressant de noter que, parmi les pays dont la position géographique le permettait, beaucoup ont étendu leur zone économique exclusive jusqu'à 200 milles de la côte et les travaux en cours à la Conférence de la Mer tendent à réglementer également cet aspect qui est loin d'être insignifiant. Après avoir étendu le contrôle à la zone des 200 milles, ils posent les bases permettant de rejoindre des accords, surtout par le biais de quote-parts et de droits de pêche, avec les pays tiers intéressés à l'exploitation des eaux et, dans le même temps, ils ouvrent la possibilité d'une exploitation des ressources, à la fois efficace et sans distorsion.

Ceci dit, venons en à la discussion de la politique régionale du secteur, dans laquelle nous essayerons de cerner les objectifs susceptibles d'être poursuivis dans le cadre d'une gestion correcte des ressources.

Ces derniers ont déjà été identifiés et consistent à :

- 1) atteindre le rendement biologique maximum réalisable dans le temps;
- 2) atteindre le rendement économique maximum.



En fait, bien que les politiques de contrôle adoptées jusqu'ici se soient révélées efficaces au plan biologique, elles ont totalement négligé les effets économiques pesant sur les entreprises de pêche. En effet, si l'introduction de quotas maximum de captures ou d'interdictions temporaires de pêche a parfois contribué à limiter des captures, elle a aussi permis la concentration d'un effort de pêche beaucoup plus important que celui qui était nécessaire, soit parce que chaque unité tend à s'approprier un quota de captures le plus important possible, soit dans le but d'atteindre des niveaux plus élevés de captures dans une période de temps restreinte. Il faut reconnaître que l'introduction d'entraves techniques n'a pas donné de meilleurs résultats. Les limitations relatives à la largeur des mailles ou au type de bâtiments utilisés ont délibérément introduit des manques d'efficacité dans le processus de production, qui se sont évidemment répercutés sur les coûts de cette dernière. Au vu de cette situation, il nous paraît souhaitable d'examiner le train de mesures habituellement adoptées dans une zone de pêche dans le but d'en cerner les aspects positifs et négatifs et de limiter l'introduction d'un effort excessif dans la zone de pêche, de manière à permettre de rapporter plus correctement les coûts agrégatifs de l'industrie aux captures qui s'avèrent être globales. Un examen plus analytique de chaque mesure ne peut que confirmer ce que nous venons de dire.

Les méthodes les plus usitées pour la réglementation de l'activité de pêche sont les suivantes:

i) fermeture périodique de la zone de pêche;

- ii) interdiction de pêcher dans les eaux où s'effectue la fraie;
- iii) interdiction de capturer des individus en dessous d'une taille minima;
- iv) accroissement de la largeur minima des mailles;
- v) interdiction d'adopter des méthodes de pêche particulières;
- vi) introduction de quotas maximum de captures prélevables dans une zone déterminée;
- vii) permis de pêche.

Comme nous le disions, si plusieurs de ces mesures ont un effet certain sur la gestion biologique des stocks, elles n'offrent pas autant de garantie en ce qui concerne la limitation de l'effort de pêche car toute entrave à l'introduction d'un facteur dans le processus de production a pour effet immédiat d'exacerber le recours à d'autres facteurs dans le but de maintenir ou même d'augmenter le niveau de production. Il faut bien reconnaître que la fermeture périodique d'une zone de pêche favorise la construction de navires de pêche plus puissants, dotés d'une plus grande capacité d'arrimage des captures, voire d'appareillages électroniques plus sophistiqués que les précédents. Quant à l'introduction de quotas maximum de captures prélevables, si elle présente l'avantage de ne pas être discriminante vis-à-vis des entreprises opérant dans la zone de pêche, elle donne lieu aux mêmes effets que la mesure précédente.

Chaque unité essaye de capturer une quantité de poisson aussi grande que possible, avant que le niveau global maximum ne soit atteint et cela ne peut se faire que par le biais d'un accroissement des investissements.

Dans ce cas, on obtient également le résultat indirect de réduire le temps nécessaire à l'exploitation de ladite zone en raison de l'augmentation de la densité de capital investi et, partant, d'amener chaque unité à devoir nécessairement gagner d'autres zones de pêche, en aggravant éventuellement la surexploitation de ces dernières. L'interdiction d'adopter certaines méthodes de pêche particulières se révèle, elle aussi, une mesure à effet contraire en ce sens qu'elle introduit des manques d'efficacité et des retards dans le développement de meilleures technologies de pêche, qui déboucheront fatalement sur un accroissement des coûts de production et, partant, sur une répartition inefficace des ressources. Il est clair que les effets contraires dérivant de l'adoption des mesures de contrôle habituelles ne facilitent pas la gestion des ressources halieutiques. D'autre part, la combinaison de plusieurs des mesures citées ne permet pas non plus de résoudre le problème en question. Nous savons qu'en mer du Nord, bien que le gouvernement britannique ait imposé un quota maximum de captures et limité l'ouverture de la pêche à certaines périodes bien déterminées, il n'a pas été possible d'éviter l'introduction d'un effort de pêche excessif dans la zone et donc de ramener le montant des captures à un niveau soutenable. Le motif de l'insuccès de cette politique complexe poursuivie par le gouvernement britannique ne réside pas seulement dans l'impossibilité d'un contrôle constant des captures effectives, mais encore et surtout dans la difficulté de définir un indicateur efficace de l'effort de pêche, dont la réglementation nécessite une quantification exacte.

Etant donné que chaque bâtiment possède sa propre capacité de production et, partant, fournit un effort de pêche qui lui est particulier, les nombreux travaux dirigés en ce sens n'ont pas conduit à des estimations suffisamment précises et susceptibles de généralisation. Cela est dû, entre autres choses, au fait que les variables explicatives n'expriment pas simplement les caractéristiques techniques du bâtiment, mais aussi le savoir-faire des pêcheurs, le degré de déséquilibre écologique et d'autres variables qualitatives dont le traitement économétrique est ardu.

Compte tenu de toutes les entraves qui empêchent une évaluation correcte de l'effort de pêche à consentir dans une zone déterminée, il apparaît clairement que la voie à suivre est celle d'une évaluation du rapport entre l'effort et les captures, dont la validité initialement limitée à un certain intervalle s'étendra progressivement sur la base des résultats obtenus de proche en proche. Dans l'hypothèse, par ailleurs correspondante à la réalité, qu'un tel objectif puisse être atteint, il reste à déterminer quelle est la politique qui s'avèrera non seulement la plus efficace, mais aussi réalisable.

L'introduction de permis de pêche constitue une des mesures précédemment citées mais non étudiées à cette occasion, qui - du moins dans le cas où lesdits permis sont délivrés moyennant le paiement d'une taxe - permet "d'internaliser les externalités" et donc de parvenir à une répartition des ressources, qui mette l'accent sur les aspects économiques sans négliger pour autant les aspects biologiques.

Ces permis peuvent être divisés en deux catégories : ceux délivrés gratuitement jusqu'à ce que l'effort prévu soit atteint et ceux délivrés moyennant le paiement d'une taxe.

La condition nécessaire pour l'adoption de ce type de mesure est la présence d'un organisme délivrant les permis et donc propriétaire de la ressource.

1) Permis délivrés gratuitement.

Comme on le sait, cette méthode permet de contrôler l'effort de pêche en satisfaisant seulement un nombre limité de demandes, à moins que la zone ne soit sous-exploitée. Il existe toutefois de nombreux problèmes afférents à l'adoption d'une mesure de ce type, qui ne sont pas toujours faciles à éliminer. En effet, à moins de restreindre la délivrance de permis à des bâtiments parfaitement homogènes, chaque unité de pêche tendra à améliorer son propre coefficient de production; et même dans le cas de restrictions relatives à l'utilisation de certains facteurs, on pourra vérifier l'habituelle tendance à la substitution de ces facteurs qui ne sont ^{pas}/contrôlés. De surcroît, du point de vue politique, cette méthode pourrait bien se révéler inapplicable. En effet, à moins que la zone considérée n'ait déjà fait l'objet d'une exploitation excessive, il faut tenir compte du problème de la détermination d'un critère de discrimination permettant de définir les conditions de délivrance du permis suivant qu'il s'agit d'un bâtiment opérant déjà dans la zone ou d'un bâtiment qui désire s'y introduire.

Il est certain qu'une présélection peut déjà être faite en délivrant des permis à tous les bâtiments du premier groupe et, si cela ne suffit pas, il est possible d'offrir des primes pour la démolition des unités vétustes ou l'abandon de l'activité. Toutefois, même cette hypothèse ne semble pas aider à solutionner le problème car les pêcheurs n'ont aucune facilité d'accès à des occupations alternatives. Ce qui signifie que cette main-d'oeuvre initialement évincée du marché retournerait opérer, éventuellement sur d'autres navires de pêche, en augmentant de ce fait l'effort de pêche préétabli. L'unique alternative réaliste si l'on accepte cette méthode, consiste à satisfaire initialement toutes/^{les} demandes en excluant tout renouvellement lorsque le sujet cesse son activité dans la zone. Malheureusement, dans le cas d'une surexploitation des stocks, les laps de temps requis par cette procédure ne permettent pas une application efficace de cette dernière.

2) Permis délivrés moyennant le paiement d'une taxe.

Comme nous l'avons constaté, la délivrance de permis gratuits ne résout pas le problème de la limitation de l'effort de pêche pour plusieurs motifs dont le principal consiste dans le fait que ces permis favorisent quand même l'introduction - qui n'est pas loin d'être prévue légalement - d'un effort de pêche additionnel soit par le biais de l'utilisation de bâtiments dotés d'équipements d'une technologie avancée, soit plus simplement par celui du recours à des modifications allant de l'augmentation de la puissance du moteur, de l'importance de la jauge ou de la longueur du filet, au rétrécissement des mailles de ce dernier.

Ici encore, il faut rappeler qu'un tel accroissement trouve une justification dans l'existence de profits supplémentaires, dont le caractère lucratif entraîne nécessairement des déséconomies externes pour chaque unité d'effort additionnel en raison de la décroissance des rendements de l'effort de pêche.

C'est pourquoi, la solution recherchée doit être de nature à mettre les entreprises dans l'impossibilité de s'approprier lesdits profits. Pour ce faire, l'organisme délivrant les permis peut décider d'imposer une commercialisation fictive des déséconomies externes, grâce à l'introduction d'une taxe qui augmente les coûts et décourage du même coup toute activité supplémentaire de la part des entreprises en supprimant au départ toute possibilité de profits pour ces dernières au delà du niveau de l'effort de pêche, auquel la recette marginale sociale s'avère égale au coût marginal ou, plus exactement, au delà du point où le rendement marginal social s'avère égal au coût marginal privé : égalité qui constitue une condition suffisante pour garantir une répartition correcte des ressources. En d'autres termes, l'objectif que l'imposition de la taxe permettrait d'atteindre, serait le déplacement de la fonction des coûts totaux vers le haut, jusqu'à ce qu'elle coupe la fonction des recettes totales au point correspondant à l'effort optimal.

Parmi les méthodes dont on peut disposer pour atteindre techniquement l'objectif, c'est-à-dire les manières de calculer la taxe, il en est deux qui se révèlent plus immédiatement utilisables :

i) taxe sur le poids des captures proportionnelle à la différence entre le rendement marginal privé (les captures par unité d'effort) et le rendement marginal social (pente de la courbe des rendements (1));

ii) taxe égale à la différence entre les recettes totales et les coûts totaux au point optimum et répartie proportionnellement à la capacité de capture des unités qui ont l'intention de participer à l'exploitation de la zone de pêche.

Cette seconde méthode est non seulement moins compliquée que la première au plan du calcul, mais elle permet aussi d'appliquer une taxe "ex ante " au moment de la délivrance du permis, qui est adaptée à chacune des capacités de capture.

Toutefois, même après les corrections formelles, les deux méthodes en question continuent à poser certains problèmes. En effet, pour éviter toute discrimination aléatoire vis-à-vis des entreprises, leur application requiert une connaissance adéquate des coûts, des recettes et des rendements des diverses zones, sans oublier les prévisions relatives à l'évolution des stocks en cours d'exploitation.

Si ces informations ne sont pas disponibles ou se révèlent inexactes, il existe un sérieux risque de calculer la taxe d'une manière erronée, qui aura de fâcheuses conséquences sur les objectifs poursuivis par la politique adoptée.

(1) R. TURVEY est le premier à avoir proposé la présente méthode dans le document intitulé " Optimization and suboptimization in Fishing Regulation" AER, V54, 1964.

De surcroît, il convient de noter que la première des deux méthodes ne s'adapte pas au cas de l'Italie où la production ne doit pas nécessairement être commercialisée au sein des marchés du poisson et, partant, elle pourrait bien déboucher sur une incitation à la vente directe ou externe aux structures officielles, qui aurait aussi pour conséquence indirecte un accroissement de l'évasion fiscale. D'autre part, si l'introduction de permis délivrés moyennant paiement assure une exploitation efficace de la zone de pêche en ce sens que seules les entreprises possédant une forte capacité de capture sont en mesure de payer la taxe requise, elle ne permet toutefois pas de résoudre le problème politique et social en ce qui concerne la discrimination afférente à la distribution des permis. Il reste donc toujours un problème de politique gouvernementale, touchant non seulement la garantie d'une amélioration continue de la répartition des ressources, mais encore la protection des entreprises déjà en place, qui comptent surtout des bâtiments de dimensions modestes. Ces deux exigences peuvent être satisfaites en même temps en introduisant, comme le propose Gulland⁽¹⁾, une discrimination artificielle entre la taxe payée par les nouveaux bâtiments les plus performants et les plus petits bâtiments existants. Par la suite, cette discrimination pourra être supprimée graduellement au cours d'une période plus ou moins longue, grâce à de nouvelles politiques complémentaires visant à rendre concurrentiels les bâtiments déjà en service.

(1) J.A. GULLAND: "Fisheries management and the limitation of fishing ", F A O Technical Paper n° 92, FRS/T92, 1969.

5. CONCLUSIONS.

Il ressort clairement de tout ce qui a été dit jusqu'ici que la rationalisation du secteur de la pêche constitue un but difficile à atteindre. La propriété commune des ressources et les déséconomies externes y afférentes ne sont que les premiers obstacles qui empêchent une gestion correcte des ressources. Viennent ensuite la détermination des objectifs -la question étant de savoir s'il est préférable de poursuivre la maximisation du rendement biologique ou celle du rendement économique- et, si le choix se porte sur la deuxième alternative, la définition d'une répartition correcte des ressources au sein de la société.

D'autre part, les mesures habituellement adoptées pour la poursuite de chacun des objectifs sont généralement en opposition. En effet, nombre de ces mesures ont délibérément introduit des manques d'efficacité dans le processus de production, qui ont débouché sur des augmentations des coûts de production et, partant, sur des nouvelles distorsions au plan de la répartition des ressources. La limitation de l'effort de pêche global par le biais de la délivrance de permis, semble être une solution permettant de garantir une plus grande efficacité du secteur. Toutefois, même dans ce cas, certains problèmes d'ordre politique -à qui faut-il délivrer les permis ? quel sera le taux de chômage parmi les pêcheurs évincés ?- et technique - calcul des coûts et des recettes, prévisions relatives à l'évolution des stocks - imposent une certaine prudence quant à l'utilisation effective des dits permis.

Alors qu'il n'entre pas dans les attributions de l'économiste de résoudre des problèmes d'ordre politique, il lui est certainement possible de contribuer à la résolution des problèmes d'ordre technique. Aujourd'hui, il est urgent d'intensifier le développement de la recherche économique dans ce secteur, qui est pratiquement inexistante en Italie. Des efforts sont faits en ce sens à l'aide d'apports individuels, mais la nécessité d'une plus forte participation des économistes et des biologistes spécialisés dans le domaine de la pêche, se fait fortement sentir.

Séries: INFORMATIONS INTERNES SUR LA PÊCHE

DÉJÀ PUBLIÉ:

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1 <i>Impact régional de la politique de la pêche de la CEE - Situation économique et sociale et perspectives d'avenir du secteur de la pêche dans certaines régions de la Communauté: BRETAGNE</i> | 196-XIV-79-FR
196-XIV-80-EN | Janvier 1980
Septembre 1980 |
| 2 <i>Impatto regionale della politica della pesca della CEE - Situazione economica e sociale e prospettive del settore in alcune regioni della Comunità: CAMPANIA - CALABRIA</i> | 108-XIV-80-IT
108-XIV-80-EN
108-XIV-80-FR | Juillet 1980
Février 1980
Mars 1981 |
| 3 <i>Impatto regionale della politica della pesca della CEE - Situazione economica e sociale e prospettive del settore in alcune regioni della Comunità: SICILIA</i> | 109-XIV-80-IT
109-XIV-80-EN
109-XIV-80-FR | Juillet 1980
Février 1981
Mars 1981 |
| 4 <i>Regional impact of the EEC's fisheries policy. Economic and social situation and outlook for the fisheries sector in certain regions of the Community: IRELAND</i> | 140-XIV-80-EN
140-XIV-80-FR | Juillet 1980
Mars 1981 |
| 5 <i>EF's fiskeripolitiks regionale betydning. Den økonomiske og sociale situation og fiskerisektorens fremtidsperspektiver indenfor bestemte områder af EØF: JYLLAND</i> | 127-XIV-81-DK
127-XIV-81-EN | Juin 1981
Juillet 1981 |
| 6 <i>Regionale Auswirkungen der EWG Fischereipolitik - Wirtschaftliche und soziale Lage sowie Zukunftsperspektiven des Fischereisektors in bestimmten Regionen der Gemeinschaft: Küstenregionen im Norden Deutschlands insbesondere: SCHLESWIG-HOLSTEIN</i> | XIV-149-81-DE | Juin 1981 |
| 7 <i>Regional impact of the EEC's fisheries policy. Economic and social situation and outlook for the fisheries sector in certain regions of the Community: NORTHERN IRELAND</i> | XIV-204-81-EN | Octobre 1981 |
| 8 <i>Impatto regionale della politica della pesca della CEE - Situazione economica e sociale e prospettive del settore in alcune regioni della Comunità: PUGLIA</i> | XIV-227-81-IT | Octobre 1981 |
| 9 <i>Impatto regionale della politica della pesca della CEE - Situazione economica e sociale e prospettive del settore in alcune regioni della Comunità: ABRUZZO-MOLISE</i> | XIV-142-81-IT
XIV-142-81-FR | Octobre 1981
Octobre 1981 |